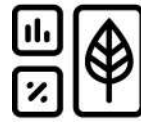




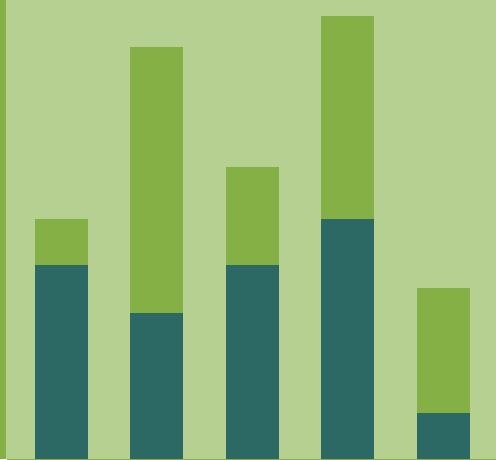
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



agreste

La statistique, l'évaluation et la prospective du  
ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

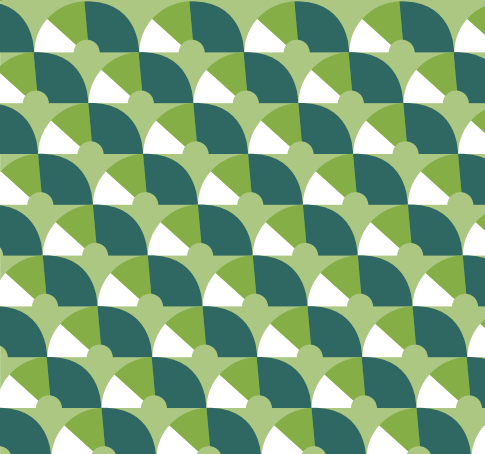
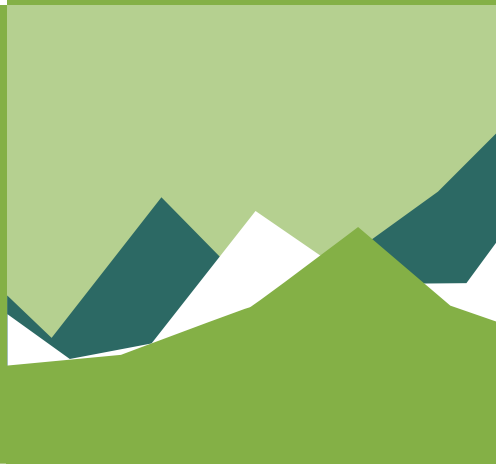
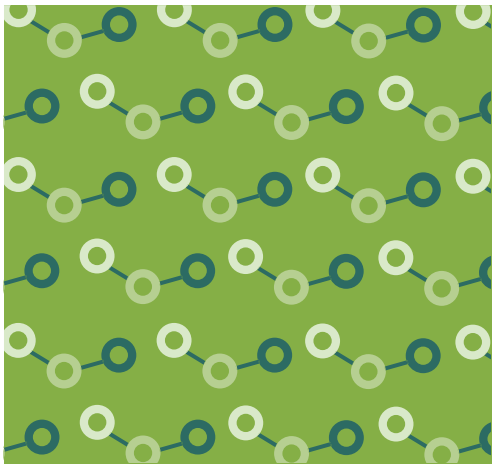


## LES DOSSIERS

JUILLET 2025 N° 1

Commission des comptes de l'agriculture  
de la Nation

Session du 3 juillet 2025 – Version provisoire





# Commission des comptes de l'agriculture de la Nation

## SOMMAIRE

p.5 **① LES COMPTES NATIONAUX PROVISOIRES DE L'AGRICULTURE EN 2024**

p.67 **② LES COMPTES RÉGIONAUX PROVISOIRES DE L'AGRICULTURE EN 2024**

p.101 **③ LES CONCOURS PUBLICS À L'AGRICULTURE EN 2024**

p.117 **ANNEXE 1**  
*Indice des fermages pour l'année 2025*



## CHAPITRE 1

# Les comptes nationaux provisoires de l'agriculture en 2024

Commission des comptes de l'agriculture de la Nation  
3 juillet 2025

Introduction .....	7
Le contexte de l'économie française et l'agriculture en 2024.....	8
Faits marquants pour l'agriculture en 2024.....	9
La production de la branche agricole.....	11
La valeur ajoutée de la branche agricole.....	24
Les résultats de la branche agricole.....	30
L'investissement agricole.....	34
Le commerce extérieur des produits agricoles bruts en 2024.....	36
Annexes	
Compte provisoire de la branche agriculture en 2024.....	39
Compte semi-définitif de la branche agriculture en 2023.....	44
Compte définitif de la branche agriculture en 2022.....	49
Les révisions de compte.....	54
Méthodologie et définitions du compte spécifique de la branche agricole.....	63
Liens vers internet .....	65



## Introduction

**Le compte de l'agriculture, dit « compte spécifique »,** présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN), est établi par l'Insee selon les normes comptables européennes générales (Système européen des comptes ou SEC 2010) et selon la méthodologie spécifique des comptes de l'agriculture harmonisée au niveau européen (cf. méthodologie page 59).

Son établissement repose sur un suivi statistique agricole auquel participent le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et de nombreux organismes intervenant dans la mise en œuvre de la politique agricole. Les évaluations s'appuient sur les résultats de la Statistique agricole annuelle (SAA) et du Réseau d'information comptable agricole (RICA). Le champ du compte spécifique est plus large que celui des résultats du RICA présentés à la CCAN par le Service de la statistique et de la prospective (SSP). Ceux-ci ne couvrent pas notamment les petites exploitations, ni les entreprises de travaux agricoles (ETA) et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

**Le compte spécifique de l'agriculture** s'écarte du compte national sur les points suivants :

- les activités non agricoles non séparables des exploitations agricoles font partie du champ du compte spécifique mais pas du cadre central ;
- les établissements produisant des semences certifiées et les jardins familiaux des non-exploitants ne font pas partie du compte spécifique, alors qu'ils sont couverts par le cadre central.

Le compte de l'agriculture présenté ici décrit les performances de l'agriculture en tant qu'**activité économique**. Est estimée notamment la valeur ajoutée, soit la richesse créée par cette activité. Augmentée de l'ensemble des subventions nettes des impôts au titre de son exercice, elle est appelée **valeur ajoutée brute au coût des facteurs**. Celle-ci peut aussi être exprimée nette de la dépréciation du capital. Ce résultat est alors appelé **revenu des facteurs de la branche agricole**, au sens où il vient rémunérer le travail et le capital mobilisés par cette activité économique. **Il ne constitue pas une mesure du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est agriculteur.**

Ce compte provisoire de l'agriculture pour 2024 a été établi sur la base de données et d'informations disponibles au 16 juin 2025.

En 2024, comme l'ensemble des comptes nationaux, les comptes de l'agriculture sont passés en base 2020. Ils intègrent notamment les résultats du dernier recensement agricole.

## Le contexte de l'économie française et l'agriculture en 2024

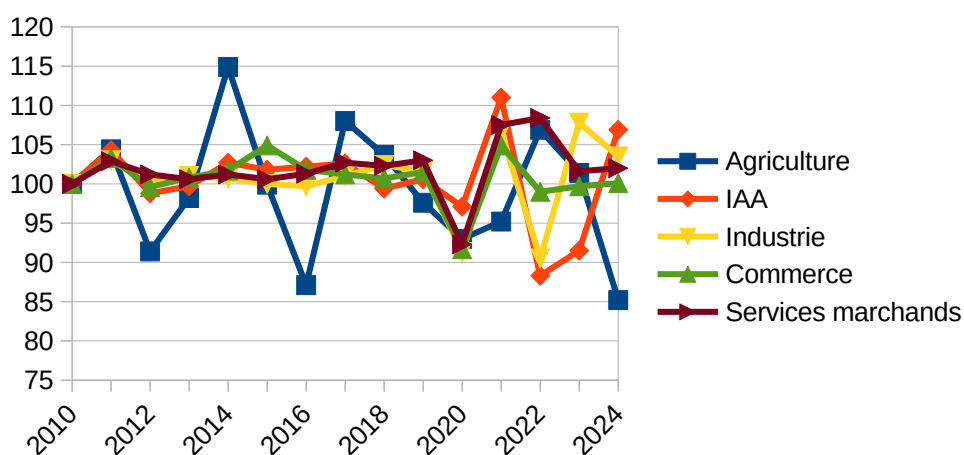
En 2024, la croissance économique se réduit. Le produit intérieur brut (PIB) croît en volume de 1,2 %, après 1,4 % en 2023 et 2,7 % en 2022.

La production ralentit en volume (+1,2 % après +2,0% en 2023), de même que les consommations intermédiaires (+0,9 % après +1,9 %). La production agricole se replie (-2,4 %) sous l'effet principalement des mauvaises récoltes en vins et céréales<sup>1</sup>. La valeur ajoutée agricole baisse de 14,8 % en volume, les consommations intermédiaires de la branche étant moins volatiles que sa production. La valeur ajoutée de l'industrie s'accroît de 3,5 % au lieu de 7,8 % l'année précédente, pénalisée notamment par les difficultés de l'industrie automobile. En revanche, les industries agro-alimentaires renouent avec la croissance, après avoir vu pendant deux ans leur production comme leur valeur ajoutée baisser du fait des prix élevés de l'énergie, des matières premières et des produits. La valeur ajoutée des services principalement marchands (y compris commerce) croît en volume de 1,7 % en 2024 après 1,3 % en 2023.

L'inflation se replie nettement en 2024. L'augmentation du prix du PIB revient à 2,1 % après 5,0 % en 2023 et 3,0 % en 2022. En moyenne annuelle, l'indice des prix à la consommation redescend à 2,0%, après 4,9 % en 2023 et 5,2 % en 2022. Pour les produits alimentaires, l'indice des prix à la consommation ralentit nettement, à 1,4 %, après 11,8 % en 2023 et 6,8 % en 2022. La consommation en produits alimentaires se stabilise en volume (-0,3 %), après deux années de baisse (-3,0 % en 2023 comme en 2022).

La croissance de l'économie française est portée par le commerce extérieur. Le déficit commercial des biens et services, qui atteignait 48,4 milliards d'euros en 2023, se résorbe de 38,8 milliards et revient à 9,6 milliards d'euros en 2024, soit son niveau le moins lourd depuis 2016. Cette amélioration tient principalement à de moindres importations d'énergie et de biens fabriqués, et au dynamisme des exportations de services. En revanche, l'excédent du commerce extérieur des produits agricoles bruts diminue, et revient à 1,6 milliard d'euros en 2024 au lieu de 2,2 milliards d'euros en 2023, sous l'effet de moindres exportations de céréales, d'importations de fruits qui s'accroissent, et de la hausse des prix du café et du cacao.

**Graphique 1 : Evolution de la valeur ajoutée brute des différentes branches, en volume aux prix de l'année précédente chaînés (base 100 en 2010)**



<sup>1</sup> La branche "Agriculture" commentée dans ce paragraphe et représentée sur le graphique 1 inclut la sylviculture et la pêche.

## Faits marquants pour l'agriculture en 2024

En 2024, le recul en valeur de la production agricole hors subventions s'accroît (- 8,8 % après - 0,1 %). La retombée des prix se poursuit (- 3,8 % après - 3,7 %), notamment ceux des céréales. La baisse des volumes (- 5,2 %) contribue aussi au repli de la production en valeur : l'année 2024 est marquée par des conditions météorologiques particulièrement mauvaises pour certaines cultures. Dans ce contexte défavorable, le coût des intrants est toutefois en forte baisse (- 7,7 %).

**La production végétale** diminue de 15,7 % en valeur (après - 4,7 % en 2023), du fait d'une baisse des volumes (- 10 %) et des prix (- 6,4 %). La baisse des rendements, associée à une baisse des surfaces entraîne une très forte réduction de la production de blé tendre. Les récoltes d'oléagineux et de vin sont également en très net recul. De plus, les disponibilités mondiales importantes maintiennent le cours des céréales orientés à la baisse, tandis que, en dépit des mauvaises vendanges, la demande décroissante pèse sur le prix du vin. L'augmentation des prix de la production de fruits, légumes et pommes de terre ne compense pas ces baisses.

La valeur de la **production animale** fléchit également (- 0,9 % après + 5,2 % en 2023). Les mouvements sur les volumes et les prix s'inversent par rapport à l'année précédente. Les volumes se redressent légèrement (+ 0,7 %). L'épizootie d'influenza aviaire s'étant terminée au cours de l'année 2023, les abattages de volaille ont nettement augmenté. Dans une moindre mesure, la production porcine se redresse après les baisses des trois années antérieures. Le prix de la production animale est tiré à la baisse (- 1,7 %) par les prix des porcins, des volailles et des œufs, après les niveaux inédits atteints pour ces produits au cours des années précédentes.

Les **consommations intermédiaires** décroissent également en valeur (- 4,7 % après + 5,6 %) Les prix qui étaient restés élevés en 2023 ont chuté en 2024 de 7,7 %, tandis que les volumes augmentent modérément (+ 3,3 %). Les prix des aliments pour animaux, en particulier intraconsommés, diminuent fortement tout comme ceux des engrais et amendements. Ceci entraîne une baisse conséquente de la valeur de ces deux postes, malgré une hausse des volumes achetés. La baisse du prix de l'énergie est plus modérée. Le prix des dépenses vétérinaires continue d'augmenter.

En 2024, la **valeur ajoutée brute** de la branche agricole se contracterait de 15,0 %, en valeur, suite au recul de la production au prix de base (- 8,7 %), et malgré la baisse des consommations intermédiaires (- 4,7 %).

Les **subventions d'exploitation** (hors subventions sur les produits) s'élèveraient à environ 8,5 milliards d'euros, en hausse de 3,6 % par rapport à 2023, en raison notamment de la hausse des indemnités au titre des calamités agricoles dans un contexte d'intempéries.

La **valeur ajoutée brute au coût des facteurs** diminuerait de 11,7 % en 2024. L'emploi agricole continuant tendanciellement de décroître (au rythme de - 0,6 % en 2024), la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif diminuerait un peu moins (- 11,2 % après - 5,4 %). Avec l'évolution du prix du PIB, la baisse termes réels, s'accroîtrait en 2024 (- 13,0 %) au lieu de - 9,9 % un an auparavant.

**Tableau 1 : De la production de la branche agricole à la valeur ajoutée**

Principaux postes du compte de l'agriculture en 2024		Valeurs (en milliards d'euros)	Évolutions en %		
			Volume	Prix	Valeur
<b>Production hors subventions</b>	(a)	89,1	-5,2	-3,8	-8,8
<b>Produits végétaux</b>		45,4	-10,0	-6,4	-15,7
Céréales		9,7	-16,8	-11,5	-26,3
Oléagineux, protéagineux		2,9	-13,5	+8,0	-6,6
Autres plantes industrielles		1,9	+22,2	-26,4	-10,0
Fourrages		5,8	+13,6	-27,0	-17,1
Légumes, pommes de terre, plantes et fleurs		9,7	+2,7	+6,9	+9,8
Fruits		4,5	-0,3	+2,5	+2,1
Vins		10,9	-28,8	+0,1	-28,7
<b>Produits animaux</b>		34,4	+0,7	-1,7	-0,9
Bétail (bovins, porcins, ovins, caprins, équidés)		14,3	-1,7	-0,8	-2,5
Volailles, œufs		6,2	+8,0	-9,0	-1,7
Lait et autres produits de l'élevage		13,9	-0,0	+1,0	+1,0
<b>Services</b>		7,5	+0,1	+2,3	+2,4
<b>Production des jardins familiaux</b>		1,8	1,7	2,7	4,5
<b>Subventions sur les produits</b>	(b)	1,1	+1,3	-5,9	-4,7
<b>Production au prix de base</b>	(c) = (a) + (b)	90,3	-5,1	-3,8	-8,7
<b>Consommations intermédiaires, dont :</b>	(d)	57,6	+3,3	-7,7	-4,7
achats		50,2	+2,7	-5,1	-2,6
<b>Valeur ajoutée brute</b>	(e) = (c) - (d)	32,6	-18,3	+4,1	-15,0

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

## La production de la branche agricole

### 1 La production hors subventions

Tableau 2 : La production de la branche agricole hors subventions

	Valeurs en M€	Évolutions en %			Contributions en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
<b>Production hors subventions</b>	89 135	-5,2	-3,8	-8,8	-5,2	-3,8
<b>dont productions végétales</b>	45 388	-10,0	-6,4	-15,7	-5,5	-3,4
Céréales	9 654	-16,8	-11,5	-26,3	-2,3	-1,4
Oléagineux, protéagineux	2 926	-13,5	8,0	-6,6	-0,4	0,2
Fruits	4 521	-0,3	2,5	2,1	0,0	0,1
Vins	10 882	-28,8	0,1	-28,7	-4,5	0,0
Légumes frais	4 464	0,7	3,1	3,8	0,0	0,1
Pommes de terre	3 432	8,8	15,7	25,9	0,2	0,5
<b>dont productions animales</b>	34 440	0,7	-1,7	-0,9	0,3	-0,6
Bétail	14 252	-1,7	-0,8	-2,5	-0,3	-0,1
Lait	12 317	0,7	0,9	1,6	0,1	0,1

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

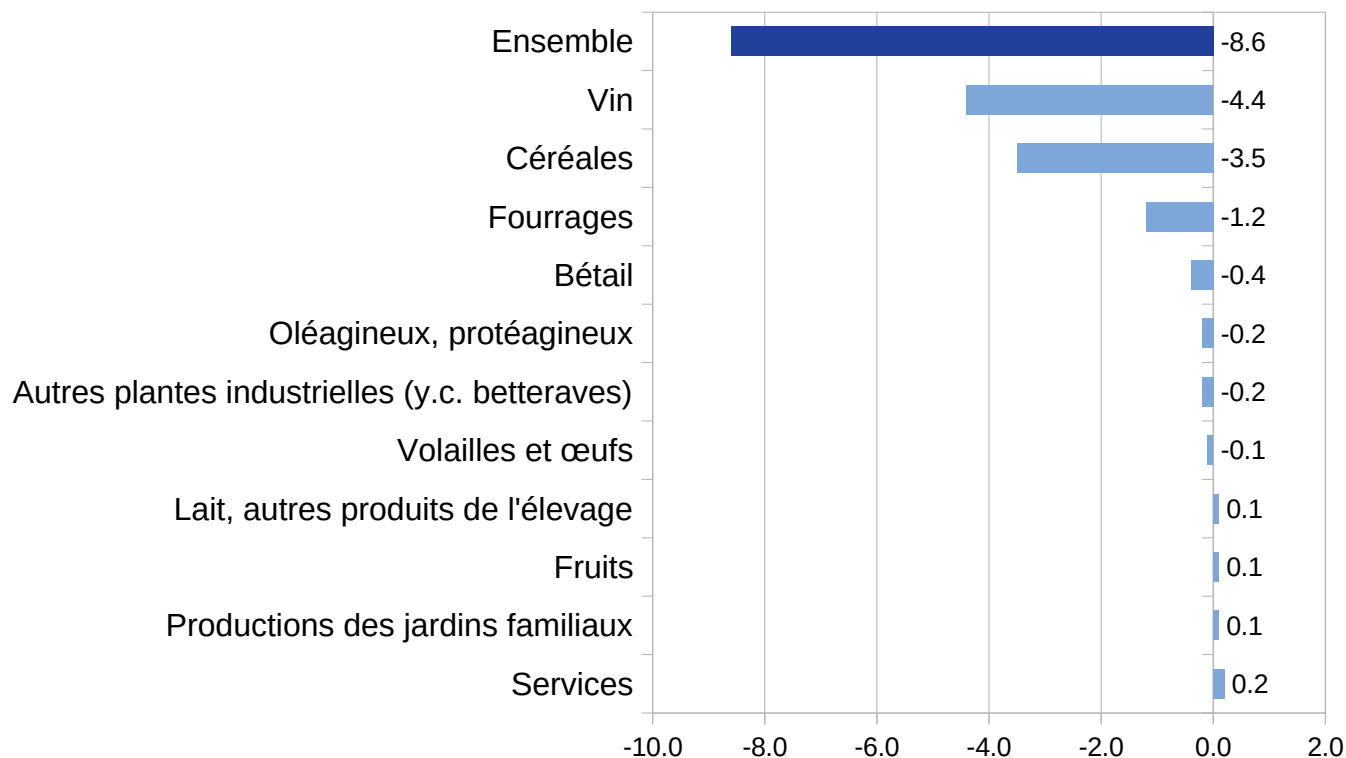
**Le volume** de la production agricole hors subventions diminue en 2024 (- 5,2 % après + 3,7 %). Cette baisse résulte du recul de la production végétale (- 10 % après + 6,7 %). La production de vin chute de 28,8 %. La production de céréales diminue fortement (- 16,8 % après + 7,5 %), de même que celle d'oléagineux et protéagineux (- 13,5 % après + 2,8 %). A l'inverse, les récoltes de pommes de terre et légumes progressent. Les productions animales se redressent légèrement (+ 0,7 % après - 1,9 %), sous l'effet de la hausse de la production de volaille et du lait. Celle de bétail reste orientée à la baisse (- 1,7 % après - 3,5 %).

Globalement **les prix** agricoles diminuent de nouveau (- 3,8 % après - 3,7 %). Le prix des productions végétales recule sensiblement une fois encore (- 6,4 % après - 10,7 %), sous l'effet de la réduction de ceux des céréales (- 11,5 % après - 25,8 %). Les prix des productions animales refluent (- 1,7 % après + 7,3 %), notamment ceux du bétail et des volailles.

Au total, **la valeur** de la production de la branche agricole hors subventions baisse fortement, bien plus que l'année précédente (- 8,8 % après - 0,1 %).

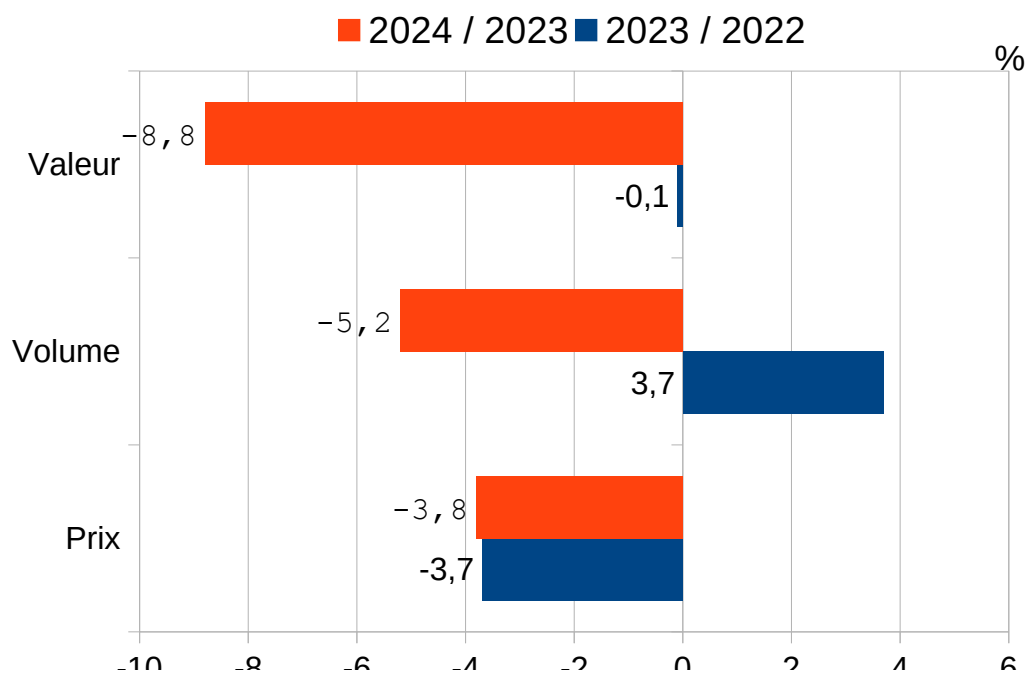
Depuis 2021, à la suite de la forte hausse de l'année 2022, la production agricole progresse en valeur de 9,1 % (graphique 3). Cette augmentation est déterminée par celle des prix (+ 9,4 %), alors que la production diminue légèrement en volume (- 0,3 %). En trois ans, la production végétale s'est repliée de 3,4 % en valeur, sous l'effet de la baisse des prix (- 2,2 %), consécutive à leur reflux en 2023 et 2024. La production végétale en volume diminue elle-aussi sur cette période (- 1,2 %). La production animale augmente de 26,4 % en valeur. Elle est tirée par la forte augmentation des prix (+ 31,0 %), cependant qu'elle recule en volume (- 3,5 %).

**Graphique 2 : Variation de la production agricole hors subventions 2024/2023 en milliards d'euros**



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

**Graphique 3 : Évolution de la production agricole hors subventions en 2023 et 2024**

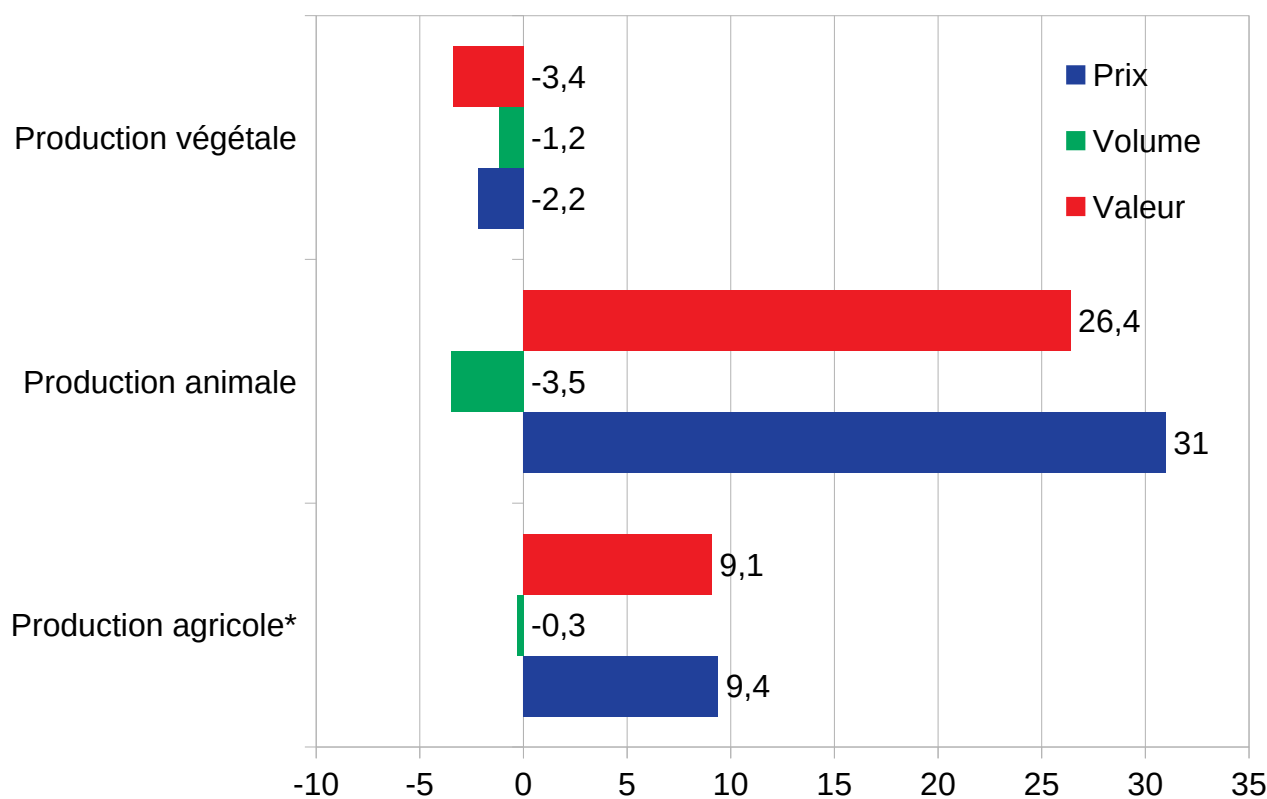


Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

Lecture : en 2024, la valeur de la production agricole hors subventions diminue de 8,8 % par rapport à 2023.

**Graphique 4 : Évolution de la production hors subventions entre 2021 et 2024, en valeur, en volume et en prix**

%



\* Y compris la production de services

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

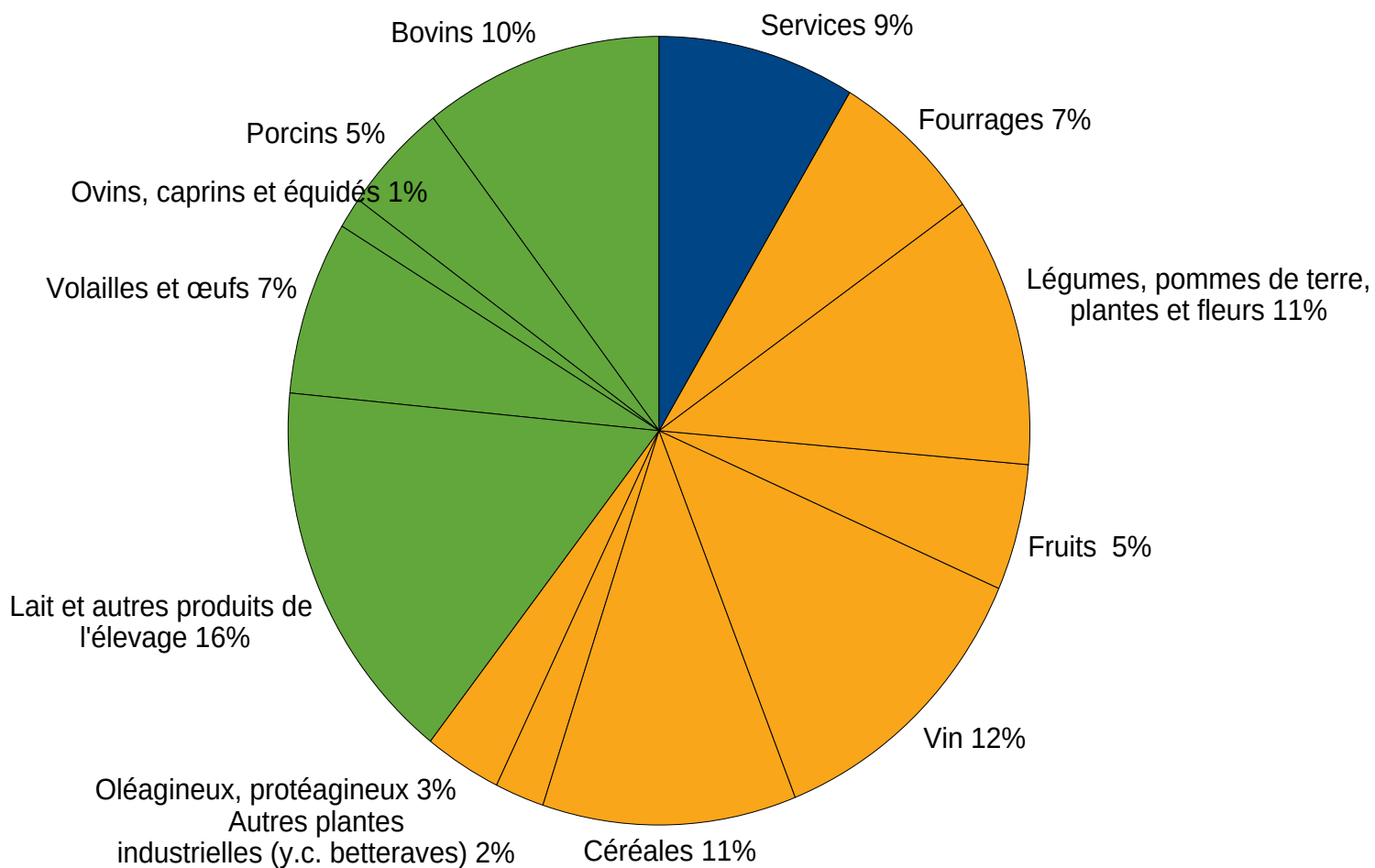
Lecture : entre 2021 et 2024, la valeur de la production agricole hors subvention augmente de 9,1 %

**Tableau 3 : Part des différents produits dans la valeur de la production agricole de 2022 à 2024 (hors subventions, en %)**

	2022	2023	2024
Céréales	17,1	13,7	11,1
Oléagineux, protéagineux	4,4	3,3	3,4
Autres plantes industrielles (y.c. betteraves)	2	2,2	2,1
Fourrages	6,7	7,3	6,7
Légumes, pommes de terre, plantes et fleurs	8,7	9,2	11,1
Fruits	4,2	4,6	5,2
Vin	15,7	15,9	12,5
Bovins	9,4	9,7	10,4
Porcins	3,9	4,5	4,6
Ovins, caprins et équidés	1,2	1	1,3
Volailles et œufs	6,1	6,6	7,2
Lait et autres produits de l'élevage	13,9	14,4	16
Services	6,9	7,6	8,6
Total	100	100	100

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

**Graphique 5 : Part des différents produits dans la valeur de la production agricole (hors subventions) en 2024**



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

## 2 Détail par produits

### 2.1 Les céréales

**Tableau 4 : Production hors subventions de céréales en 2024 (évolution en %)**

	Valeur (M€)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
<b>Ensemble</b>	<b>9 654</b>	<b>-16,8</b>	<b>-11,5</b>	<b>-26,3</b>	<b>-16,8</b>	<b>-11,5</b>
Blé tendre	4 615	-27,3	-10,9	-35,2	-14,8	-5,2
Maïs	2 624	14,1	-9,7	3,0	2,7	-2,6
Orge	1 728	-20,4	-14,0	-31,5	-3,9	-2,6

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

En 2024, la valeur de la production de **céréales** diminue nettement (- 26,3 %), sous l'effet combiné d'une forte baisse des volumes (- 16,8 %) et d'une baisse des prix (- 11,5 %).

En **volume**, la production diminue fortement (- 16,8 %) après la hausse de 2023 (+ 7,5 %). La récolte de **blé tendre** chute drastiquement - 27,3 %. Cette baisse s'explique par de faibles rendements, consécutifs aux conditions météorologiques particulièrement pénalisantes pour les céréales à paille, combinées à une réduction des surfaces mises en culture. La récolte d'**orge** diminue également (- 20,4 %), touchée par les intempéries qui ont grévé les rendements alors que les surfaces cultivées se maintiennent. La production de **maïs** est en hausse (+ 14,1 %) grâce à une forte augmentation des surfaces qui compense la baisse des rendements.

Les **prix** de production diminuent (- 11,5 %), dans un contexte de recul des prix depuis 2023, après la forte hausse en 2022 consécutive au début de la guerre en Ukraine. Les récoltes mondiales importantes et les exportations massives de la Russie continuent de tirer les cours des céréales à la baisse. Le prix du **blé tendre** continue sa baisse (- 10,9 % après - 23,9 % en 2023). Le prix de l'**orge** diminue également (- 14,0 % après - 23,7 % en 2023). Il en est de même pour le prix du **maïs** (- 9,7 % après - 33,9 % en 2023).

## 2.2 Les plantes industrielles<sup>2</sup>

**Tableau 5 : Production hors subventions de plantes industrielles en 2024 (évolution en %)**

	Valeur (M€)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
<b>Ensemble</b>	<b>4803</b>	<b>0,8</b>	<b>-8,7</b>	<b>-7,9</b>	<b>0,8</b>	<b>-8,7</b>
Oléagineux	2574	-15,1	8,5	-7,9	-8,1	3,8
Protéagineux	352	-0,1	4,4	4,3	0,0	0,3
Betteraves industrielles	1132	6,5	-18,8	-13,5	1,6	-5,0

Source : Insee, *compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025*

La valeur de la production d'**oléagineux** baisse en 2024 (- 7,9 %) du fait de celle des quantités produites (- 15,1 %), que la légère hausse des prix (+ 8,5 %) ne permet pas de compenser. Les volumes de colza diminuent (- 9,6 %), du fait de la baisse des rendements. Les prix sont en hausse (+ 6,5 %). La production de tournesol diminue fortement après les bonnes récoltes de 2023 (- 28,8 %), les rendements étant affectés par les conditions humides. Les prix sont quant à eux en forte hausse (+ 27,5 %). La production de soja s'élève modérément (+ 2,4 %). Les prix du soja baissent nettement (- 25,4 %) du fait des disponibilités abondantes au niveau mondial.

La valeur de la production de **protéagineux** augmente (+ 4,3 %) sous l'effet de la hausse des prix (+ 4,4 %), alors que les volumes sont stables (- 0,1 %).

La valeur de la production de **betteraves industrielles** diminue (- 13,5 %). Cette baisse en valeur s'explique par celle des prix (- 18,8 % après quatre années de hausse). La récolte est en hausse (+ 6,5 %), la hausse des surfaces cultivées permettant de compenser la baisse des rendements.

<sup>2</sup> Ce groupe de produits comprend les oléagineux, les protéagineux, les betteraves à sucre, le tabac brut et les " autres plantes industrielles " ; ce dernier poste regroupe notamment les semences fourragères et potagères, la canne à sucre et les plantes textiles.

## 2.3 Les fruits et légumes

**Tableau 6 : Production hors subventions de fruits et légumes en 2024 (évolution en %)**

	Valeur (M€)	Évolutions			Contributions aux évolutions	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
<b>Ensemble</b>	<b>12 417</b>	<b>2,2</b>	<b>6,0</b>	<b>8,4</b>	<b>2,2</b>	<b>6,0</b>
Fruits	4 521	-0,3	2,5	2,1	-0,1	0,9
Légumes	4 464	0,7	3,1	3,8	0,3	1,1
Pommes de terre	3 432	8,8	15,7	25,9	2,1	4,0

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

La production de **fruits** s'accroît de 2,1 % en valeur sous l'effet d'une augmentation des prix (+ 2,5 %), atténuée par une légère baisse des volumes (- 0,3). La production d'abricots chute de presque 32 %, en raison d'une réduction des surfaces, des intempéries et de rendements en recul après les récoltes abondantes de 2023. De même, les productions de prunes et d'olives reculent respectivement de 18,7 % et de 15,4 % après les campagnes record de l'année précédente. Ces baisses de production sont cependant en grande partie compensées par la récolte de pommes qui progresse pour la troisième année consécutive (+ 5,9 %), bénéficiant de bonnes conditions climatiques dans le sud de la France. Les récoltes de raisin (+ 15,2 %), de poires (+ 15,1 %) et de pêches (+ 6,2 %) rebondissent après les mauvaises récoltes de l'année 2023. Le prix des fruits est tiré à la hausse par le fort renchérissement du prix des prunes (+ 27,8 %), et par celui des fraises qui augmente de 10,7 %. A l'inverse, le prix des pêches (- 6,5 %) est pénalisé par une consommation atone en début de saison, et celui des pommes (- 2,1 %) reflue. Après la forte hausse de l'année passée, le prix des poires diminue lui-aussi (- 7,7 %), mais reste à un niveau élevé.

L'augmentation de la valeur de la production de **légumes** atteint 3,8 %, portée par l'élévation des prix (+ 3,1 %) et associée à une légère hausse des volumes (+ 0,7 %). La baisse en volume de la production de nombreux légumes tels les poireaux, les choux-fleurs et les courgettes est en effet compensée par le redressement des récoltes de champignons et de tomates (respectivement + 21,7 % et + 7,0 %), après les mauvaises campagnes de l'année précédente. Les prix dans l'ensemble restent soutenus et supérieurs en moyenne aux cinq dernières années. Le cours de l'endive s'élève de 17,8 %, tiré par une offre réduite en début de campagne, tandis que le prix des concombres augmente de 18,2 % et celui de l'ail de 21,3 %. De même, la forte poussée du cours de l'échalote (+ 45,4 %), sujet à d'importantes fluctuations, contribue aussi à la hausse du prix des légumes.

La production en valeur de **pommes de terre** conserve la forte dynamique de la campagne précédente et s'accroît de 25,9 % : elle bénéficie à nouveau d'une progression tant des volumes que des prix. La récolte, en hausse de 8,8 %, atteint son plus haut niveau depuis 25 ans, malgré la chute de plus d'un tiers de la production pour la féculerie. Les besoins supplémentaires pour alimenter trois usines de transformation récentes en Hauts de France expliquent en effet la progression en 2024 des surfaces plantées de pommes de terre de consommation, celles-ci se situant à un niveau historiquement élevé. Le prix moyen des pommes de terre augmente de 15,7 % sous l'effet de la forte demande. Il subit en outre la hausse des coûts de plantation depuis 2019. Toutefois, la contractualisation de près de la moitié de la production à des prix inférieurs au reste de la récolte, peut peser sur les prix.

## 2.4 Les vins

**Tableau 7 : Production hors subventions de vin en 2024 (évolution en %)**

	Valeur (M€)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
<b>Ensemble</b>	10882	-28,8	0,1	-28,7	-28,8	0,1
<b>Vins d'appellation d'origine</b>	8432	-29,2	0,3	-29	-22,7	0,1
vins de champagne*	2770	-42,4	1	-41,8	-13,2	0,2
autres vins d'appellation	5662	-20,4	-0,1	-20,5	-9,5	0
<b>Autres vins</b>	2450	-27,2	-0,4	-27,5	-6	-0,1
vins pour eaux de vie AOC	1227	-36,8	-0,2	-36,9	-4,7	0
vins de table et de pays	1223	-14,2	-0,6	-14,7	-1,3	0

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

\* Vin calme et champagne produits par les récoltants manipulateurs (activité secondaire).

En 2024, la valeur de la production de **vins** baisse fortement en valeur (- 26,8 %). La forte baisse en volume (- 26,9 %) s'accompagne d'une stabilité des prix (+ 0,2 %). Les conditions météorologiques défavorables, auxquelles se sont ajoutés des problèmes sanitaires, ont touché l'ensemble des vignobles. La réduction des volumes concerne tous les types de vins : de 29,2% pour les vins AOP, et de 14,2 % pour les vins de table, elle atteint 36,8 % pour les vins pour eaux de vie AOC qui avait bénéficié en 2023 d'une récolte abondante. Le niveau de production totale de vins avoisine celui historiquement bas de l'année 2021.

Alors que l'offre est en forte baisse, les prix restent stables dans un contexte de repli de la demande intérieure, et de la baisse des exportations. Le prix des vins d'appellation augmente à peine de 0,3 % et celui des autres vins fléchit de 0,4 %.

## 2.5 Le bétail

**Tableau 8 : Production hors subventions de bétail en 2024 (évolution en %)**

	Valeur (M€)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
<b>Ensemble</b>	<b>14 252</b>	<b>-1,7</b>	<b>-0,8</b>	<b>-2,5</b>	<b>-1,7</b>	<b>-0,8</b>
Gros bovins	7 941	-3,0	0,6	-2,4	-1,7	0,3
Veaux	1 161	-2,6	2,7	0,0	-0,2	0,2
Ovins-caprins	951	-4,7	12,3	7,0	-0,3	0,7
Porcins	4 037	1,6	-8,6	-7,1	0,5	-2,6

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

La valeur de la production de bétail est en repli de 2,5 %, après deux années de hausse (+ 23,5 % puis + 5,0 %). Le prix moyen (- 0,8 %) est tiré à la baisse par le cours des porcins, tandis que les volumes décroissent tendanciellement (- 1,7 %). Pour tous les animaux, la baisse des coûts de l'alimentation permet en outre une détente sur les prix à la production.

La production de **bovins** fléchit en valeur (- 2,4 %), sous l'effet du recul des volumes (- 3 %). La réduction globale des abattages est toutefois contenue par l'augmentation des abattages de bovins mâles et de vaches laitières, mais les exportations de broutards sont en forte baisse. Le recul du coût des intrants limite la hausse des prix à 0,6 %, face à une demande encore freinée par le niveau élevé des prix.

La valeur de la production de **veaux** est stable. L'augmentation des prix qui s'élève à 2,7 % compense la diminution des volumes qui atteint 2,6 %. La baisse du nombre d'abattages se poursuit. La hausse des prix ralentit du fait de la diminution des coûts de production.

Seule la production d'**ovins – caprins** croît en valeur (+ 12,3 %), malgré une réduction à nouveau significative des volumes (- 4,7 %). Dans le contexte de la fièvre ovine à partir de l'été, la baisse continue des abattages entraîne une offre insuffisante même si la demande est peu dynamique. Il en résulte une forte hausse des prix (+ 12,3 %), en dépit de la détente du coût des intrants.

La production de **porcins** décroît en valeur (- 7,1 %) en raison d'une orientation marquée des prix à la baisse (- 8,6 % après + 21 %), tandis que les volumes se redressent (+ 1,6 %) après avoir diminué trois années de suite. L'augmentation continue du poids à l'engraissement des animaux y contribue. Toutefois, si les abattages repartent à la hausse en début d'année, ils restent, dans un contexte européen d'érosion du cheptel, nettement en deçà de la moyenne quinquennale. L'offre restreinte maintient ainsi les cours à un niveau élevé, mais très inférieur aux deux années précédentes où les prix du porc avait atteint des niveaux inédits. Le coût de l'aliment pour porcins continue sa décrue, tout en restant supérieur à celui des années 2019-2023.

## 2.6 Les produits avicoles

**Tableau 9 : Production hors subventions de produits avicoles en 2024 (évolution en %)**

	Valeur (M€)	Évolutions en %			Contributions aux évolutions en point de %	
		Volume	Prix	Valeur	En volume	En prix
<b>Ensemble</b>	<b>6 250</b>	<b>8,0</b>	<b>-9,0</b>	<b>-1,7</b>	<b>8,0</b>	<b>-9,0</b>
Volailles	3 588	12,9	-9,9	1,7	7,2	-5,7
Œufs	2 662	1,8	-7,7	-6,0	0,8	-3,2

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

La valeur de la production de **volailles** croît de 1,7 % en 2024, portée par une forte augmentation des volumes (+ 12,9 %), partiellement compensée par des prix en baisse (- 9,9 %). Les abattages de volailles se redressent après une année 2023 encore affectée au premier semestre par l'influenza aviaire. La hausse est particulièrement marquée pour les canards (+ 22,7 %) et les poulets (+ 12,5 %). Dans ce contexte, et celui du recul du coût de l'alimentation, les prix refluent nettement, bien que la progression de la demande intérieure se poursuive.

La production d'**œufs** diminue en valeur de 6 %. Les volumes évoluent modérément (+ 1,8%), tandis que les prix fléchissent de 7,7 % suite aux fortes hausses des deux années précédentes. Ils demeurent cependant supérieurs à la moyenne triennale. La demande reste en effet dynamique pour ce produit, qui est la moins chère des protéines animales.

## 2.7 Les autres produits animaux

**Tableau 10 : Production hors subventions d'autres produits animaux en 2024 (évolution en %)**

	Valeur en M€	Volume	Prix	Valeur
<b>Ensemble</b>	<b>13 938</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>	<b>1,0</b>
dont :				
Lait et produits laitiers*	13 267	0,4	0,9	1,3
Autres produits de l'élevage	671	- 8,2	3,8	-4,7

Source : Insee, *compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025*

\* Produits laitiers transformés par les exploitations.

La production de **lait, produits laitiers et autres produits animaux** augmente de 1,0 % en valeur. Ceci s'explique par la hausse des prix (+ 1,0 %), alors que les volumes sont stables (+ 0,0 %).

La valeur de la production de **lait et produits laitiers** augmente (+ 1,3 %), sous l'effet conjugué de la hausse des prix (+ 0,9 %) et des volumes (+ 0,4 %).

Pour les **autres produits de l'élevage**, la valeur de la production décroît de 4,7 %. En volume, la production diminue de 8,2 %, qui s'explique par de mauvaises récoltes de miel, cependant les prix sont en hausse (+ 3,8 %).

### 3 Les subventions sur les produits

En 2024, le montant des subventions sur les produits diminue légèrement (- 4,7 %), et s'établit à près de 1,1 milliard d'euros.

**Tableau 11 : Subventions sur les produits\***, en millions d'euros

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Subventions sur les produits végétaux	308,8	306,0	307,8	337,7	341,4	356,6
Subventions sur les produits animaux	880,2	870,3	872,8	879,0	840,1	826,1
<b>Total</b>	<b>1 189,0</b>	<b>1 176,3</b>	<b>1 180,6</b>	<b>1 223,4</b>	<b>1 180,2</b>	<b>1 125,2</b>

Source : Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, Offices agricoles

\* Les subventions sur les produits sont présentées en montants dus au titre de la campagne.

### 4 La production de la branche agricole au prix de base

**Tableau 12 : La production de la branche agricole au prix de base en 2024**

	Valeur (M€)	Évolution en %		
		Volume	Prix	Valeur
Production hors subventions	89 135	-5,2	-3,8	-8,8
Subventions sur les produits*	1 125	1,3	-5,9	-4,7
<b>Production au prix de base**</b>	<b>90 260</b>	<b>-5,1</b>	<b>-3,8</b>	<b>-8,7</b>

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

\* Par convention, l'indice de volume d'une subvention est égal à celui de la production concernée, au niveau le plus fin possible de la nomenclature de produits. Dans le partage volume-prix des subventions, **l'indice de prix est donc déduit et ne correspond pas à l'évolution des barèmes (exprimés en €/ha ou en €/tête de bétail).**

\*\*Le prix de base est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qui lui sont attribuées, moins les impôts sur les produits qu'il reverse.

En valeur comme en volume, l'évolution de la **production au prix de base** reste très proche de celle de la production hors subventions, compte tenu du faible poids des subventions sur les produits.

## La valeur ajoutée de la branche agricole

### 1 Les consommations intermédiaires

Tableau 13 : Les consommations intermédiaires en 2024

	Valeur (M€)	Évolution en %			Contribution à l'évolution en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
<b>Consommations intermédiaires* : total</b>	<b>57 631</b>	<b>3,3</b>	<b>- 7,7</b>	<b>- 4,7</b>	<b>3,3</b>	<b>- 7,7</b>
dont : aliments pour animaux intraconsommés	7 382	6,5	- 22,3	-17,2	1,0	- 3,4
aliments pour animaux achetés **	9 528	2,7	- 9,3	-6,9	0,5	- 1,6
énergie et lubrifiants	5 491	0,1	- 2,7	-2,6	0,0	- 0,2
engrais et amendements	4 969	11,0	- 30,9	-23,3	1,2	- 3,6
pesticides et produits agrochimiques	3 261	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
dépenses vétérinaires	1 412	-0,2	3,9	3,7	0,0	0,1
CI des exploitations	57 401	3,2	- 7,8	- 4,8	3,2	- 7,7
CI des exploitations, hors aliments intraconsommés	50 020	2,7	- 5,1	- 2,6	2,3	- 4,3
CI des jardins familiaux	230	11,4	- 2,1	9,1	0,0	0,0

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

\* Y compris les services bancaires non facturés ou services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim).

\*\* Aliments pour animaux achetés aux industries agroalimentaires (aliments composés, tourteaux, pulpes de betteraves...), hors produits agricoles intraconsommés, tels les fourrages.

En 2024, les **consommations intermédiaires** de la branche agricole diminuent en valeur de 4,7 %. Les volumes augmentent (+ 3,3 %) tandis que les prix baissent plus fortement (- 7,7 %).

Premier poste de dépense, les **achats d'aliments pour animaux** baissent de - 6,9 % en valeur. Cette baisse concerne aussi les **aliments intraconsommés** (- 17,2 %). Cette évolution à la baisse provient de la baisse des prix de - 22,3 % pour les aliments intraconsommés et de - 9,3 % pour les aliments achetés en dehors de la branche agricole. En volume, le rebond de la consommation d'aliments pour animaux est le fait des aliments intraconsommés (+ 6,5 %) comme de ceux achetés en dehors de la branche agricole (+ 2,7 %).

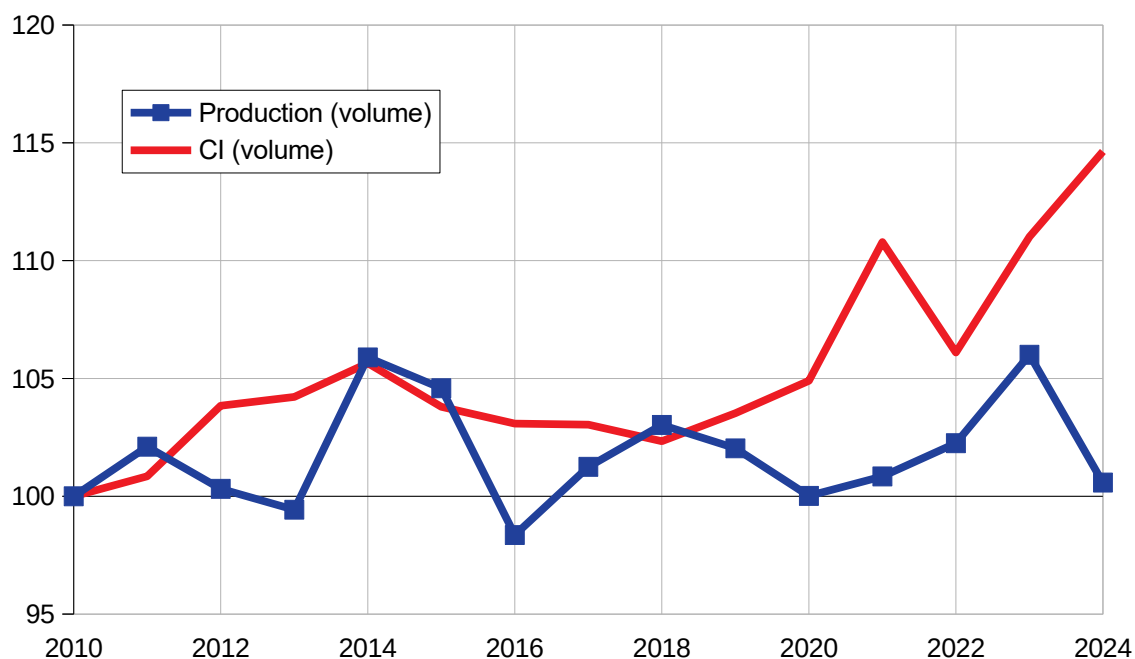
Conformément au prix du gaz, les prix des **engrais et des amendements** baissent fortement (- 30,9 %). En volume, la consommation rebondit de 11,0 %. Il en résulte une baisse du poste en valeur de 23,3 %.

La **facture énergétique** continue de diminuer (- 2,6 % en 2024 après - 3,1 % en 2023), les prix baissant (- 2,7 %) alors que les volumes sont stables (+ 0,1 %).

Les **dépenses vétérinaires** sont les consommations intermédiaires dont les prix augmentent le plus (+ 3,9 %) tandis que le volume diminue légèrement (- 0,2 %).

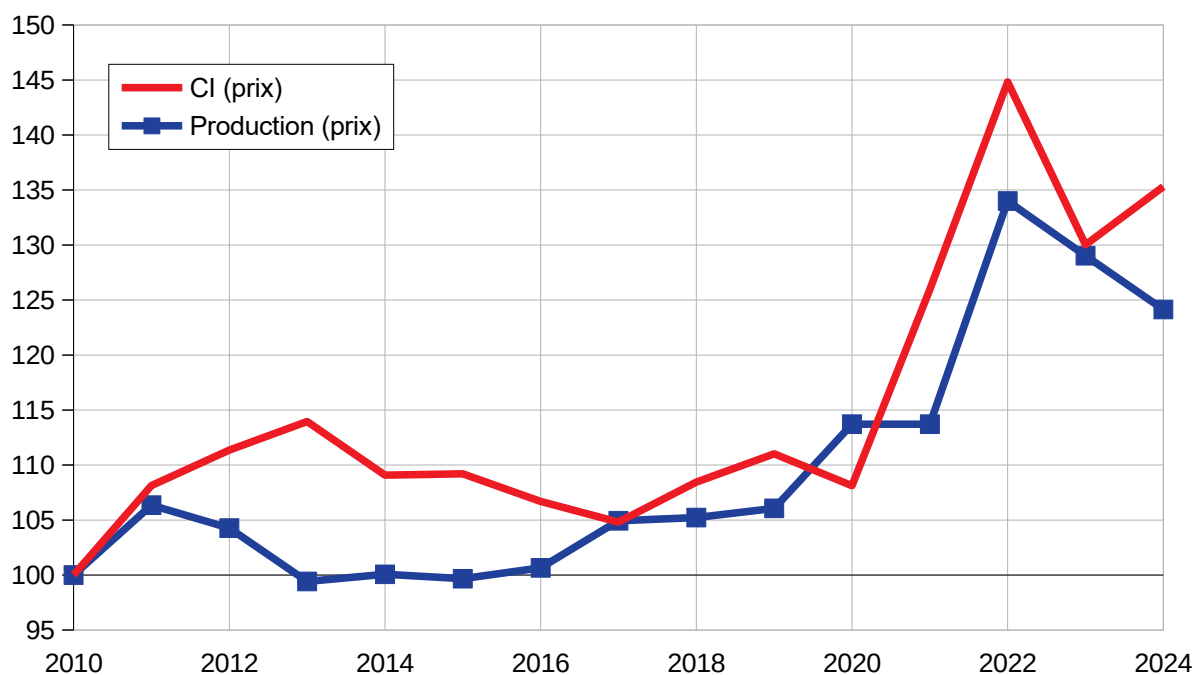
La valeur des **pesticides et produits agrochimiques** reste pratiquement stable (+ 0,1 %) traduisant une quasi-stabilité en prix (+0,1 %) et une stabilité en volume (+0,0 %).

**Graphique 6 : Évolution de la production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires (CI), en volume, base 100 en 2010**



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

**Graphique 7 : Évolution des prix de la production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires (CI), base 100 en 2010**



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

## 2 La valeur ajoutée brute de la branche agricole

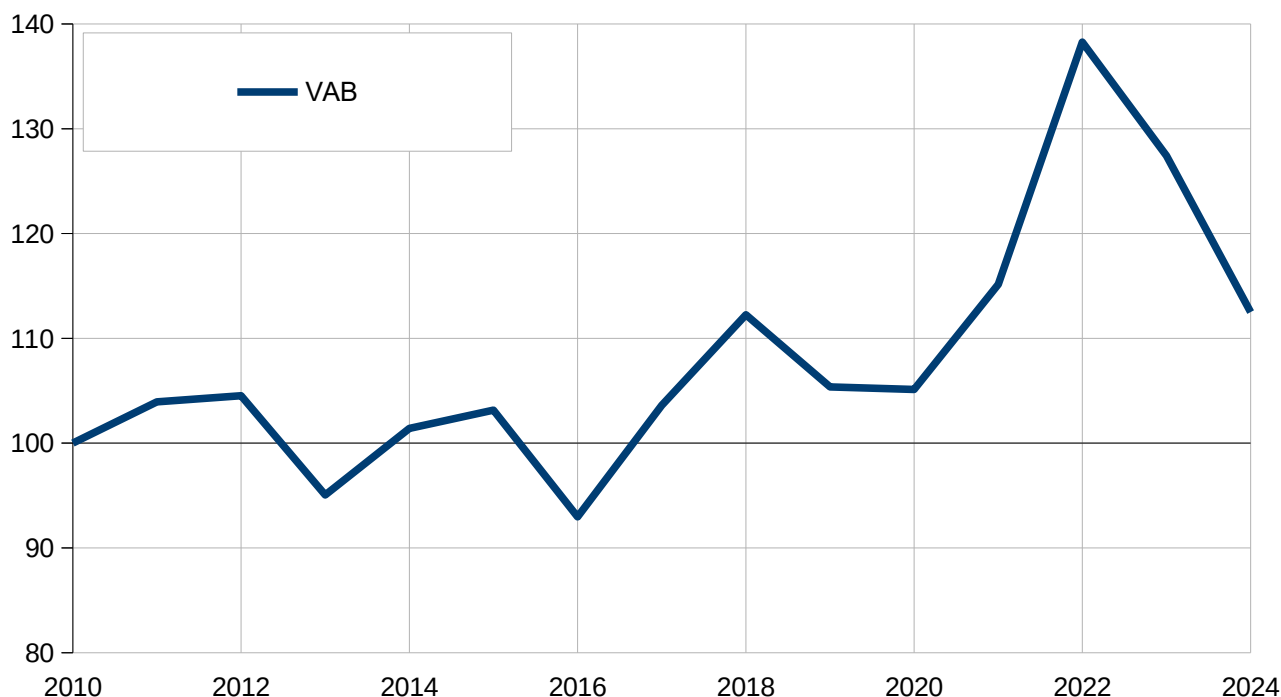
Tableau 14 : La valeur ajoutée brute de la branche agricole en 2024

	Valeur (M€)	Évolution en %			Contribution à l'évolution en points de %	
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix
<b>Production au prix de base</b>	<b>90 260</b>	<b>-5,1%</b>	<b>-3,8%</b>	<b>-8,7%</b>	<b>-13,2</b>	<b>-11,3</b>
Consommations intermédiaires	57 631	3,3%	-7,7%	-4,7%	-5,1	15,4
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>32 629</b>	<b>-18,3%</b>	<b>4,1%</b>	<b>-15,0%</b>	<b>-18,3</b>	<b>4,1</b>

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

En 2024, la valeur ajoutée brute diminue de 15,0 % sous l'effet d'une baisse marquée de la production au prix de base - c'est-à-dire y compris les subventions sur les produits et déduction faite des impôts sur les produits - (- 8,7 %), que la baisse des consommations intermédiaires ne permet pas de compenser (- 4,7 %). La valeur ajoutée brute diminue du fait de la baisse des volumes (- 18,3 %) compensé en partie par l'élévation des prix (+ 4,1 %).

Graphique 8 : Évolution de la valeur ajoutée brute (VAB) de la branche agricole, base 100 en 2010



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

### 3 Les subventions d'exploitation

En 2024, les **subventions d'exploitation** en France métropolitaine devraient s'établir autour de 8,5 milliards d'euros. Leur montant augmenterait d'environ 300 millions d'euros par rapport à 2023, en raison notamment de la hausse des indemnités au titre des calamités agricoles. Comme l'année dernière, les aides de crises sont également importantes, celles liées à l'influenza aviaire étant remplacées par d'autres liées aux crises de 2024 (dégâts touchant la viticulture, fièvre catarrhale ovine...).

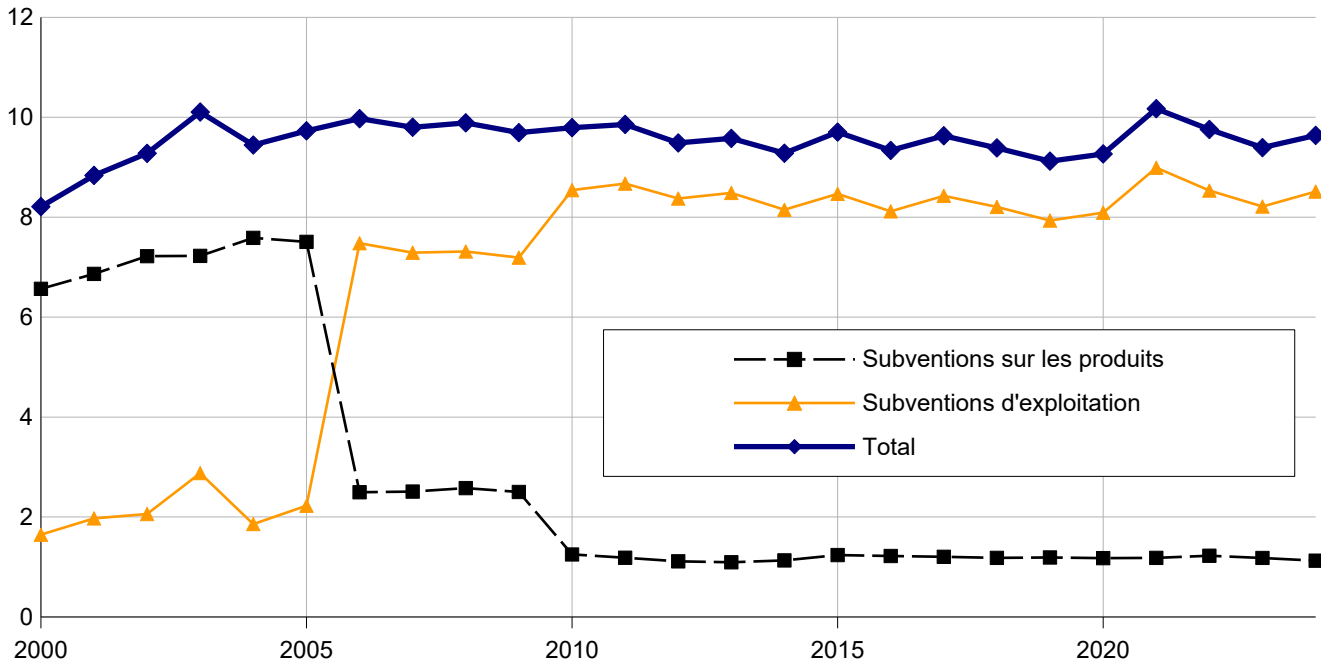
**Tableau 15 : Les subventions d'exploitation\* de la branche agriculture, en millions d'euros**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Paiement unique – Aides découplées du 1er pilier**	5 730	5 643	5 690	5 726	5 637	5 567
dont paiement de base	2 915	2 879	2 925	2 943	3 081	3 101
paiement vert	2 041	2 016	2 017	2 031	1 756	1 688
paiement redistributif	681	672	672	674	670	650
paiement jeunes agriculteurs	92	76	76	77	130	128
Indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN)	1 103	1 095	1 070	1 062	1 045	1 054
Prime herbagère agri-environnementale (PHAE), PMSEE	0	0	0	0	0	0
Autres aides agri-environnementales, CTE, CAD	518	463	496	496	564	631
Aides aux éleveurs	73	71	188	358	351	311
Aides aux producteurs de fruits et légumes	2	2	3	3	3	3
Aides aux viticulteurs	0	0	0	0	0	80
Agriculteurs en difficulté	1	1	1	3	0	0
Indemnités au titre des calamités agricoles	185	105	425	289	96	332
Indemnités pour dégâts de gibier	30	45	53	60	60	60
Autres subventions d'exploitation	172	184	191	227	384	394
Prises en charge d'intérêt	0	0	0	0	0	0
Bonifications d'intérêt	52	30	21	12	6	5
CICE	0	0	0	0	0	0
Fonds de solidarité (aides covid)	0	393	559	0	0	0
Aides exceptionnelles Covid	0	0	155	0	0	0
RFA	30	30	28	28	31	29
Allègements de charge exceptionnels			79	3		
Aides exceptionnelles impact de la guerre en Ukraine				231		
<b>Total métropole</b>	<b>7 896</b>	<b>8 062</b>	<b>8 959</b>	<b>8 498</b>	<b>8 177</b>	<b>8 467</b>
Subventions dans les DROM	37	29	33	36	37	47
<b>Total</b>	<b>7 934</b>	<b>8 091</b>	<b>8 992</b>	<b>8 533</b>	<b>8 214</b>	<b>8 513</b>

Source : Service de la statistique et de la prospective (SSP), ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, Offices agricoles.

\* Les montants sont enregistrés selon la règle des droits et obligations (montants dus), ce qui peut occasionner des différences avec les concours publics (montants versés)

Graphique 9 : Subventions à l'agriculture entre 2000 et 2024, en milliards d'euros



Source : Service de la statistique et de la prospective (SSP), ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, Offices agricoles

Lecture : en 2024, le total des subventions s'élève à 9,6 milliards d'euros

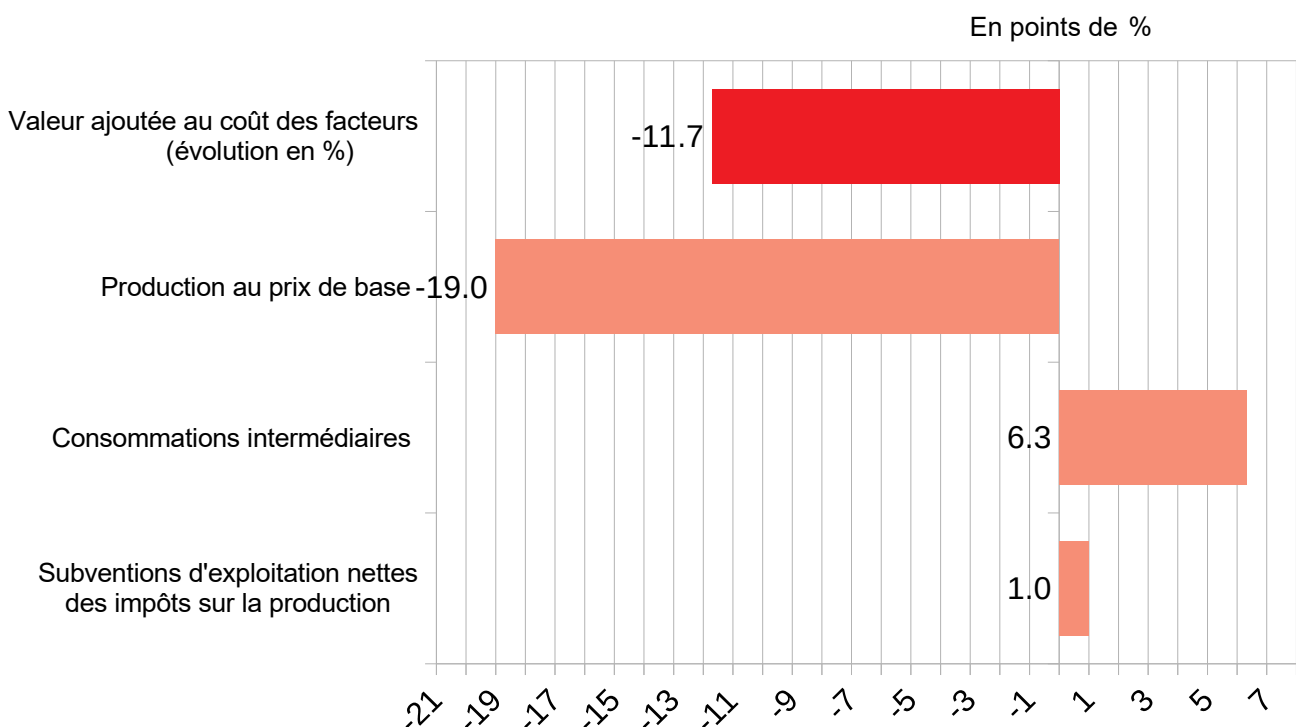
#### 4 Les impôts sur la production

En 2024, les **impôts sur la production** baissent de 11,4 %, s'élevant à 1,1 milliard d'euros. Les impôts fonciers sont prévus en baisse (- 12,7 %), s'élevant à 988 millions d'euros, ce qui pourrait s'expliquer par les dégrèvements pour calamités agricoles.

#### 5 La valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole

En 2024, la **valeur ajoutée brute au coût des facteurs** (VABCF) diminuerait de 11,7 % en valeur, après une baisse de 7,8 % en 2023.

**Graphique 10 : Contributions (en points de %) des différents postes à la hausse (en %) de la VABCF**



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

Compte tenu de la légère baisse de l'emploi agricole total (- 0,6 %), la VABCF par actif régresserait de 11,2 % en 2024 après - 5,4 % en 2023. Avec l'évolution du prix du PIB (+ 2,1 % en 2024 après + 5,0 % en 2023), la **valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif en termes réels** la baisserait de 13,0 % en 2024 après - 9,9 % en 2023.

## Les résultats de la branche agricole

### 1 Le résultat brut de la branche agricole

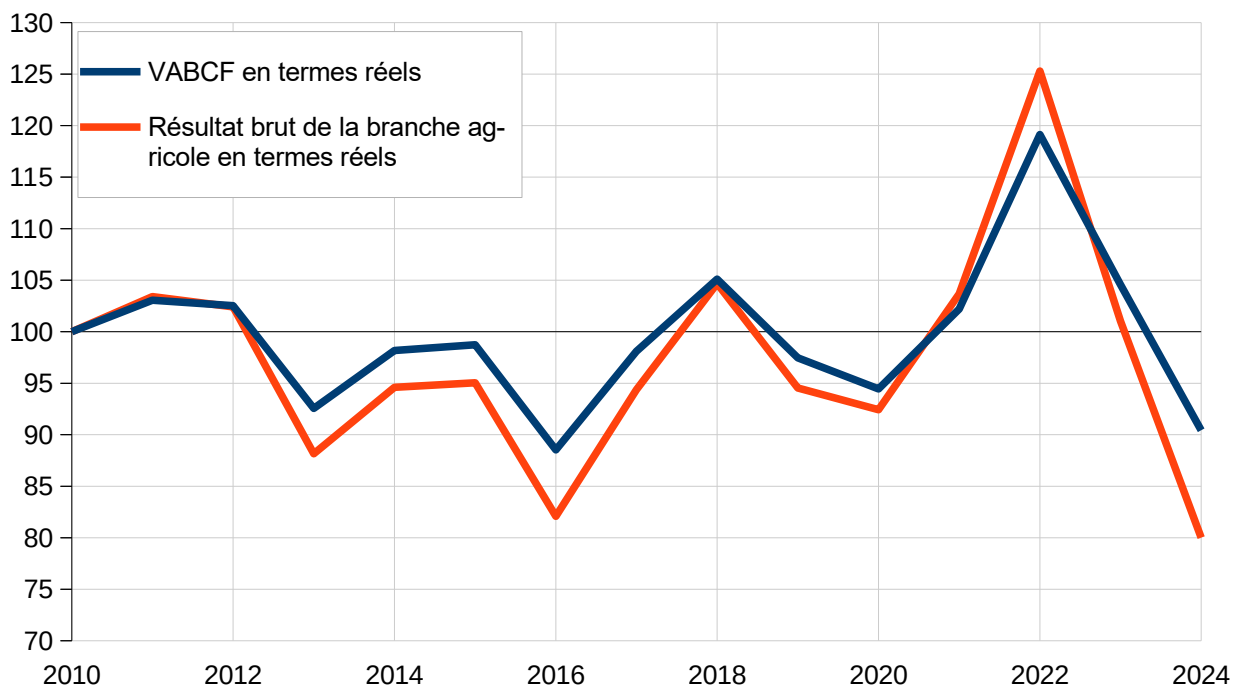
En valeur, le **résultat brut de la branche agricole** diminuerait de 19,2 % en 2024 (après - 15,3 % en 2023). En termes réels, déflaté par l'indice de prix du PIB, il baisserait de 20,8 % (après - 19,4 % en 2023).

L'emploi non salarié diminuerait à nouveau en 2024 (- 2,7 %). Ceci conduirait à une diminution du **résultat brut de la branche agricole par actif non salarié** de 16,9 % (après - 11,5 %). Le **résultat brut de la branche agricole par actif non salarié en termes réels** régresserait de 18,6 % en 2024 (après - 15,7 %). La volatilité des prix agricoles et des prix des intrants peut induire de fortes variations de cet indicateur.

Les salaires versés par les unités agricoles progresseraient de 5,4 % en 2024 (après + 4,5 %) sous l'effet consécutif de la hausse du salaire horaire et de l'augmentation des effectifs salariés. Les cotisations sociales à la charge des employeurs augmenteraient du même ordre de grandeur que les salaires en 2024 du fait de la hausse des salaires versés.

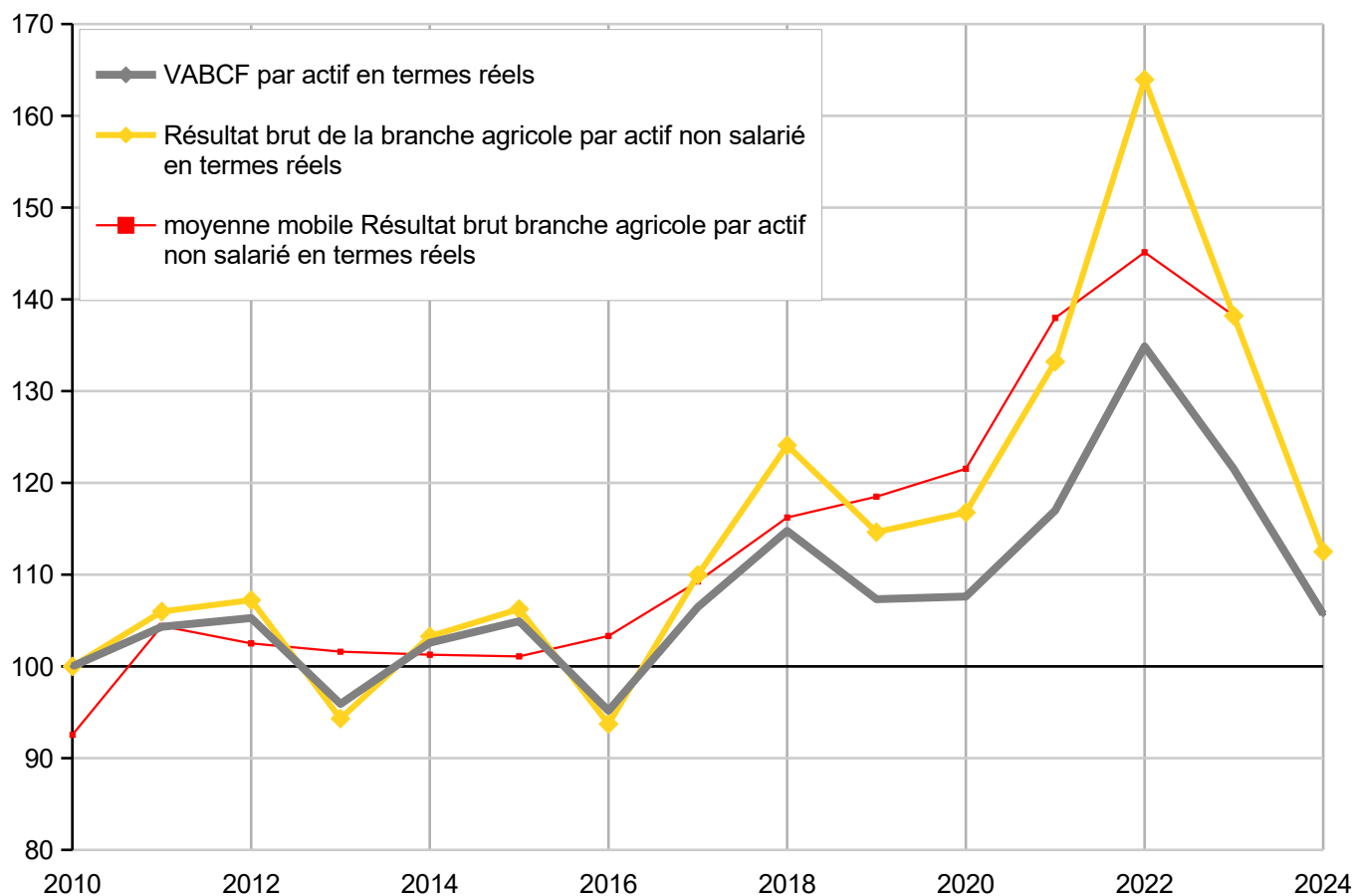
En 2024, les **intérêts dus** par la branche augmenteraient de 23,5 %, à un niveau bien moindre que ceux de l'année précédente (+45,2 %), dans un contexte de taux d'intérêt restant stables à un niveau élevé. Les charges locatives nettes augmenteraient de 2,5 % en 2024 (après + 3,1 %).

**Graphique 11 : VABCF et résultat brut de la branche agricole en termes réels, base 100 en 2010**



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

**Graphique 12 : VABCF par unité de travail agricole et résultat brut de la branche agricole par unité de travail agricole non salarié, en termes réels, base 100 en 2010**



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

## 2 Le résultat net de la branche agricole

### 2.1 La consommation de capital fixe

Les agrégats comptables nets se déduisent des agrégats bruts en soustrayant la consommation de capital fixe (CCF). La consommation de capital fixe (CCF) mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement. L'estimation de ce poste est délicate, elle résulte d'une modélisation et se trouve de ce fait moins robuste que les données observées. La consommation de capital fixe augmenterait de 0,4 % en 2024, après 10,2 % en 2023. Son évolution traduit la retombée de l'inflation qui atténue le coût de remplacement du capital. En 2024, la baisse de la valeur ajoutée brute alourdit la part de la consommation de capital fixe dans celle-ci (40,0 % après 33,8 %).

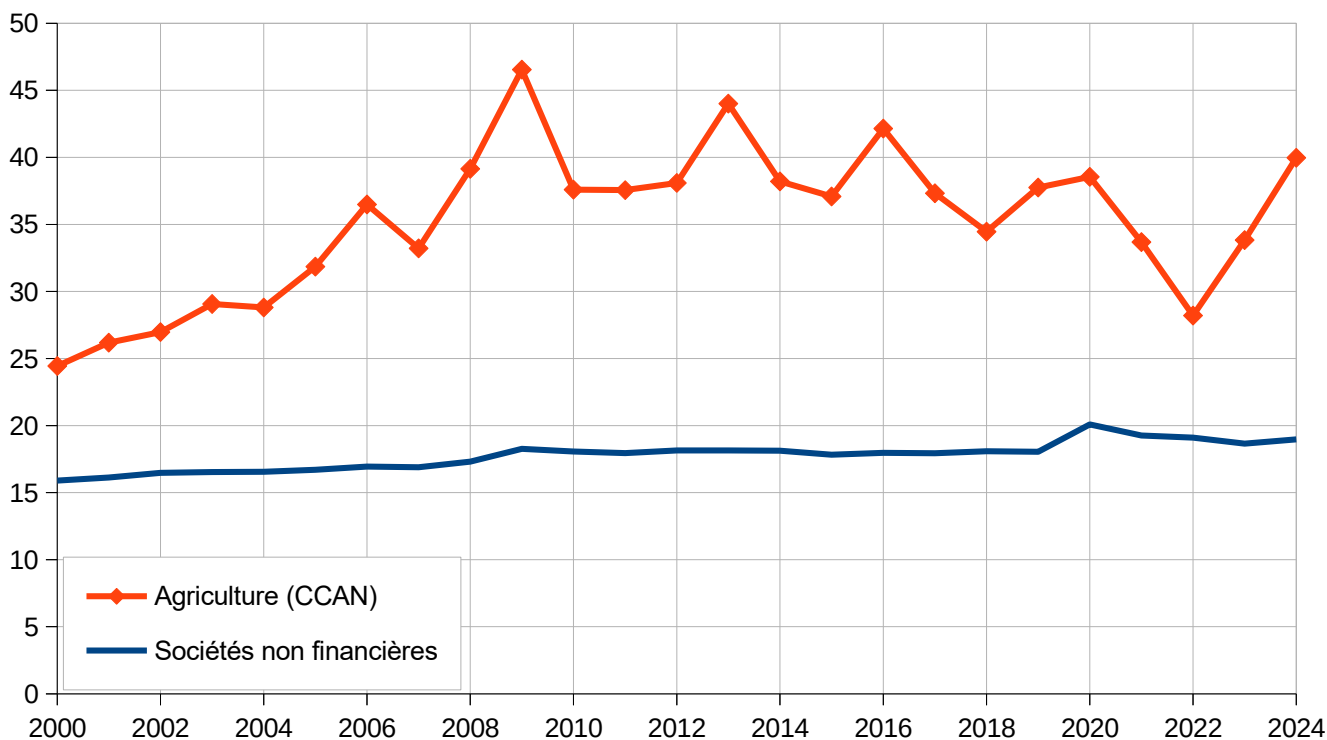
**Tableau 16 : Consommation de capital fixe**

En milliards d'euros

	Valeur 2023	Valeur 2024	Évolution 2024 / 2023 (en %)
<b>Consommation de capital fixe</b>	13,0	13,0	0,42

Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2024

**Graphique 13 : Part de la consommation de capital fixe dans la valeur ajoutée brute, en %**



Source : Insee, comptes nationaux base 2020, compte spécifique CCAN

## 2.2 La valeur ajoutée nette au coût des facteurs et le résultat net de la branche agricole

Eurostat utilise la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par actif en termes réels, appelé **indicateur A**. En 2024, cet indicateur baisse de 17,8 % pour la France (après - 15,8 % en 2023).

Le résultat net se déduit du résultat brut en enlevant la consommation de capital fixe.

**Tableau 17 : Évolutions des résultats en brut et en net, en termes réels**

en %	Brut	Net
<b>Valeur Ajoutée au Coût des Facteurs (VACF)</b>	-13,5	-18,3
<b>VACF par actif</b>	-13,0	-17,8
<b>Résultat de la branche agricole</b>	-20,8	-33,8
<b>Résultat de la branche agricole par actif non salarié</b>	-18,6	-32,0

Source : Insee, *compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025*

## L'investissement agricole

La formation brute de capital fixe de la branche agriculture (FBCF) comprend d'une part l'investissement en produits de la branche agricole elle-même, c'est-à-dire les animaux reproducteurs et de trait ainsi que les plantations, et d'autre part les dépenses d'investissement en biens non agricoles, essentiellement le matériel et les bâtiments.

En 2024, l'investissement diminue en volume (- 14,9 %) et en valeur (- 14,6 %). Ce recul en 2024 s'effectue alors que les prix des biens d'investissement se stabilisent (+ 0,4 %).

En 2024, la FBCF en biens agricoles s'établit à 1,2 milliard d'euros, en baisse de 9,7 % par rapport à l'année précédente. La baisse (en valeur comme en volume) est plus forte pour l'investissement en plantations que pour l'investissement animal. Le prix des biens agricoles augmente de 0,6 % du fait d'une hausse des prix de l'investissement animal de 2,0 % et d'une baisse du prix de l'investissement en plantations de 0,4 %.

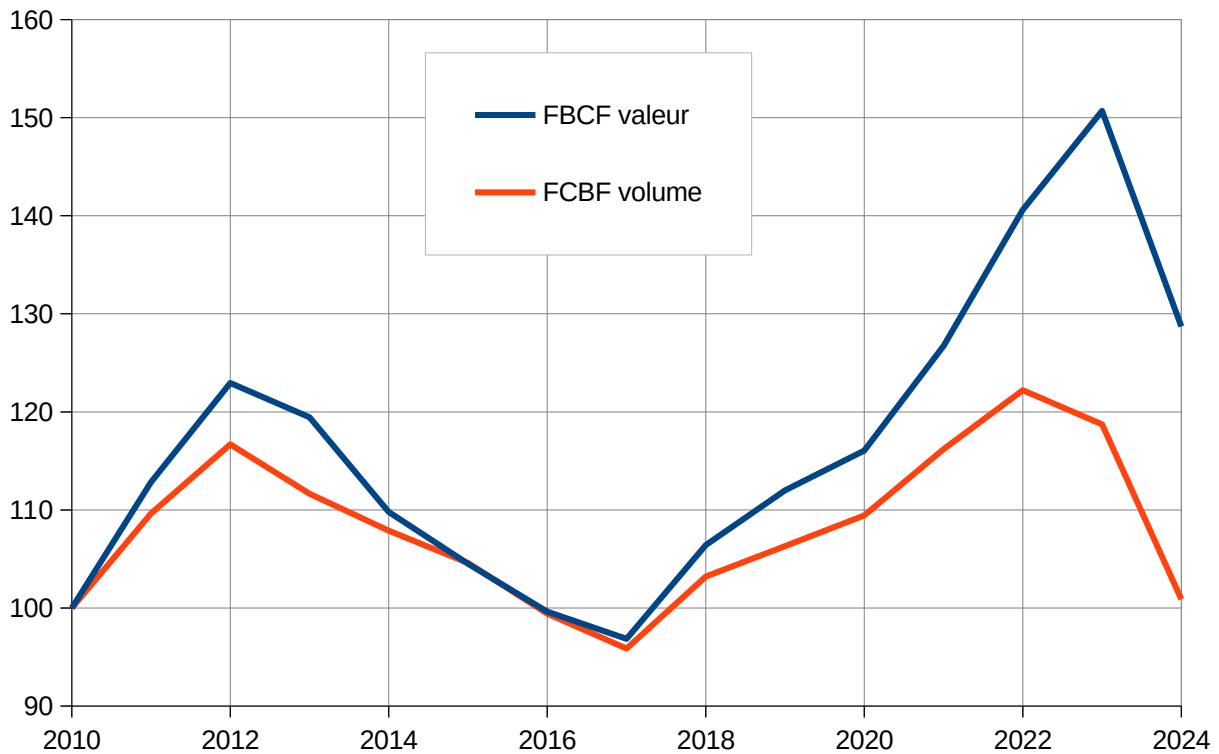
La FBCF en biens non agricoles pèse bien davantage (11,5 milliards d'euros, soit plus de 91 % des investissements agricoles). Elle baisse en valeur de 15,1 % en 2024. La baisse (en valeur comme en volume) est plus forte pour l'investissement en matériels que celui en bâtiments non agricoles. Au total, le prix des biens d'investissement non agricoles augmente de 0,4 % en 2024 marqué par une assez forte hausse du prix des bâtiments (+ 0,9 %).

**Tableau 18 : Formation brute de capital fixe de la branche agricole**

	Montant 2023 (en milliards d'euros)	Évolution (en %)	
		En valeur	En volume
<b>FBCF en biens agricoles</b>	<b>1,2</b>	<b>-9,7</b>	<b>-10,2</b>
Plantations	0,7	-11,5	-11,2
Bétail	0,5	-6,8	-8,6
<b>FBCF en biens non agricoles</b>	<b>11,5</b>	<b>-15,1</b>	<b>-15,4</b>
dont : Matériels	8	-18,5	-18,6
Bâtiments	2,9	-4,6	-5,4
<b>FBCF totale</b>	<b>12,6</b>	<b>-14,6</b>	<b>-14,9</b>

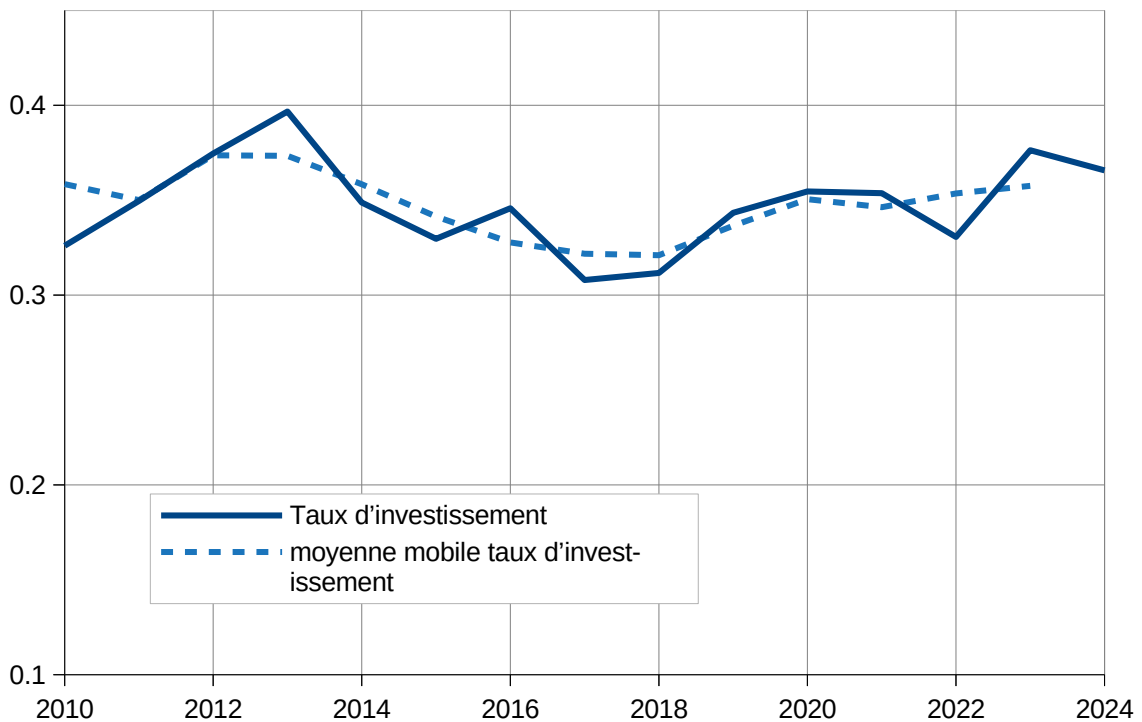
Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

**Graphique 14 : Formation Brute de capital fixe de la branche agricole en valeur et en volume, base 100 en 2010**



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

**Graphique 15 : Taux d'investissement de la branche agricole (FBCF / VABCF)**



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

## Le commerce extérieur des produits agricoles bruts en 2024

En 2024, l'excédent du commerce extérieur des produits agricoles bruts s'établit à 1,6 milliard d'euros (Md€). Il diminue de 0,6 Md€ par rapport à l'année précédente, ce qui en fait un des soldes les plus bas depuis 2015. Les facteurs de cette dégradation sont un moindre excédent du commerce extérieur des céréales, des importations accrues en fruits et une vive hausse des prix du café et du cacao importés. L'année 2024 est marquée par une évolution défavorable des termes de l'échange : le prix moyen des exportations baisse, tandis que celui des importations s'élève. Bien que les quantités exportées progressent, la valeur des exportations diminue de 0,5 Md€. Dans le même temps, les importations reculent en volume, mais leur valeur s'accroît de 0,1 Md€.

Le commerce extérieur des céréales se solde par un excédent de 6,2 Md€ en 2024, au lieu de 7,1 Md€ en 2023. Après la baisse des livraisons en 2023, les quantités exportées de céréales sont reparties à la hausse, et atteignent 25,8 millions de tonnes contre 25,1 millions de tonnes l'année précédente. Toutefois, du fait de la baisse des prix, les exportations en valeur reculent de 13,0 %, pour s'établir à 6,6 Md€ en 2024. Les importations reculent en quantité et en valeur, et atteignent 0,7 million de tonnes et 0,4 Md€ en 2024. L'orge fait exception en étant la seule céréale dont les quantités exportées diminuent, revenant à 5,6 millions de tonnes après 6,8 millions de tonnes en 2023. Les recettes d'exportation de l'orge sont de 1,3 Md€ en 2024, en baisse de 32,3 % par rapport à l'année précédente, et l'excédent commercial pour l'orge recule de 0,6 Md€.

Le commerce des oléagineux dégage un excédent de 123 millions d'euros, alors qu'il était déficitaire de 267 millions d'euros en 2023. Les exportations sont d'environ 1,3 Md€, en baisse de 5,9 %. Les importations tombent à 1,2 Md€, en baisse de 27,9 % par rapport à 2023.

La valeur des importations de fruits s'accroît de 240 millions d'euros, soit 5,2 %. Ceci tient à la hausse des cours, associée à une augmentation du volume importé de 2,7 %. Les importations sont de 4,9 Md€ en 2024. La hausse des prix concerne aussi les exportations, qui progressent de 130 millions d'euros malgré un retrait des volumes vendus, et atteignent 1,5 Md€. L'alourdissement du déficit est ainsi limité à 0,1 Md€ (après s'être amplifié de 0,3 Md€ en 2023). Il atteint ainsi 3,4 Md€ en 2024.

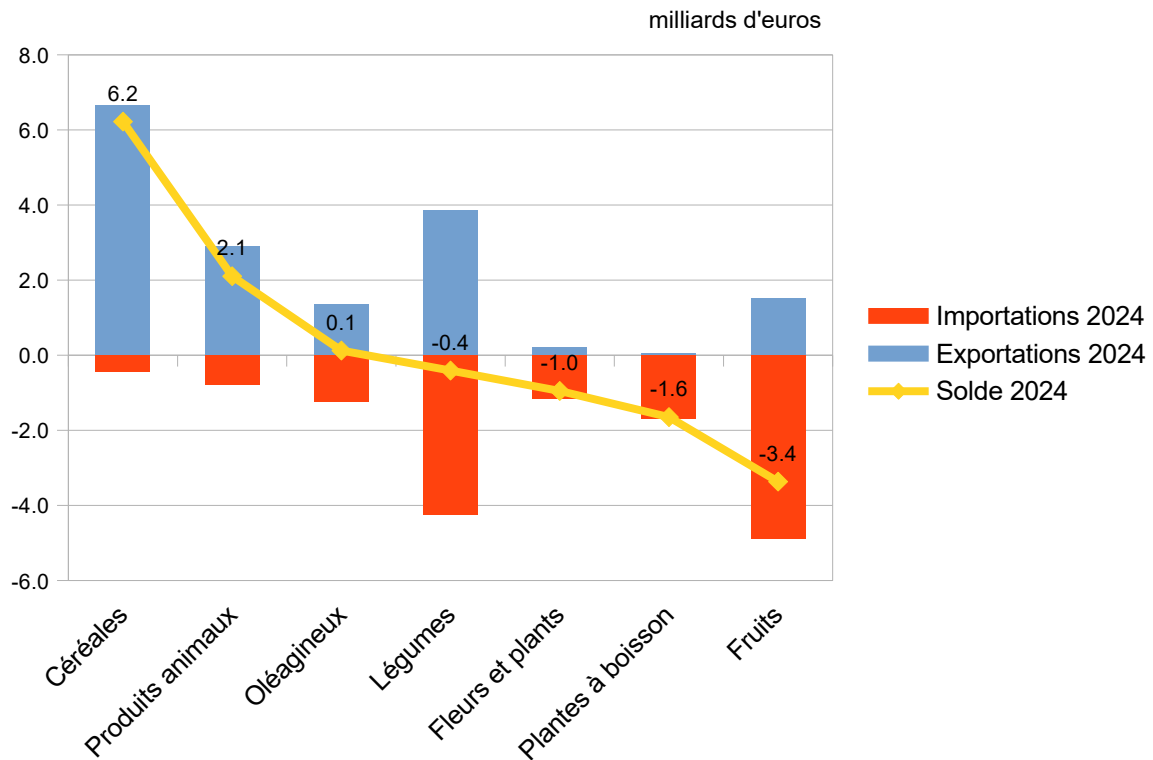
Le déficit commercial des légumes (y compris pommes de terre) se réduit, revenant à 410 millions d'euros contre 645 millions d'euros en 2023. Ceci tient avant tout au dynamisme des exportations de pommes de terre, qui s'accroissent de 15,3 % en quantités et de 27,9 % en valeur. Les pommes de terre représentent ainsi 33,8 % des recettes d'exportations, dont le total est de 3,8 Md€. Les importations sont de 4,2 Md€. Elles ont peu évolué en 2024, augmentant de 2,7 % en quantités et restant pratiquement stables en valeur (+0,6 %).

Le déficit commercial des fleurs reste stable, autour de 320 millions d'euros. Les importations en valeur sont de 357 millions, neuf fois plus élevées que les exportations (38 millions).

Le déficit commercial en produits bruts de café thé cacao s'alourdit brusquement, passant de 1,3 Md€ à 1,6 Md€. Ceci s'explique par la forte hausse du prix de ces produits. Sous l'effet de facteurs climatiques propres à ces filières, les récoltes ont été mauvaises pour l'arabica au Brésil, le robusta au Vietnam et le cacao en Afrique de l'Ouest. En 2024, les prix de ces produits importés augmentent ainsi de 36,3 % pour l'arabica, 68,4 % pour le robusta et sont multipliés par presque 2,5 pour le cacao (+148,4 %).

Structurellement excédentaire, le solde commercial des animaux vivants et autres produits dégage un solde de 2,1 Md€, plus élevé que celui de l'année précédente (1,9 Md€). Les exportations sont de 2,9 Md€. Elles sont composées à 52,9 % de bovins, 13,3 % de volailles, 9,5 % d'équidés, 8,6 % de veaux et 15,7 % d'autres produits. Les importations sont d'environ 0,8 Md€. Elles sont composées à 20,3 % d'oeufs à couver, 15,5 % de volailles, 13,8 % de fourrures et peaux, 13,5 % d'équidés, 13,0 % de miel et 23,9 % d'autres produits.

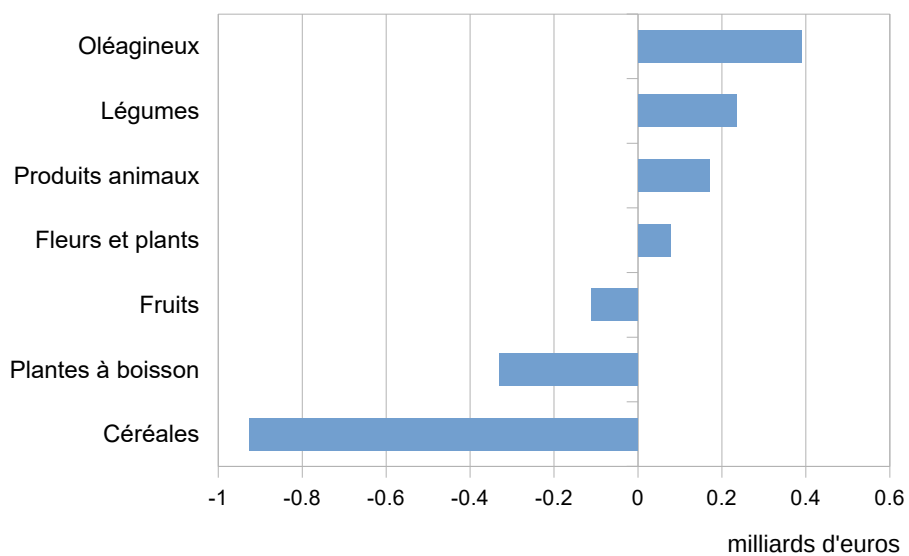
**Graphique 16 : Échanges extérieurs de produits agricoles en 2024**



Source : Douanes

Lecture : En 2024, le solde commercial des céréales s'élève à 6,2 milliards d'euros

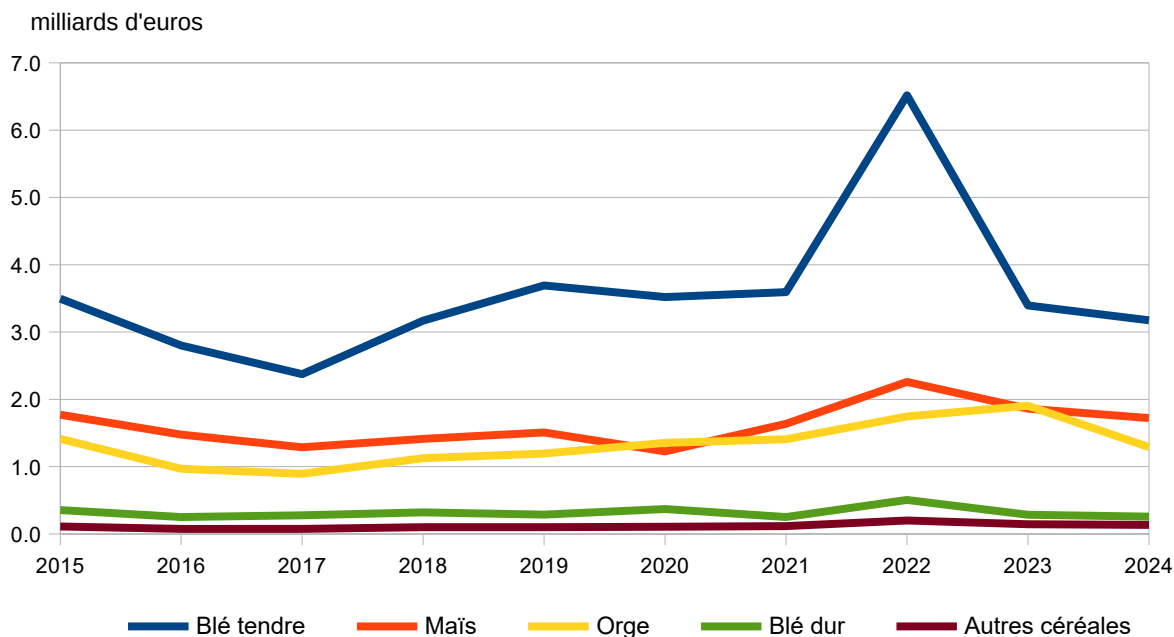
**Graphique 17 : Variation du solde des échanges extérieurs de produits agricoles en 2024**



Source : Douanes

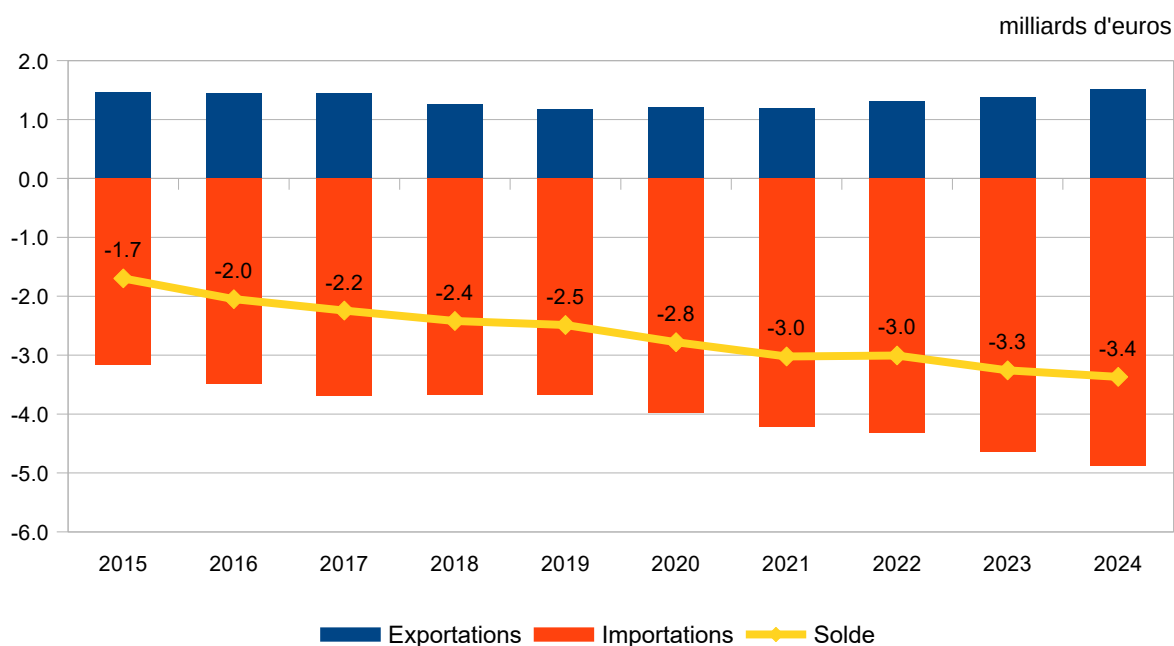
Lecture : En 2024, le solde commercial des fruits s'est dégradé de 110 millions d'euros.

**Graphique 18 : Exportations de céréales de 2015 à 2024**



Source : Douanes

**Graphique 19 : Les échanges de fruits de 2015 à 2024**



Source : Douanes

Tableau A1 - 2024 : Production hors subventions (En milliards d'euros)

A1 – PRODUCTION HORS SUBVENTIONS en milliards d'euros	Valeur 2023 (a)	Indice de volume (b)= 100x(c)/(a)	Volume 2024 (c)	Indice de prix (d)= 100x(e)/(c)	Valeur 2024 (e)	Indice de valeur (f)= 100x(e)/(a)
Blé dur	0.4	93.3	0.4	73.4	0.3	68.5
Blé tendre	7.1	72.7	5.2	89.1	4.6	64.8
Mais	2.5	114.1	2.9	90.3	2.6	103.0
Orge	2.5	79.6	2.0	86.0	1.7	68.5
Autres céréales	0.5	86.1	0.4	94.2	0.4	81.1
<b>CEREALES</b>	<b>13.1</b>	<b>83.2</b>	<b>10.9</b>	<b>88.5</b>	<b>9.7</b>	<b>73.7</b>
Oléagineux	2.8	84.9	2.4	108.5	2.6	92.1
Protéagineux	0.3	99.9	0.3	104.4	0.4	104.3
Tabac	0.0	87.5	0.0	106.7	0.0	93.4
Betteraves industrielles	1.3	106.5	1.4	81.2	1.1	86.5
Autres plantes industrielles	0.8	149.9	1.1	64.0	0.7	95.9
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>5.2</b>	<b>100.8</b>	<b>5.3</b>	<b>91.3</b>	<b>4.8</b>	<b>92.1</b>
Maïs fourrage	1.0	98.4	1.0	92.6	1.0	91.1
Autres fourrages	6.0	116.2	6.9	70.1	4.9	81.5
<b>PLANTES FOURRAGERES</b>	<b>7.0</b>	<b>113.6</b>	<b>8.0</b>	<b>73.0</b>	<b>5.8</b>	<b>82.9</b>
Légumes frais	4.3	100.7	4.3	103.1	4.5	103.8
Plantes et fleurs	1.8	98.4	1.8	101.6	1.8	100.0
<b>PROD MARAICHERS ET HORTICOLES</b>	<b>6.1</b>	<b>100.0</b>	<b>6.1</b>	<b>102.6</b>	<b>6.3</b>	<b>102.7</b>
<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>2.7</b>	<b>108.8</b>	<b>3.0</b>	<b>115.7</b>	<b>3.4</b>	<b>125.9</b>
<b>FRUITS</b>	<b>4.4</b>	<b>99.7</b>	<b>4.4</b>	<b>102.5</b>	<b>4.5</b>	<b>102.1</b>
Vins de champagne	4.8	57.6	2.7	101.0	2.8	58.2
dont vins calmes	3.2	58.6	1.9	100.3	1.9	58.8
dont champagne	1.6	55.5	0.9	102.5	0.9	56.9
Autres vins d'appellation	7.1	79.6	5.7	99.9	5.7	79.5
<b>VINS D'APPELLATION D'ORIGINE</b>	<b>11.9</b>	<b>70.8</b>	<b>8.4</b>	<b>100.3</b>	<b>8.4</b>	<b>71.0</b>
Vins pour eaux de vie AOC	1.9	63.2	1.2	99.8	1.2	63.1
dont vins de distillation	0.2	67.8	0.1	97.7	0.1	66.3
dont cognac	1.8	62.7	1.1	100.0	1.1	62.7
Vins de table et de pays	1.4	85.8	1.2	99.4	1.2	85.3
<b>VINS COURANTS</b>	<b>3.4</b>	<b>72.8</b>	<b>2.5</b>	<b>99.6</b>	<b>2.5</b>	<b>72.5</b>
<b>TOTAL VINS</b>	<b>15.3</b>	<b>71.2</b>	<b>10.9</b>	<b>100.1</b>	<b>10.9</b>	<b>71.3</b>
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>53.9</b>	<b>90.0</b>	<b>48.5</b>	<b>93.6</b>	<b>45.4</b>	<b>84.3</b>
Gros bovins	8.1	97.0	7.9	100.6	7.9	97.6
Veaux	1.2	97.4	1.1	102.7	1.2	100.0
Ovins-caprins	0.9	95.3	0.8	112.3	1.0	107.0
Equidés	0.1	101.3	0.1	201.5	0.2	204.1
Porcins	4.3	101.6	4.4	91.4	4.0	92.9
<b>BETAIL</b>	<b>14.6</b>	<b>98.3</b>	<b>14.4</b>	<b>99.2</b>	<b>14.3</b>	<b>97.5</b>
Volailles	3.5	112.9	4.0	90.1	3.6	101.7
Œufs	2.8	101.8	2.9	92.3	2.7	94.0
<b>PRODUITS AVICOLES</b>	<b>6.4</b>	<b>108.0</b>	<b>6.9</b>	<b>91.0</b>	<b>6.2</b>	<b>98.3</b>
Lait et produits laitiers	13.1	100.4	13.1	100.9	13.3	101.3
dont lait	12.1	100.7	12.2	100.9	12.3	101.6
dont produits laitiers	1.0	97.0	0.9	101.1	1.0	98.1
Autres produits de l'élevage	0.7	91.8	0.6	103.8	0.7	95.3
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>13.8</b>	<b>100.0</b>	<b>13.8</b>	<b>101.0</b>	<b>13.9</b>	<b>101.0</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>34.8</b>	<b>100.7</b>	<b>35.0</b>	<b>98.3</b>	<b>34.4</b>	<b>99.1</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES</b>	<b>88.6</b>	<b>94.2</b>	<b>83.5</b>	<b>95.6</b>	<b>79.8</b>	<b>90.1</b>
Activités principales de travaux agricoles	7.0	100.1	7.0	102.3	7.2	102.4
Activités secondaires de services	0.3	100.0	0.3	102.8	0.3	102.8
<b>PRODUCTION DE SERVICES</b>	<b>7.3</b>	<b>100.1</b>	<b>7.3</b>	<b>102.3</b>	<b>7.5</b>	<b>102.4</b>
<b>PRODUCTIONS DES JARDINS FAMILIAUX NON EXPLOITANTS</b>	<b>1.7</b>	<b>101.7</b>	<b>1.8</b>	<b>102.7</b>	<b>1.8</b>	<b>104.5</b>
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE</b>	<b>97.7</b>	<b>94.8</b>	<b>92.6</b>	<b>96.2</b>	<b>89.1</b>	<b>91.2</b>
dont production des activités secondaires	4.6	69.9	3.2	101.3	3.3	70.8

**Tableau A2 - 2024 : Subventions sur les produits (En millions d'euros)**

A2 - SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS en milliards d'euros	Valeur 2023	Indice de volume	Volume 2024	Indice de prix	Valeur 2024	Indice de valeur
Blé dur	5.8	93.1	5.4	111.1	6.0	103.4
Blé tendre						
Mais						
Orge						
Autres céréales	2.0	85.0	1.7	123.5	2.1	105.0
<b>CEREALES</b>	<b>7.8</b>	<b>91.0</b>	<b>7.1</b>	<b>114.1</b>	<b>8.1</b>	<b>103.8</b>
Oléagineux						
Protéagineux	69.9	99.9	69.8	92.6	64.6	92.4
Tabac						
Betteraves industrielles						
Autres plantes industrielles	83.4	149.9	125.0	65.8	82.3	98.7
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>153.3</b>	<b>127.1</b>	<b>194.8</b>	<b>75.4</b>	<b>146.9</b>	<b>95.8</b>
Mais fourrage						
Autres fourrages						
<b>PLANTES FOURRAGERES</b>						
Légumes frais	21.4	100.5	21.5	93.5	20.1	93.9
Plantes et fleurs	1.8	100.0	1.8	144.4	2.6	144.4
<b>PROD MARAICHERS ET HORTICOLES</b>	<b>23.2</b>	<b>100.4</b>	<b>23.3</b>	<b>97.4</b>	<b>22.7</b>	<b>97.8</b>
<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>1.5</b>	<b>106.7</b>	<b>1.6</b>	<b>56.3</b>	<b>0.9</b>	<b>60.0</b>
<b>FRUITS</b>	<b>154.7</b>	<b>99.7</b>	<b>154.2</b>	<b>99.1</b>	<b>152.8</b>	<b>98.8</b>
Vins de champagne						
dont vins calmes						
dont champagne						
Autres vins d'appellation						
<b>VINS DE QUALITE</b>						
Vins pour eaux de vie AOC						
dont vins de distillation						
dont cognac						
Vins de table et de pays						
<b>VINS COURANTS</b>						
<b>TOTAL VINS</b>						
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>340.5</b>	<b>111.9</b>	<b>381.0</b>	<b>87.0</b>	<b>331.4</b>	<b>97.3</b>
Gros bovins	705.0	97.0	683.9	97.5	666.5	94.5
Veaux						
Ovins-caprins	117.0	95.3	111.5	98.7	110.1	94.1
Équidés						
porcins	4.1	102.4	4.2	100.0	4.2	102.4
<b>BETAIL</b>	<b>826.1</b>	<b>96.8</b>	<b>799.6</b>	<b>97.6</b>	<b>780.8</b>	<b>94.5</b>
Volailles	8.5	112.9	9.6	83.3	8.0	94.1
Oeufs	0.3	100.0	0.3	100.0	0.3	100.0
<b>PRODUITS AVICOLES</b>	<b>8.8</b>	<b>112.5</b>	<b>9.9</b>	<b>83.8</b>	<b>8.3</b>	<b>94.3</b>
Lait et produits laitiers	4.6	100.0	4.6	95.7	4.4	95.7
dont lait	4.6	100.0	4.6	95.7	4.4	95.7
dont produits laitiers						
Autres produits de l'élevage	0.2	100.0	0.2	150.0	0.3	150.0
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>4.8</b>	<b>100.0</b>	<b>4.8</b>	<b>97.9</b>	<b>4.7</b>	<b>97.9</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>839.7</b>	<b>97.0</b>	<b>814.3</b>	<b>97.5</b>	<b>793.8</b>	<b>94.5</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES</b>	<b>1,180.2</b>	<b>101.3</b>	<b>1195.3</b>	<b>94.1</b>	<b>1125.2</b>	<b>95.3</b>
Activités principales de travaux agricoles						
Activités secondaires de services						
<b>PRODUCTION DE SERVICES</b>						
<b>PRODUCTIONS DES JARDINS FAMILIAUX NON EXPLOITANTS</b>						
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE</b>	<b>1,180.2</b>	<b>101.3</b>	<b>1195.3</b>	<b>94.1</b>	<b>1125.2</b>	<b>95.3</b>
dont production des activités secondaires						

**Tableau A3 - 2024 : Production au prix de base (En milliards d'euros)**

A3 - PRODUCTION AU PRIX DE BASE en milliards d'euros	Valeur 2023	Indice de volume	Volume 2024	Indice de prix	Valeur 2024	Indice de valeur
Blé dur	0.4	93.3	0.4	73.9	0.3	69.0
Blé tendre	7.1	72.7	5.2	89.1	4.6	64.8
Maïs	2.5	114.1	2.9	90.3	2.6	103.0
Orge	2.5	79.6	2.0	86.0	1.7	68.5
Autres céréales	0.5	86.1	0.4	94.3	0.4	81.2
<b>CEREALES</b>	<b>13.1</b>	<b>83.2</b>	<b>10.9</b>	<b>88.5</b>	<b>9.7</b>	<b>73.7</b>
Oléagineux	2.8	84.9	2.4	108.5	2.6	92.1
Protéagineux	0.4	99.9	0.4	102.4	0.4	102.3
Tabac	0.0	87.5	0.0	106.7	0.0	93.4
Betteraves industrielles	1.3	106.5	1.4	81.2	1.1	86.5
Autres plantes industrielles	0.8	149.9	1.3	64.2	0.8	96.2
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>5.4</b>	<b>101.5</b>	<b>5.5</b>	<b>90.8</b>	<b>5.0</b>	<b>92.2</b>
Maïs fourrage	1.0	98.4	1.0	92.6	1.0	91.1
Autres fourrages	6.0	116.2	6.9	70.1	4.9	81.5
<b>PLANTES FOURRAGERES</b>	<b>7.0</b>	<b>113.6</b>	<b>8.0</b>	<b>73.0</b>	<b>5.8</b>	<b>82.9</b>
Légumes frais	4.3	100.7	4.4	103.0	4.5	103.8
Plantes et fleurs	1.8	98.4	1.8	101.6	1.8	100.0
<b>PROD MARAICHERS ET HORTICOLES</b>	<b>6.1</b>	<b>100.0</b>	<b>6.1</b>	<b>102.6</b>	<b>6.3</b>	<b>102.7</b>
<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>2.7</b>	<b>108.8</b>	<b>3.0</b>	<b>115.7</b>	<b>3.4</b>	<b>125.8</b>
<b>FRUITS</b>	<b>4.6</b>	<b>99.7</b>	<b>4.6</b>	<b>102.4</b>	<b>4.7</b>	<b>102.0</b>
Vins de champagne	4.8	57.6	2.7	101.0	2.8	58.2
dont vins calmes	3.2	58.6	1.9	100.3	1.9	58.8
dont champagne	1.6	55.5	0.9	102.5	0.9	56.9
Autres vins d'appellation	7.1	79.6	5.7	99.9	5.7	79.5
<b>VINS DE QUALITE</b>	<b>11.9</b>	<b>70.8</b>	<b>8.4</b>	<b>100.3</b>	<b>8.4</b>	<b>71.0</b>
Vins pour eaux de vie AOC	1.9	63.2	1.2	99.8	1.2	63.1
dont vins de distillation	0.2	67.8	0.1	97.7	0.1	66.3
dont cognac	1.8	62.7	1.1	100.0	1.1	62.7
Vins de table et de pays	1.4	85.8	1.2	99.4	1.2	85.3
<b>VINS COURANTS</b>	<b>3.4</b>	<b>72.8</b>	<b>2.5</b>	<b>99.6</b>	<b>2.5</b>	<b>72.5</b>
<b>TOTAL VINS</b>	<b>15.3</b>	<b>71.2</b>	<b>10.9</b>	<b>100.1</b>	<b>10.9</b>	<b>71.3</b>
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>54.2</b>	<b>90.2</b>	<b>48.9</b>	<b>93.5</b>	<b>45.7</b>	<b>84.3</b>
Gros bovins	8.8	97.0	8.6	100.3	8.6	97.3
Veaux	1.2	97.4	1.1	102.7	1.2	100.0
Ovins-caprins	1.0	95.3	1.0	110.7	1.1	105.5
Équidés	0.1	101.3	0.1	201.5	0.2	204.1
Porcins	4.4	101.6	4.4	91.4	4.0	92.9
<b>BETAIL</b>	<b>15.4</b>	<b>98.2</b>	<b>15.2</b>	<b>99.1</b>	<b>15.0</b>	<b>97.4</b>
Volailles	3.5	112.9	4.0	90.1	3.6	101.7
Œufs	2.8	101.8	2.9	92.3	2.7	94.0
<b>PRODUITS AVICOLES</b>	<b>6.4</b>	<b>108.0</b>	<b>6.9</b>	<b>91.0</b>	<b>6.3</b>	<b>98.3</b>
Lait et produits laitiers	13.1	100.4	13.2	100.9	13.3	101.3
dont lait	12.1	100.7	12.2	100.9	12.3	101.6
dont produits laitiers	1.0	97.0	0.9	101.1	1.0	98.1
Autres produits de l'élevage	0.7	91.8	0.6	103.8	0.7	95.3
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>13.8</b>	<b>100.0</b>	<b>13.8</b>	<b>101.0</b>	<b>13.9</b>	<b>101.0</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>35.6</b>	<b>100.7</b>	<b>35.8</b>	<b>98.3</b>	<b>35.2</b>	<b>98.9</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES</b>	<b>89.8</b>	<b>94.3</b>	<b>84.7</b>	<b>95.6</b>	<b>81.0</b>	<b>90.1</b>
Activités principales de travaux agricoles	7.0	100.1	7.0	102.3	7.2	102.4
Activités secondaires de services	0.3	100.0	0.3	102.8	0.3	102.8
<b>PRODUCTION DE SERVICES</b>	<b>7.3</b>	<b>100.1</b>	<b>7.3</b>	<b>102.3</b>	<b>7.5</b>	<b>102.4</b>
<b>PRODUCTIONS DES JARDINS FAMILIAUX NON EXPLOITANTS</b>	<b>1.7</b>	<b>101.7</b>	<b>1.8</b>	<b>102.7</b>	<b>1.8</b>	<b>104.5</b>
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE</b>	<b>98.9</b>	<b>94.9</b>	<b>93.8</b>	<b>96.2</b>	<b>90.3</b>	<b>91.3</b>
dont production des activités secondaires	4.6	69.9	3.2	101.3	3.3	70.8

**Tableau A4 - 2024 : Consommations intermédiaires (En millions d'euros)**

En millions d'euros

A4 - CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES	Valeur 2023	Indice de volume	Volume 2024	Indice de prix	Valeur 2024	Indice de valeur
Semences et plants	2,393	106.7	2,553	98.3	2,510	104.9
Énergie et lubrifiants	5,638	100.1	5,643	97.3	5,491	97.4
Engrais et amendements	6,478	111.0	7,191	69.1	4,969	76.7
Pesticides (produits phytosanitaires)	3,258	100.0	3,258	100.1	3,261	100.1
Dépenses vétérinaires	1,362	99.8	1,359	103.9	1,412	103.7
Aliments pour animaux	19,149	104.5	20,005	84.5	16,910	88.3
<i>dont : intraconsommés</i>	<i>8,920</i>	<i>106.5</i>	<i>9,500</i>	<i>77.7</i>	<i>7,382</i>	<i>82.8</i>
<i>achetés en dehors de la branche</i>	<i>10,229</i>	<i>102.7</i>	<i>10,505</i>	<i>90.7</i>	<i>9,528</i>	<i>93.1</i>
Entretien du matériel	6,236	100.9	6,293	105.5	6,639	106.4
Entretien des bâtiments	701	100.0	701	101.5	711	101.5
Services de travaux agricoles	7,033	100.1	7,040	102.3	7,202	102.4
Autres biens et services	8,030	101.9	8,182	101.4	8,297	103.3
<i>dont : SIFIM</i>	<i>-52</i>	<i>143.6</i>	<i>-75</i>	<i>65.3</i>	<i>-49</i>	<i>93.8</i>
<b>Total CI des exploitants</b>	<b>60,278</b>	<b>103.2</b>	<b>62,225</b>	<b>92.2</b>	<b>57,401</b>	<b>95.2</b>
CI des jardins familiaux non exploitants	211	111.4	235	97.9	230	109.1
<b>Total CI de la branche</b>	<b>60,488</b>	<b>103.3</b>	<b>62,460</b>	<b>92.3</b>	<b>57,631</b>	<b>95.3</b>

**Tableau A5 - 2024 : Compte de production (En milliards d'euros)**

A5 - COMPTE DE PRODUCTION	Valeur 2023	Indice de valeur	Valeur 2024
<b>Production</b>	<b>98.9</b>	<b>91.3</b>	<b>90.3</b>
(-) Consommations intermédiaires	60.5	95.3	57.6
<b>(=) Valeur ajoutée brute</b>	<b>38.4</b>	<b>85.0</b>	<b>32.6</b>

**Tableau A6 - 2024 : Compte d'exploitation (En milliards d'euros)**

A6 - COMPTE D'EXPLOITATION	Valeur 2023	Indice de valeur	Valeur 2024
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>38.4</b>	<b>85.0</b>	<b>32.6</b>
(+) Subventions d'exploitation	8.2	103.6	8.5
(-) Autres impôts sur la production	1.3	88.6	1.1
Impôts fonciers	1.1	87.3	1.0
Autres	0.2	98.1	0.2
<b>(=) Valeur ajoutée brute au coût des facteurs</b>	<b>45.3</b>	<b>88.3</b>	<b>40.0</b>
(-) Rémunération des salariés	9.6	105.4	10.1
Salaires	8.2	105.4	8.6
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1.4	105.4	1.5
<b>(=) Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation</b>	<b>35.8</b>	<b>83.7</b>	<b>29.9</b>

**Tableau A7 - 2024 : Compte de revenu d'entreprise (En milliards d'euros)**

A7 -	COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2023	Indice de valeur	Valeur 2024
	<b>Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation</b>	<b>35,8</b>	<b>83,7</b>	<b>29,9</b>
(+)	Flux nets d'assurances	-0,6	100,0	-0,6
(-)	Intérêts versés 1	2,3	119,4	2,7
	(pour mémoire : intérêts dus par la branche)	1,5	123,5	1,8
(+)	intérêts reçus et autres revenus de placement	0,9	115,4	1,1
(-)	Charges locatives nettes <sup>2</sup>	1,6	102,5	1,7
(=)	<b>Résultat brut de la branche agricole</b>	<b>32,2</b>	<b>80,8</b>	<b>26,0</b>

1. Intérêts (y compris bonifications) hors SIFIM.
2. Hors impôts fonciers sur les terres en fermage.

**Tableau A8 - 2024 : Indicateurs de résultat brut**

A8 - INDICATEURS DE RESULTAT BRUT	Évolution 2024/ 2023 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>	<b>-11.7</b>	<b>-13.5</b>
par actif	-11.2	-13.0
<b>Résultat de la branche agricole</b>	<b>-19.2</b>	<b>-20.8</b>
par actif non salarié	-16.9	-18.6
Évolution du prix du PIB		2.1
Évolution du nombre d'UTA* totales		-0.6
Évolution du nombre d'UTA* non salariées		-2.7

- \* UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).  
 \*\* Déflaté de l'indice de prix du PIB.

**Tableau A9 - 2024 : Consommation de capital fixe (En milliards d'euros)**

	Valeur 2023	Indice de valeur	Valeur 2024
Consommation de capital fixe	13.0	100.4	13.0

**Tableau A10 - 2024 : Indicateurs de résultat net**

	Évolution 2024/ 2023 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>	<b>-16.6</b>	<b>-18.3</b>
par actif	-16.1	-17.8
<b>Résultat de la branche agricole</b>	<b>-32.4</b>	<b>-33.8</b>
par actif non salarié	-30.5	-32.0

- \*\* Déflaté de l'indice de prix du PIB.

Tableau A1 - 2023 : Production hors subventions (En milliards d'euros)

A1 – PRODUCTION HORS SUBVENTIONS en milliards d'euros	Valeur 2022 (a)	Indice de volume (b)= 100x(c)/(a)	Volume 2023 (c)	Indice de prix (d)= 100x(e)/(c)	Valeur 2023 (e)	Indice de valeur (f)= 100x(e)/(a)
Blé dur	0.5	96.6	0.5	80.7	0.4	78.0
Blé tendre	9.0	104.2	9.4	76.1	7.1	79.3
Mais	3.3	118.3	3.9	66.1	2.5	78.2
Orge	3.1	107.9	3.3	76.3	2.5	82.3
Autres céréales	0.6	106.2	0.7	78.9	0.5	83.8
<b>CEREALES</b>	<b>16.4</b>	<b>107.5</b>	<b>17.7</b>	<b>74.2</b>	<b>13.1</b>	<b>79.8</b>
Oléagineux	3.9	101.3	4.0	70.2	2.8	71.1
Protéagineux	0.3	123.7	0.4	93.9	0.3	116.2
Tabac	0.0	89.0	0.0	111.8	0.0	99.5
Betteraves industrielles	1.1	97.5	1.1	117.8	1.3	114.9
Autres plantes industrielles	0.8	89.0	0.7	105.9	0.8	94.3
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>6.2</b>	<b>100.0</b>	<b>6.2</b>	<b>84.4</b>	<b>5.2</b>	<b>84.4</b>
Mais fourrage	1.0	126.6	1.2	84.5	1.0	107.0
Autres fourrages	5.4	125.6	6.8	87.5	6.0	109.9
<b>PLANTES FOURRAGERES</b>	<b>6.4</b>	<b>125.8</b>	<b>8.1</b>	<b>87.0</b>	<b>7.0</b>	<b>109.5</b>
Légumes frais	4.2	99.5	4.2	101.7	4.3	101.2
Plantes et fleurs	1.8	97.0	1.8	101.6	1.8	98.6
<b>PROD MARAICHERS ET HORTICOLES</b>	<b>6.1</b>	<b>98.7</b>	<b>6.0</b>	<b>101.7</b>	<b>6.1</b>	<b>100.4</b>
<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>2.3</b>	<b>108.3</b>	<b>2.5</b>	<b>109.9</b>	<b>2.7</b>	<b>119.0</b>
<b>FRUITS</b>	<b>4.0</b>	<b>108.5</b>	<b>4.4</b>	<b>101.5</b>	<b>4.4</b>	<b>110.2</b>
Vins de champagne	4.5	100.2	4.6	104.5	4.8	104.8
dont vins calmes	3.3	100.4	3.3	97.4	3.2	97.8
dont champagne	1.3	99.7	1.3	122.7	1.6	122.4
Autres vins d'appellation	7.2	103.6	7.5	95.2	7.1	98.6
<b>VINS D'APPELLATION D'ORIGINE</b>	<b>11.8</b>	<b>102.3</b>	<b>12.0</b>	<b>98.7</b>	<b>11.9</b>	<b>101.0</b>
Vins pour eaux de vie AOC	1.8	111.2	2.0	98.2	1.9	109.2
dont vins de distillation	0.3	77.0	0.2	91.3	0.2	70.3
dont cognac	1.5	117.2	1.8	98.9	1.8	116.0
Vins de table et de pays	1.5	98.8	1.5	94.8	1.4	93.7
<b>VINS COURANTS</b>	<b>3.3</b>	<b>105.5</b>	<b>3.5</b>	<b>96.7</b>	<b>3.4</b>	<b>102.0</b>
<b>TOTAL VINS</b>	<b>15.1</b>	<b>103.0</b>	<b>15.5</b>	<b>98.3</b>	<b>15.3</b>	<b>101.2</b>
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>56.5</b>	<b>106.7</b>	<b>60.3</b>	<b>89.3</b>	<b>53.9</b>	<b>95.3</b>
Gros bovins	7.8	98.9	7.8	105.0	8.1	103.8
Veaux	1.2	92.2	1.1	105.5	1.2	97.3
Ovins-caprins	0.9	94.0	0.8	104.6	0.9	98.3
Equidés	0.2	51.0	0.1	74.6	0.1	38.0
Porcins	3.7	95.9	3.6	121.8	4.3	116.8
<b>BETAIL</b>	<b>13.9</b>	<b>96.5</b>	<b>13.4</b>	<b>109.3</b>	<b>14.6</b>	<b>105.4</b>
Volailles	3.2	103.9	3.3	105.4	3.5	109.5
Œufs	2.6	99.4	2.6	108.2	2.8	107.6
<b>PRODUITS AVICOLES</b>	<b>5.9</b>	<b>101.9</b>	<b>6.0</b>	<b>106.6</b>	<b>6.4</b>	<b>108.6</b>
Lait et produits laitiers	12.7	97.9	12.4	105.5	13.1	103.3
dont lait	11.8	97.8	11.5	105.3	12.1	103.0
dont produits laitiers	0.9	99.2	0.9	108.3	1.0	107.4
Autres produits de l'élevage	0.7	101.3	0.7	106.2	0.7	107.6
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>13.3</b>	<b>98.1</b>	<b>13.1</b>	<b>105.6</b>	<b>13.8</b>	<b>103.5</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>33.0</b>	<b>98.1</b>	<b>32.4</b>	<b>107.3</b>	<b>34.8</b>	<b>105.2</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES</b>	<b>89.5</b>	<b>103.5</b>	<b>92.7</b>	<b>95.6</b>	<b>88.6</b>	<b>99.0</b>
Activités principales de travaux agricoles	6.4	106.9	6.8	103.0	7.0	110.1
Activités secondaires de services	0.3	105.9	0.3	103.5	0.3	109.6
<b>PRODUCTION DE SERVICES</b>	<b>6.7</b>	<b>106.9</b>	<b>7.1</b>	<b>103.0</b>	<b>7.3</b>	<b>110.1</b>
<b>PRODUCTIONS DES JARDINS FAMILIAUX NON EXPLOITANTS</b>	<b>1.6</b>	<b>101.2</b>	<b>1.6</b>	<b>104.9</b>	<b>1.7</b>	<b>106.1</b>
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE</b>	<b>97.8</b>	<b>103.7</b>	<b>101.5</b>	<b>96.3</b>	<b>97.7</b>	<b>99.9</b>
<i>dont production des activités secondaires</i>	4.0	106.7	4.2	108.4	4.6	115.7

**Tableau A2 - 2023 : Subventions sur les produits (En millions d'euros)**

A2 - SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS en milliards d'euros	Valeur 2022	Indice de volume	Volume 2023	Indice de prix	Valeur 2023	Indice de valeur
Blé dur	6.2	96.8	6.0	96.7	5.8	93.5
Blé tendre						
Maïs						
Orge						
Autres céréales	2.3	104.3	2.4	83.3	2.0	87.0
<b>CEREALES</b>	<b>8.5</b>	<b>98.8</b>	<b>8.4</b>	<b>92.9</b>	<b>7.8</b>	<b>91.8</b>
Oléagineux	5.4	101.9	5.5	0.0		0.0
Protéagineux	58.0	123.6	71.7	97.5	69.9	120.5
Tabac						
Betteraves industrielles						
Autres plantes industrielles	92.3	88.9	82.1	101.6	83.4	90.4
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>155.7</b>	<b>102.3</b>	<b>159.3</b>	<b>96.2</b>	<b>153.3</b>	<b>98.5</b>
Maïs fourrage						
Autres fourrages						
<b>PLANTES FOURRAGERES</b>						
Légumes frais	13.6	99.3	13.5	158.5	21.4	157.4
Plantes et fleurs	1.7	94.1	1.6	112.5	1.8	105.9
<b>PROD MARAICHERS ET HORTICOLES</b>	<b>15.3</b>	<b>98.7</b>	<b>15.1</b>	<b>153.6</b>	<b>23.2</b>	<b>151.6</b>
<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>6.0</b>	<b>108.3</b>	<b>6.5</b>	<b>23.1</b>	<b>1.5</b>	<b>25.0</b>
<b>FRUITS</b>	<b>152.7</b>	<b>108.5</b>	<b>165.7</b>	<b>93.4</b>	<b>154.7</b>	<b>101.3</b>
Vins de champagne						
dont vins calmes						
dont champagne						
Autres vins d'appellation						
<b>VINS DE QUALITE</b>						
Vins pour eaux de vie AOC						
dont vins de distillation						
dont cognac						
Vins de table et de pays						
<b>VINS COURANTS</b>						
<b>TOTAL VINS</b>						
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>338.2</b>	<b>105.0</b>	<b>355.0</b>	<b>95.9</b>	<b>340.5</b>	<b>100.7</b>
Gros bovins	618.5	98.9	611.7	115.3	705.0	114.0
Veaux						
Ovins-caprins	124.8	94.0	117.3	99.7	117.0	93.8
Équidés						
porcins	3.6	97.2	3.5	117.1	4.1	113.9
<b>BETAIL</b>	<b>746.9</b>	<b>98.1</b>	<b>732.5</b>	<b>112.8</b>	<b>826.1</b>	<b>110.6</b>
Volailles	8.4	103.6	8.7	97.7	8.5	101.2
Oeufs	0.3	100.0	0.3	100.0	0.3	100.0
<b>PRODUITS AVICOLES</b>	<b>8.7</b>	<b>103.4</b>	<b>9.0</b>	<b>97.8</b>	<b>8.8</b>	<b>101.1</b>
Lait et produits laitiers	129.4	97.9	126.7	3.6	4.6	3.6
dont lait	129.4	97.8	126.6	3.6	4.6	3.6
dont produits laitiers						
Autres produits de l'élevage	0.2	100.0	0.2	100.0	0.2	100.0
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>129.6</b>	<b>97.9</b>	<b>126.9</b>	<b>3.8</b>	<b>4.8</b>	<b>3.7</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>885.2</b>	<b>98.1</b>	<b>868.4</b>	<b>96.7</b>	<b>839.7</b>	<b>94.9</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES</b>	<b>1,223.4</b>	<b>100.0</b>	<b>1223.4</b>	<b>96.5</b>	<b>1180.2</b>	<b>96.5</b>
Activités principales de travaux agricoles						
Activités secondaires de services						
<b>PRODUCTION DE SERVICES</b>						
<b>PRODUCTIONS DES JARDINS FAMILIAUX NON EXPLOITANTS</b>						
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE</b>	<b>1,223.4</b>	<b>100.0</b>	<b>1223.4</b>	<b>96.5</b>	<b>1180.2</b>	<b>96.5</b>
dont production des activités secondaires						

**Tableau A3 - 2023 : Production au prix de base (En milliards d'euros)**

A3 - PRODUCTION AU PRIX DE BASE en milliards d'euros	Valeur 2022	Indice de volume	Volume 2023	Indice de prix	Valeur 2023	Indice de valeur
Blé dur	0.5	96.6	0.5	80.9	0.4	78.1
Blé tendre	9.0	104.2	9.4	76.1	7.1	79.3
Maïs	3.3	118.3	3.9	66.1	2.5	78.2
Orge	3.1	107.9	3.3	76.3	2.5	82.3
Autres céréales	0.6	106.2	0.7	78.9	0.5	83.8
<b>CEREALES</b>	<b>16.4</b>	<b>107.5</b>	<b>17.7</b>	<b>74.2</b>	<b>13.1</b>	<b>79.8</b>
Oléagineux	3.9	101.3	4.0	70.1	2.8	71.0
Protéagineux	0.3	123.7	0.4	94.5	0.4	116.9
Tabac	0.0	89.0	0.0	111.8	0.0	99.5
Betteraves industrielles	1.1	97.5	1.1	117.8	1.3	114.9
Autres plantes industrielles	0.9	89.0	0.8	105.5	0.8	93.9
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>6.3</b>	<b>100.1</b>	<b>6.3</b>	<b>84.7</b>	<b>5.4</b>	<b>84.7</b>
Maïs fourrage	1.0	126.6	1.2	84.5	1.0	107.0
Autres fourrages	5.4	125.6	6.8	87.5	6.0	109.9
<b>PLANTES FOURRAGERES</b>	<b>6.4</b>	<b>125.8</b>	<b>8.1</b>	<b>87.0</b>	<b>7.0</b>	<b>109.5</b>
Légumes frais	4.3	99.5	4.2	101.9	4.3	101.4
Plantes et fleurs	1.8	97.0	1.8	101.6	1.8	98.6
<b>PROD MARAICHERS ET HORTICOLES</b>	<b>6.1</b>	<b>98.7</b>	<b>6.0</b>	<b>101.8</b>	<b>6.1</b>	<b>100.5</b>
<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>2.3</b>	<b>108.3</b>	<b>2.5</b>	<b>109.7</b>	<b>2.7</b>	<b>118.8</b>
<b>FRUITS</b>	<b>4.2</b>	<b>108.5</b>	<b>4.5</b>	<b>101.2</b>	<b>4.6</b>	<b>109.9</b>
Vins de champagne	4.5	100.2	4.6	104.5	4.8	104.8
dont vins calmes	3.3	100.4	3.3	97.4	3.2	97.8
dont champagne	1.3	99.7	1.3	122.7	1.6	122.4
Autres vins d'appellation	7.2	103.6	7.5	95.2	7.1	98.6
<b>VINS DE QUALITE</b>	<b>11.8</b>	<b>102.3</b>	<b>12.0</b>	<b>98.7</b>	<b>11.9</b>	<b>101.0</b>
Vins pour eaux de vie AOC	1.8	111.2	2.0	98.2	1.9	109.2
dont vins de distillation	0.3	77.0	0.2	91.3	0.2	70.3
dont cognac	1.5	117.2	1.8	98.9	1.8	116.0
Vins de table et de pays	1.5	98.8	1.5	94.8	1.4	93.7
<b>VINS COURANTS</b>	<b>3.3</b>	<b>105.5</b>	<b>3.5</b>	<b>96.7</b>	<b>3.4</b>	<b>102.0</b>
<b>TOTAL VINS</b>	<b>15.1</b>	<b>103.0</b>	<b>15.5</b>	<b>98.3</b>	<b>15.3</b>	<b>101.2</b>
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>56.8</b>	<b>106.7</b>	<b>60.6</b>	<b>89.4</b>	<b>54.2</b>	<b>95.4</b>
Gros bovins	8.5	98.9	8.4	105.7	8.8	104.6
Veaux	1.2	92.2	1.1	105.5	1.2	97.3
Ovins-caprins	1.0	94.0	1.0	104.0	1.0	97.8
Équidés	0.2	51.0	0.1	74.6	0.1	38.0
Porcins	3.7	95.9	3.6	121.8	4.4	116.8
<b>BETAIL</b>	<b>14.6</b>	<b>96.6</b>	<b>14.1</b>	<b>109.4</b>	<b>15.4</b>	<b>105.7</b>
Volailles	3.2	103.9	3.4	105.4	3.5	109.5
Œufs	2.6	99.4	2.6	108.2	2.8	107.5
<b>PRODUITS AVICOLES</b>	<b>5.9</b>	<b>101.9</b>	<b>6.0</b>	<b>106.6</b>	<b>6.4</b>	<b>108.6</b>
Lait et produits laitiers	12.8	97.9	12.5	104.5	13.1	102.3
dont lait	11.9	97.8	11.6	104.2	12.1	101.9
dont produits laitiers	0.9	99.2	0.9	108.3	1.0	107.4
Autres produits de l'élevage	0.7	101.3	0.7	106.2	0.7	107.6
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>13.5</b>	<b>98.1</b>	<b>13.2</b>	<b>104.6</b>	<b>13.8</b>	<b>102.5</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>33.9</b>	<b>98.1</b>	<b>33.3</b>	<b>107.0</b>	<b>35.6</b>	<b>104.9</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES</b>	<b>90.8</b>	<b>103.5</b>	<b>93.9</b>	<b>95.6</b>	<b>89.8</b>	<b>99.0</b>
Activités principales de travaux agricoles	6.4	106.9	6.8	103.0	7.0	110.1
Activités secondaires de services	0.3	105.9	0.3	103.5	0.3	109.6
<b>PRODUCTION DE SERVICES</b>	<b>6.7</b>	<b>106.9</b>	<b>7.1</b>	<b>103.0</b>	<b>7.3</b>	<b>110.1</b>
<b>PRODUCTIONS DES JARDINS FAMILIAUX NON EXPLOITANTS</b>	<b>1.6</b>	<b>101.2</b>	<b>1.6</b>	<b>104.9</b>	<b>1.7</b>	<b>106.1</b>
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE</b>	<b>99.0</b>	<b>103.7</b>	<b>102.7</b>	<b>96.3</b>	<b>98.9</b>	<b>99.8</b>
dont production des activités secondaires	4.0	106.7	4.2	108.4	4.6	115.7

**Tableau A4 - 2023 : Consommations intermédiaires (En millions d'euros)**

En millions d'euros

A4 - CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES	Valeur 2022	Indice de volume	Volume 2023	Indice de prix	Valeur 2023	Indice de valeur
Semences et plants	2,320	102.5	2,378	100.6	2,393	103.1
Énergie et lubrifiants	5,817	101.7	5,916	95.3	5,638	96.9
Engrais et amendements	5,111	103.9	5,310	122.0	6,478	126.8
Pesticides (produits phytosanitaires)	2,889	102.7	2,967	109.8	3,258	112.8
Dépenses vétérinaires	1,309	98.8	1,293	105.3	1,362	104.0
Aliments pour animaux	18,640	109.7	20,443	93.7	19,149	102.7
<i>dont : intraconsommés</i>	<i>8,442</i>	<i>121.6</i>	<i>10,265</i>	<i>86.9</i>	<i>8,920</i>	<i>105.7</i>
<i>achetés en dehors de la branche</i>	<i>10,198</i>	<i>99.8</i>	<i>10,178</i>	<i>100.5</i>	<i>10,229</i>	<i>100.3</i>
Entretien du matériel	5,591	103.0	5,759	108.3	6,236	111.5
Entretien des bâtiments	672	100.2	674	104.0	701	104.2
Services de travaux agricoles	6,388	106.9	6,828	103.0	7,033	110.1
Autres biens et services	8,335	97.8	8,152	98.5	8,030	96.3
<i>dont : SIFIM</i>	<i>529</i>	<i>103.2</i>	<i>546</i>	<i>-9.6</i>	<i>-52</i>	<i>-9.9</i>
<b>Total CI des exploitants</b>	<b>57,072</b>	<b>104.6</b>	<b>59,720</b>	<b>100.9</b>	<b>60,278</b>	<b>105.6</b>
CI des jardins familiaux non exploitants	199	102.5	204	103.1	211	105.7
<b>Total CI de la branche</b>	<b>57,272</b>	<b>104.6</b>	<b>59,925</b>	<b>100.9</b>	<b>60,488</b>	<b>105.6</b>

**Tableau A5 - 2023 : Compte de production (En milliards d'euros)**

A5 - COMPTE DE PRODUCTION	Valeur 2022	Indice de valeur	Valeur 2023
Production	99.0	99.8	98.9
(-) Consommations intermédiaires	57.3	105.6	60.5
(=) Valeur ajoutée brute	41.8	91.9	38.4

**Tableau A6 - 2023 : Compte d'exploitation (En milliards d'euros)**

A6 - COMPTE D'EXPLOITATION	Valeur 2022	Indice de valeur	Valeur 2023
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>41.8</b>	<b>91.9</b>	<b>38.4</b>
(+) Subventions d'exploitation	8.5	96.3	8.2
(-) Autres impôts sur la production	1.1	112.6	1.3
Impôts fonciers	1.0	113.4	1.1
Autres	0.1	106.9	0.2
(=) <b>Valeur ajoutée brute au coût des facteurs</b>	<b>49.2</b>	<b>92.2</b>	<b>45.3</b>
(-) Rémunération des salariés	9.1	104.4	9.6
Salaires	7.8	104.5	8.2
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1.3	103.9	1.4
(=) <b>Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation</b>	<b>40.0</b>	<b>89.4</b>	<b>35.8</b>

**Tableau A7 - 2023 : Compte de revenu d'entreprise (En milliards d'euros)**

A7 -	COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2022	Indice de valeur	Valeur 2023
	<b>Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation</b>	<b>40,0</b>	<b>89,4</b>	<b>35,8</b>
(+)	Flux nets d'assurances	-0,1	668,8	-0,6
(-)	Intérêts versés 1	0,7	335,0	2,3
	(pour mémoire : intérêts dus par la branche)	1,0	145,2	1,5
(+)	intérêts reçus et autres revenus de placement	0,3	291,8	0,9
(-)	Charges locatives nettes2	1,6	103,1	1,6
(=)	<b>Résultat brut de la branche agricole</b>	<b>38,0</b>	<b>84,7</b>	<b>32,2</b>

1. Intérêts (y compris bonifications) hors SIFIM.

2. Hors impôts fonciers sur les terres en fermage.

**Tableau A8 - 2023 : Indicateurs de résultat brut**

A8 - INDICATEURS DE RESULTAT BRUT	Évolution 2023/ 2022 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>	<b>-7.8</b>	<b>-12.2</b>
par actif	-5.4	-9.9
<b>Résultat de la branche agricole</b>	<b>-15.3</b>	<b>-19.4</b>
par actif non salarié	-11.5	-15.7
Évolution du prix du PIB	5.0	
Évolution du nombre d'UTA* totales	-2.6	
Évolution du nombre d'UTA* non salariées	-4.3	

\* UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).

\*\* Déflaté de l'indice de prix du PIB.

**Tableau A9 - 2023 : Consommation de capital fixe (En milliards d'euros)**

	Valeur 2022	Indice de valeur	Valeur 2023
Consommation de capital fixe	11.8	110.2	13.0

**Tableau A10 - 2023 : Indicateurs de résultat net**

	Évolution 2023/ 2022 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>	<b>-13.5</b>	<b>-17.7</b>
par actif	-11.3	-15.5
<b>Résultat de la branche agricole</b>	<b>-26.8</b>	<b>-30.3</b>
par actif non salarié	-23.5	-27.2

\*\* Déflaté de l'indice de prix du PIB.

Tableau A1 - 2022 : Production hors subventions (En milliards d'euros)

A1 – PRODUCTION HORS SUBVENTIONS en milliards d'euros	Valeur 2021 (a)	Indice de volume (b)= 100x(c)/(a)	Volume 2022 (c)	Indice de prix (d)= 100x(e)/(c)	Valeur 2022 (e)	Indice de valeur (f)= 100x(e)/(a)
Blé dur	0.5	84.5	0.4	114.2	0.5	96.5
Blé tendre	7.6	95.2	7.2	124.5	9.0	118.5
Mais	3.6	70.9	2.6	126.4	3.3	89.6
Orge	2.3	100.7	2.3	131.0	3.1	131.9
Autres céréales	0.6	83.7	0.5	130.9	0.6	109.6
<b>CEREALES</b>	<b>14.6</b>	<b>89.2</b>	<b>13.0</b>	<b>125.9</b>	<b>16.4</b>	<b>112.3</b>
Oléagineux	3.1	116.5	3.6	108.6	3.9	126.5
Protéagineux	0.3	78.4	0.2	126.2	0.3	98.9
Tabac	0.0	100.2	0.0	123.7	0.0	123.9
Betteraves industrielles	0.9	87.0	0.8	151.0	1.1	131.4
Autres plantes industrielles	0.7	94.6	0.6	129.3	0.8	122.3
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>4.9</b>	<b>106.1</b>	<b>5.2</b>	<b>118.0</b>	<b>6.2</b>	<b>125.2</b>
Mais fourrage	0.8	77.9	0.6	151.5	1.0	118.0
Autres fourrages	4.6	72.1	3.3	165.7	5.4	119.5
<b>PLANTES FOURRAGERES</b>	<b>5.4</b>	<b>73.0</b>	<b>3.9</b>	<b>163.4</b>	<b>6.4</b>	<b>119.2</b>
Légumes frais	3.9	91.8	3.6	117.3	4.2	107.6
Plantes et fleurs	1.8	98.8	1.7	105.7	1.8	104.4
<b>PROD MARAICHERS ET HORTICOLES</b>	<b>5.7</b>	<b>94.0</b>	<b>5.4</b>	<b>113.5</b>	<b>6.1</b>	<b>106.7</b>
<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>2.0</b>	<b>89.4</b>	<b>1.8</b>	<b>128.8</b>	<b>2.3</b>	<b>115.1</b>
<b>FRUITS</b>	<b>3.5</b>	<b>121.2</b>	<b>4.2</b>	<b>95.2</b>	<b>4.0</b>	<b>115.4</b>
Vins de champagne	2.2	192.7	4.2	107.4	4.5	207.1
dont vins calmes	1.5	190.3	2.9	111.3	3.3	211.9
dont champagne	0.7	198.3	1.3	98.7	1.3	195.7
Autres vins d'appellation	6.1	119.4	7.3	99.5	7.2	118.8
<b>VINS D'APPELLATION D'ORIGINE</b>	<b>8.3</b>	<b>138.9</b>	<b>11.5</b>	<b>102.4</b>	<b>11.8</b>	<b>142.2</b>
Vins pour eaux de vie AOC	1.3	122.6	1.6	109.5	1.8	134.2
dont vins de distillation	0.2	131.2	0.2	108.9	0.3	142.9
dont cognac	1.1	121.2	1.4	109.6	1.5	132.8
Vins de table et de pays	1.3	129.9	1.6	93.4	1.5	121.4
<b>VINS COURANTS</b>	<b>2.6</b>	<b>126.2</b>	<b>3.3</b>	<b>101.4</b>	<b>3.3</b>	<b>128.0</b>
<b>TOTAL VINS</b>	<b>10.9</b>	<b>135.8</b>	<b>14.8</b>	<b>102.2</b>	<b>15.1</b>	<b>138.8</b>
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>47.0</b>	<b>102.9</b>	<b>48.3</b>	<b>116.9</b>	<b>56.5</b>	<b>120.3</b>
Gros bovins	6.1	98.7	6.0	130.1	7.8	128.4
Veaux	1.1	95.2	1.0	114.9	1.2	109.4
Ovins-caprins	0.9	96.9	0.8	107.8	0.9	104.5
Equidés	0.1	191.0	0.2	101.8	0.2	194.4
Porcins	3.1	96.0	3.0	125.2	3.7	120.2
<b>BETAIL</b>	<b>11.3</b>	<b>98.4</b>	<b>11.1</b>	<b>125.1</b>	<b>13.9</b>	<b>123.1</b>
Volailles	3.2	85.7	2.7	118.7	3.2	101.7
Œufs	1.5	100.1	1.5	170.1	2.6	170.3
<b>PRODUITS AVICOLES</b>	<b>4.7</b>	<b>90.4</b>	<b>4.3</b>	<b>137.4</b>	<b>5.9</b>	<b>124.2</b>
Lait et produits laitiers	10.7	99.6	10.7	118.8	12.7	118.3
dont lait	9.9	99.4	9.9	119.3	11.8	118.6
dont produits laitiers	0.8	101.7	0.8	113.1	0.9	115.1
Autres produits de l'élevage	0.6	109.0	0.6	106.7	0.7	116.3
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>11.3</b>	<b>100.0</b>	<b>11.3</b>	<b>118.2</b>	<b>13.3</b>	<b>118.2</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>27.2</b>	<b>97.7</b>	<b>26.6</b>	<b>124.2</b>	<b>33.0</b>	<b>121.3</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES</b>	<b>74.2</b>	<b>101.0</b>	<b>74.9</b>	<b>119.5</b>	<b>89.5</b>	<b>120.6</b>
Activités principales de travaux agricoles	5.8	107.7	6.3	101.6	6.4	109.4
Activités secondaires de services	0.2	130.1	0.3	104.7	0.3	136.2
<b>PRODUCTION DE SERVICES</b>	<b>6.0</b>	<b>108.4</b>	<b>6.5</b>	<b>101.7</b>	<b>6.7</b>	<b>110.3</b>
<b>PRODUCTIONS DES JARDINS FAMILIAUX NON EXPLOITANTS</b>	<b>1.4</b>	<b>95.9</b>	<b>1.4</b>	<b>117.1</b>	<b>1.6</b>	<b>112.3</b>
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE</b>	<b>81.7</b>	<b>101.4</b>	<b>82.9</b>	<b>118.0</b>	<b>97.8</b>	<b>119.7</b>
<i>dont production des activités secondaires</i>	2.8	134.6	3.7	106.2	4.0	142.9

**Tableau A2 - 2022 : Subventions sur les produits (En millions d'euros)**

A2 - SUBVENTIONS SUR LES PRODUITS en milliards d'euros	Valeur 2021	Indice de volume	Volume 2022	Indice de prix	Valeur 2022	Indice de valeur
Blé dur	6.1	85.2	5.2	119.2	6.2	101.6
Blé tendre						
Maïs						
Orge						
Autres céréales	1.8	83.3	1.5	153.3	2.3	127.8
<b>CEREALES</b>	<b>7.9</b>	<b>84.8</b>	<b>6.7</b>	<b>126.9</b>	<b>8.5</b>	<b>107.6</b>
Oléagineux	5.3	117.0	6.2	87.1	5.4	101.9
Protéagineux	57.6	78.5	45.2	128.3	58.0	100.7
Tabac						
Betteraves industrielles						
Autres plantes industrielles	73.9	94.6	69.9	132.0	92.3	124.9
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>136.8</b>	<b>88.7</b>	<b>121.3</b>	<b>128.4</b>	<b>155.7</b>	<b>113.8</b>
Maïs fourrage						
Autres fourrages						
<b>PLANTES FOURRAGERES</b>						
Légumes frais	13.7	91.7	12.6	107.9	13.6	99.0
Plantes et fleurs	1.6	100.0	1.6	106.3	1.7	106.3
<b>PROD MARAICHERS ET HORTICOLES</b>	<b>15.3</b>	<b>92.6</b>	<b>14.2</b>	<b>107.7</b>	<b>15.3</b>	<b>99.7</b>
<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>1.7</b>	<b>91.9</b>	<b>1.6</b>	<b>375.0</b>	<b>6.0</b>	<b>344.5</b>
<b>FRUITS</b>	<b>146.0</b>	<b>121.2</b>	<b>176.9</b>	<b>86.3</b>	<b>152.7</b>	<b>104.6</b>
Vins de champagne						
dont vins calmes						
dont champagne						
Autres vins d'appellation						
<b>VINS DE QUALITE</b>						
Vins pour eaux de vie AOC						
dont vins de distillation						
dont cognac						
Vins de table et de pays						
<b>VINS COURANTS</b>						
<b>TOTAL VINS</b>						
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>307.8</b>	<b>104.2</b>	<b>320.7</b>	<b>105.5</b>	<b>338.2</b>	<b>109.9</b>
Gros bovins	608.3	98.7	600.4	103.0	618.5	101.7
Veaux						
Ovins-caprins	124.1	96.9	120.2	103.8	124.8	100.6
Équidés						
porcins	3.9	96.1	3.7	97.3	3.6	93.5
<b>BETAIL</b>	<b>736.2</b>	<b>98.4</b>	<b>724.3</b>	<b>103.1</b>	<b>746.9</b>	<b>101.4</b>
Volailles	7.9	86.2	6.8	123.5	8.4	106.4
Oeufs					0.3	
<b>PRODUITS AVICOLES</b>	<b>7.9</b>	<b>86.2</b>	<b>6.8</b>	<b>127.9</b>	<b>8.7</b>	<b>110.2</b>
Lait et produits laitiers	128.7	99.6	128.2	100.9	129.4	100.5
dont lait	128.7	99.4	127.9	101.2	129.4	100.5
dont produits laitiers						
Autres produits de l'élevage					0.2	
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>128.7</b>	<b>99.6</b>	<b>128.2</b>	<b>101.1</b>	<b>129.6</b>	<b>100.7</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>872.8</b>	<b>98.5</b>	<b>859.3</b>	<b>103.0</b>	<b>885.2</b>	<b>101.4</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES</b>	<b>1,180.6</b>	<b>99.9</b>	<b>1180.0</b>	<b>103.7</b>	<b>1223.4</b>	<b>103.6</b>
Activités principales de travaux agricoles						
Activités secondaires de services						
<b>PRODUCTION DE SERVICES</b>						
<b>PRODUCTIONS DES JARDINS FAMILIAUX NON EXPLOITANTS</b>						
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE</b>	<b>1,180.6</b>	<b>99.9</b>	<b>1180.0</b>	<b>103.7</b>	<b>1223.4</b>	<b>103.6</b>
dont production des activités secondaires						

**Tableau A3 - 2022 : Production au prix de base (En milliards d'euros)**

A3 - PRODUCTION AU PRIX DE BASE en milliards d'euros	Valeur 2021	Indice de volume	Volume 2022	Indice de prix	Valeur 2022	Indice de valeur
Blé dur	0.5	84.5	0.4	114.3	0.5	96.6
Blé tendre	7.6	95.2	7.2	124.5	9.0	118.5
Maïs	3.6	70.9	2.6	126.4	3.3	89.6
Orge	2.3	100.7	2.3	131.0	3.1	131.9
Autres céréales	0.6	83.7	0.5	131.0	0.6	109.6
<b>CEREALES</b>	<b>14.6</b>	<b>89.2</b>	<b>13.1</b>	<b>125.9</b>	<b>16.4</b>	<b>112.3</b>
Oléagineux	3.1	116.5	3.6	108.6	3.9	126.5
Protéagineux	0.4	78.4	0.3	126.5	0.3	99.2
Tabac	0.0	100.2	0.0	123.7	0.0	123.9
Betteraves industrielles	0.9	87.0	0.8	151.0	1.1	131.4
Autres plantes industrielles	0.7	94.6	0.7	129.6	0.9	122.6
<b>PLANTES INDUSTRIELLES</b>	<b>5.1</b>	<b>105.6</b>	<b>5.4</b>	<b>118.2</b>	<b>6.3</b>	<b>124.9</b>
Maïs fourrage	0.8	77.9	0.6	151.5	1.0	118.0
Autres fourrages	4.6	72.1	3.3	165.7	5.4	119.5
<b>PLANTES FOURRAGERES</b>	<b>5.4</b>	<b>73.0</b>	<b>3.9</b>	<b>163.4</b>	<b>6.4</b>	<b>119.2</b>
Légumes frais	4.0	91.8	3.6	117.2	4.3	107.6
Plantes et fleurs	1.8	98.8	1.7	105.7	1.8	104.4
<b>PROD MARAICHERS ET HORTICOLES</b>	<b>5.7</b>	<b>93.9</b>	<b>5.4</b>	<b>113.5</b>	<b>6.1</b>	<b>106.6</b>
<b>POMMES DE TERRE</b>	<b>2.0</b>	<b>89.4</b>	<b>1.8</b>	<b>129.0</b>	<b>2.3</b>	<b>115.3</b>
<b>FRUITS</b>	<b>3.6</b>	<b>121.2</b>	<b>4.4</b>	<b>94.8</b>	<b>4.2</b>	<b>115.0</b>
Vins de champagne	2.2	192.7	4.2	107.4	4.5	207.1
dont vins calmes	1.5	190.3	2.9	111.3	3.3	211.9
dont champagne	0.7	198.3	1.3	98.7	1.3	195.7
Autres vins d'appellation	6.1	119.4	7.3	99.5	7.2	118.8
<b>VINS DE QUALITE</b>	<b>8.3</b>	<b>138.9</b>	<b>11.5</b>	<b>102.4</b>	<b>11.8</b>	<b>142.2</b>
Vins pour eaux de vie AOC	1.3	122.6	1.6	109.5	1.8	134.2
dont vins de distillation	0.2	131.2	0.2	108.9	0.3	142.9
dont cognac	1.1	121.2	1.4	109.6	1.5	132.8
Vins de table et de pays	1.3	129.9	1.6	93.4	1.5	121.4
<b>VINS COURANTS</b>	<b>2.6</b>	<b>126.2</b>	<b>3.3</b>	<b>101.4</b>	<b>3.3</b>	<b>128.0</b>
<b>TOTAL VINS</b>	<b>10.9</b>	<b>135.8</b>	<b>14.8</b>	<b>102.2</b>	<b>15.1</b>	<b>138.8</b>
<b>TOTAL PRODUITS VEGETAUX</b>	<b>47.3</b>	<b>102.9</b>	<b>48.6</b>	<b>116.8</b>	<b>56.8</b>	<b>120.2</b>
Gros bovins	6.7	98.7	6.6	127.6	8.5	126.0
Veaux	1.1	95.2	1.0	114.9	1.2	109.4
Ovins-caprins	1.0	96.9	1.0	107.3	1.0	104.0
Équidés	0.1	191.0	0.2	101.8	0.2	194.4
Porcins	3.1	96.0	3.0	125.2	3.7	120.2
<b>BETAIL</b>	<b>12.0</b>	<b>98.4</b>	<b>11.8</b>	<b>123.8</b>	<b>14.6</b>	<b>121.8</b>
Volailles	3.2	85.7	2.7	118.7	3.2	101.7
Œufs	1.5	100.1	1.5	170.1	2.6	170.3
<b>PRODUITS AVICOLES</b>	<b>4.7</b>	<b>90.4</b>	<b>4.3</b>	<b>137.4</b>	<b>5.9</b>	<b>124.2</b>
Lait et produits laitiers	10.8	99.6	10.8	118.6	12.8	118.1
dont lait	10.1	99.4	10.0	119.1	11.9	118.3
dont produits laitiers	0.8	101.7	0.8	113.1	0.9	115.1
Autres produits de l'élevage	0.6	109.0	0.6	106.7	0.7	116.3
<b>AUTRES PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>11.4</b>	<b>100.0</b>	<b>11.4</b>	<b>118.0</b>	<b>13.5</b>	<b>118.0</b>
<b>TOTAL PRODUITS ANIMAUX</b>	<b>28.1</b>	<b>97.7</b>	<b>27.5</b>	<b>123.5</b>	<b>33.9</b>	<b>120.7</b>
<b>TOTAL DES BIENS AGRICOLES</b>	<b>75.4</b>	<b>100.9</b>	<b>76.1</b>	<b>119.2</b>	<b>90.8</b>	<b>120.4</b>
Activités principales de travaux agricoles	5.8	107.7	6.3	101.6	6.4	109.4
Activités secondaires de services	0.2	130.1	0.3	104.7	0.3	136.2
<b>PRODUCTION DE SERVICES</b>	<b>6.0</b>	<b>108.4</b>	<b>6.5</b>	<b>101.7</b>	<b>6.7</b>	<b>110.3</b>
<b>PRODUCTIONS DES JARDINS FAMILIAUX NON EXPLOITANTS</b>	<b>1.4</b>	<b>95.9</b>	<b>1.4</b>	<b>117.1</b>	<b>1.6</b>	<b>112.3</b>
<b>TOTAL PRODUCTION DE LA BRANCHE</b>	<b>82.9</b>	<b>101.4</b>	<b>84.1</b>	<b>117.8</b>	<b>99.0</b>	<b>119.5</b>
dont production des activités secondaires	2.8	134.6	3.7	106.2	4.0	142.9

**Tableau A4 - 2022 : Consommations intermédiaires (En millions d'euros)**

En millions d'euros

A4 - CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES	Valeur 2021	Indice de volume	Volume 2022	Indice de prix	Valeur 2022	Indice de valeur
Semences et plants	2,212	104.6	2,313	100.3	2,320	104.9
Énergie et lubrifiants	4,350	94.5	4,111	141.5	5,817	133.7
Engrais et amendements	3,660	76.7	2,807	182.1	5,111	139.6
Pesticides (produits phytosanitaires)	2,745	103.9	2,853	101.3	2,889	105.2
Dépenses vétérinaires	1,269	99.1	1,257	104.1	1,309	103.2
Aliments pour animaux	15,936	87.8	13,988	133.3	18,640	117.0
<i>dont : intraconsommés</i>	6,963	82.2	5,723	147.5	8,442	121.2
<i>achetés en dehors de la branche</i>	8,973	92.1	8,264	123.4	10,198	113.7
Entretien du matériel	5,066	104.3	5,284	105.8	5,591	110.3
Entretien des bâtiments	564	113.3	639	105.2	672	119.2
Services de travaux agricoles	5,838	107.7	6,287	101.6	6,388	109.4
Autres biens et services	7,984	99.9	7,976	104.5	8,335	104.4
<i>dont : SIFIM</i>	696	101.8	709	74.6	529	75.9
<b>Total CI des exploitants</b>	<b>49,624</b>	<b>95.8</b>	<b>47,516</b>	<b>120.1</b>	<b>57,072</b>	<b>115.0</b>
CI des jardins familiaux non exploitants	199	100.0	199	100.3	199	100.3
<b>Total CI de la branche</b>	<b>49,823</b>	<b>95.8</b>	<b>47,715</b>	<b>120.0</b>	<b>57,272</b>	<b>115.0</b>

**Tableau A5 - 2022 : Compte de production (En milliards d'euros)**

A5 - COMPTE DE PRODUCTION	Valeur 2021	Indice de valeur	Valeur 2022
Production	82.9	119.5	99.0
(-) Consommations intermédiaires	49.8	115.0	57.3
(=) Valeur ajoutée brute	33.1	126.3	41.8

**Tableau A6 - 2022 : Compte d'exploitation (En milliards d'euros)**

A6 - COMPTE D'EXPLOITATION	Valeur 2021	Indice de valeur	Valeur 2022
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>33.1</b>	<b>126.3</b>	<b>41.8</b>
(+) Subventions d'exploitation	9.0	94.9	8.5
(-) Autres impôts sur la production	1.1	102.7	1.1
Impôts fonciers	1.0	102.4	1.0
Autres	0.1	105.1	0.1
<b>(=) Valeur ajoutée brute au coût des facteurs</b>	<b>40.9</b>	<b>120.1</b>	<b>49.2</b>
(-) Rémunération des salariés	8.4	108.8	9.1
Salaires	7.2	108.7	7.8
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1.2	109.1	1.3
<b>(=) Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation</b>	<b>32.5</b>	<b>123.0</b>	<b>40.0</b>

**Tableau A7 - 2022 : Compte de revenu d'entreprise (En milliards d'euros)**

A7 -	COMPTE DE REVENU D'ENTREPRISE	Valeur 2021	Indice de valeur	Valeur 2022
	<b>Revenu mixte brut ou excédent brut d'exploitation</b>	<b>32,5</b>	<b>123,0</b>	<b>40,0</b>
(+)	Flux nets d'assurances	-0,3	35,6	-0,1
(-)	Intérêts versés 1	0,4	156,6	0,7
	(pour mémoire : intérêts dus par la branche)	1,0	98,9	1,0
(+)	intérêts reçus et autres revenus de placement	0,2	141,4	0,3
(-)	Charges locatives nettes <sup>2</sup>	1,6	101,7	1,6
(=)	<b>Résultat brut de la branche agricole</b>	<b>30,5</b>	<b>124,5</b>	<b>38,0</b>

1. Intérêts (y compris bonifications) hors SIFIM.
2. Hors impôts fonciers sur les terres en fermage.

**Tableau A8 - 2022 : Indicateurs de résultat brut**

A8 - INDICATEURS DE RESULTAT BRUT	Évolution 2022/ 2021 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>	<b>20.1</b>	<b>16.6</b>
par actif	18.8	15.3
<b>Résultat de la branche agricole</b>	<b>24.5</b>	<b>20.9</b>
par actif non salarié	26.8	23.1
Évolution du prix du PIB	3.0	
Évolution du nombre d'UTA* totales	1.1	
Évolution du nombre d'UTA* non salariées	-1.8	

- \* UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture).  
 \*\* Déflaté de l'indice de prix du PIB.

**Tableau A9 - 2022 : Consommation de capital fixe (En milliards d'euros)**

	Valeur 2021	Indice de valeur	Valeur 2022
Consommation de capital fixe	11.1	105.8	11.8

**Tableau A10 - 2022 : Indicateurs de résultat net**

	Évolution 2022/ 2021 (en %)	
	en valeur	en termes réels**
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>	<b>25.4</b>	<b>21.7</b>
par actif	24.0	20.4
<b>Résultat de la branche agricole</b>	<b>35.3</b>	<b>31.3</b>
par actif non salarié	37.8	33.7

- \*\* Déflaté de l'indice de prix du PIB.

## Les révisions de compte

En dehors des changements de base, les comptes d'une même année font l'objet de quatre estimations, en fonction des sources disponibles. La version **prévisionnelle** est présentée en décembre de l'année en cours, la version **provisoire** en juin de l'année n+1, la version **semi-définitive** en juin n+2 et la version **définitive** en juin n+3. Sont retracées ici les révisions des comptes publiés dans ce volume par rapport à la version de la campagne de comptes précédente pour deux indicateurs :

**La valeur ajoutée brute au coût des facteurs** de la branche agricole, qui est égale à :

valeur ajoutée brute + subventions d'exploitation - autres impôts sur la production.

**Le résultat brut** de la branche agricole, qui est égal à :

valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole + flux nets d'assurances - rémunération des salariés – intérêts versés + intérêts reçus et autres revenus de placements - charges locatives nettes.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est exprimée par UTA (unité de travail annuel, équivalent temps plein de l'agriculture) et le résultat brut de la branche agricole par UTANS (unité de travail annuel non salarié). Ils sont exprimés en termes réels, c'est-à-dire déflatés par l'évolution du prix du PIB.

### Le compte 2022 définitif

Dans le compte définitif 2022, les évolutions de la production en valeur hors subventions sont peu révisées, de - 0,1 point. Les consommations intermédiaires sont également révisées à la baisse, de - 0,5 point. Par conséquent, l'évolution de la valeur ajoutée brute est un peu revue à la hausse de 0,5 point, à + 26,3 % .

L'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est augmentée de + 19,6 % à + 20,1 %.

Ainsi, l'évolution du résultat brut de la branche agricole passe de + 23,8 % à + 24,5 %.

L'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels est augmentée de 0,9 point de pourcentage, à + 15,3 %. Le résultat brut de la branche agricole par actif non salarié en termes réels est révisé de 0,3 point de pourcentage, à + 20,4 %.

### Le compte 2023 semi-définitif

Dans le compte semi-définitif 2023, la baisse de la production en valeur hors subventions est réduite par rapport à la version provisoire du compte à - 0,1 % contre - 1,5 %. La production végétale a été rehaussée (+ 1,1 point), ainsi que la production de services (+ 7,8 points).

L'évolution des consommations intermédiaires a été revue à la hausse de + 1,3 % à + 5,6 %. L'intégration des données du RICA et la mise à jour d'autres données sur les intrants conduit à réviser un certain nombre de postes : les dépenses d'engrais et amendement, d'énergie et lubrifiants et de services de travaux agricoles sont rehaussées.

La révision à la hausse sur les consommations intermédiaires étant plus importante que celle sur la production, l'évolution de la valeur ajoutée est revue à la baisse de 2,8 points, à - 8,1 %.

L'évolution des subventions d'exploitation est révisée à la baisse de 3,1 points, et les autres impôts sur la production à la hausse de 1,9 points. Ainsi, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est diminuée de 2,0 points, à - 7,8 %.

Du fait de la révision à la hausse de la rémunération des salariés et à la baisse des flux nets d'assurances, l'évolution du résultat brut de la branche agricole est révisé à la baisse de 4,8 points, de - 10,5 % à - 15,3 %.

L'emploi agricole total a été revue à la baisse, avec - 2,6 % au lieu de 0,0 % du fait de la révision de l'emploi agricole non salarié à la baisse (de - 1,8 % à - 4,3 %).

L'évolution du prix du PIB passe de + 5,3 % à + 5,0 %.

Dans le compte semi-définitif 2023, compte tenu des révisions sur l'emploi, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels est estimée à - 15,5 % au lieu de - 14,6 %, celle du résultat brut de la branche agricole par actif non salarié en termes réels est abaissé à - 27,2 % au lieu de - 23,5 %.

### Le compte 2024 provisoire

Dans la version provisoire du compte 2024, la baisse de production hors subventions a été ré-estimée à la baisse, à -8,8 % contre - 7,5 % dans le compte prévisionnel.

**Tableau A11 : révisions entre le compte prévisionnel et le compte provisoire de la production, des consommations intermédiaires et de la valeur ajoutée brute**

	Compte provisoire				Compte prévisionnel		
	Valeur en millions d'€	Évolutions en %			Évolutions en %		
		Volume	Prix	Valeur	Volume	Prix	Valeur
Production hors subvention	89135	-5.2	-3.8	-8.8	-3.4	-4.2	-7.5
Production au prix de base	90260	-5.1	-3.8	-8.7	-3.3	-4.2	-7.4
Consommations intermédiaires	57631	3.3	-7.7	-4.7	2.6	-10.2	-8.0
Valeur ajoutée brute	32629	-18.3	4.1	-15.0	-12.1	6.2	-6.6

L'évolution des consommations intermédiaires a été rehaussée de - 8,0 % à - 4,7 %.

Compte tenu de la révision à la hausse sur les consommations intermédiaires et à la baisse sur la production, l'évolution 2024 de la valeur ajoutée brute est abaissée de 7,4 points à - 15,0 %.

L'évolution des subventions d'exploitation est révisée à la hausse de 2,3 points, à + 3,6 %.

Après prise en compte des subventions d'exploitation et des impôts sur la production, l'évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs de la branche agricole est révisée de - 6,3 points, à - 11,7 %.

L'évolution des effectifs totaux a été abaissée à - 0,6 % au provisoire contre - 0,1 % au prévisionnel du fait de la révision à baisse de l'emploi non salarié (- 2,7 % contre - 1,8 % au prévisionnel) .

L'évolution du prix du PIB est revue de - 0,4 % à + 2,1 %.

La baisse de valeur ajoutée au coût des facteurs par actif agricole en termes réels est ainsi abaissé, à - 13,0 % contre - 7,7 %.

L'évolution du résultat brut de la branche agricole est diminuée de 9,6 points à - 19,2 %. Par actif non salarié en termes réels, elle est réévaluée à - 18,6 % contre - 10,2 %.

## Bilan des révisions des comptes

**Tableau A12 : Évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs de la branche agricole par actif en termes réels**

	2022		2023		2024	
	brut	net	brut	net	brut	net
Prévisionnel	*	*	*	*	-7.7	**
Provisoire	*	*	-9.6	-14.6	-13,0	-17.8
Semi-définitif	14.4	20.1	-9.9	-15.5		
Définitif	15.3	20.4				

\*Compte estimé en ancienne base non comparable avec les données en base 2020

\*\*Pas d'estimation en net au prévisionnel

**Tableau A13 : Évolution du résultat de la branche agricole par actif non salarié en termes réels**

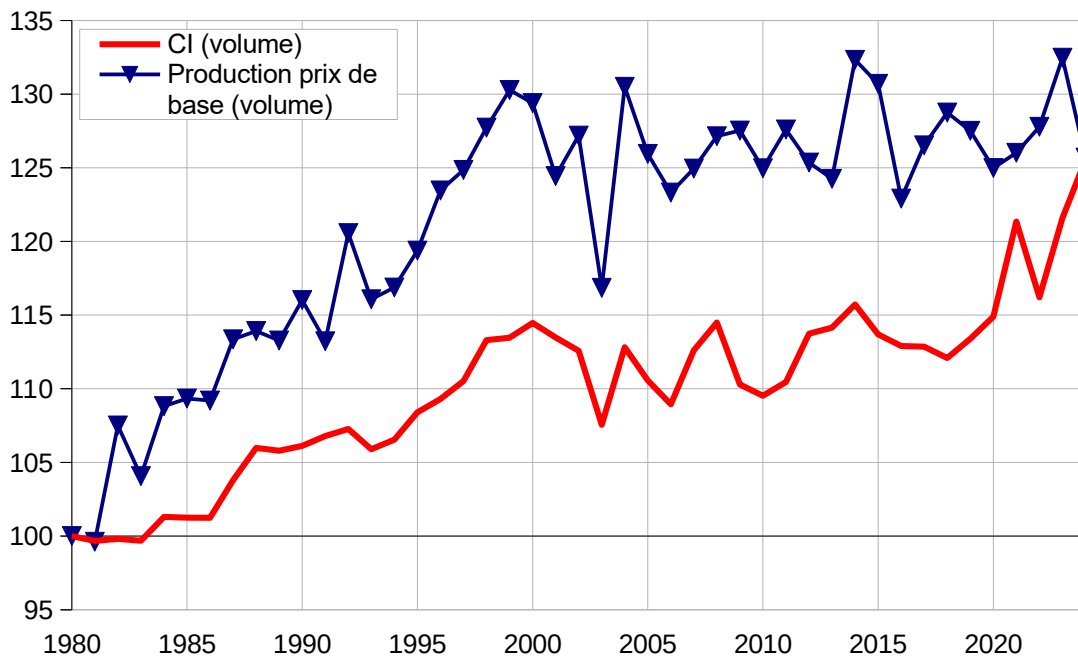
	2022		2023		2024	
	brut	net	brut	net	brut	net
Prévisionnel	*	*	*	*	-10,2	**
Provisoire	*	*	-13,4	-23,5	-18,6	-32,0
Semi-définitif	22,4	34,3	-15,7	-27,2		
Définitif	23,1	33,7				

\*Compte estimé en ancienne base non comparable avec les données en base 2020

\*\*Pas d'estimation en net au prévisionnel

## Graphiques sur longue période

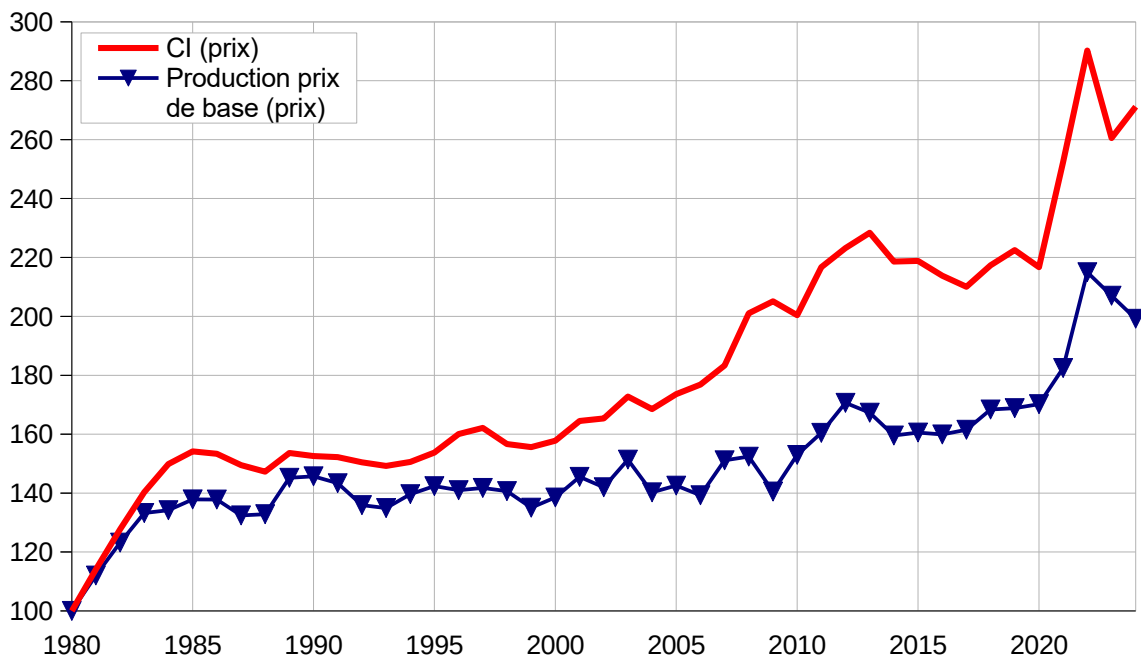
Graphique 1 : Production agricole (prix de base) et consommations intermédiaires, en volume



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

Base 100 : 1980

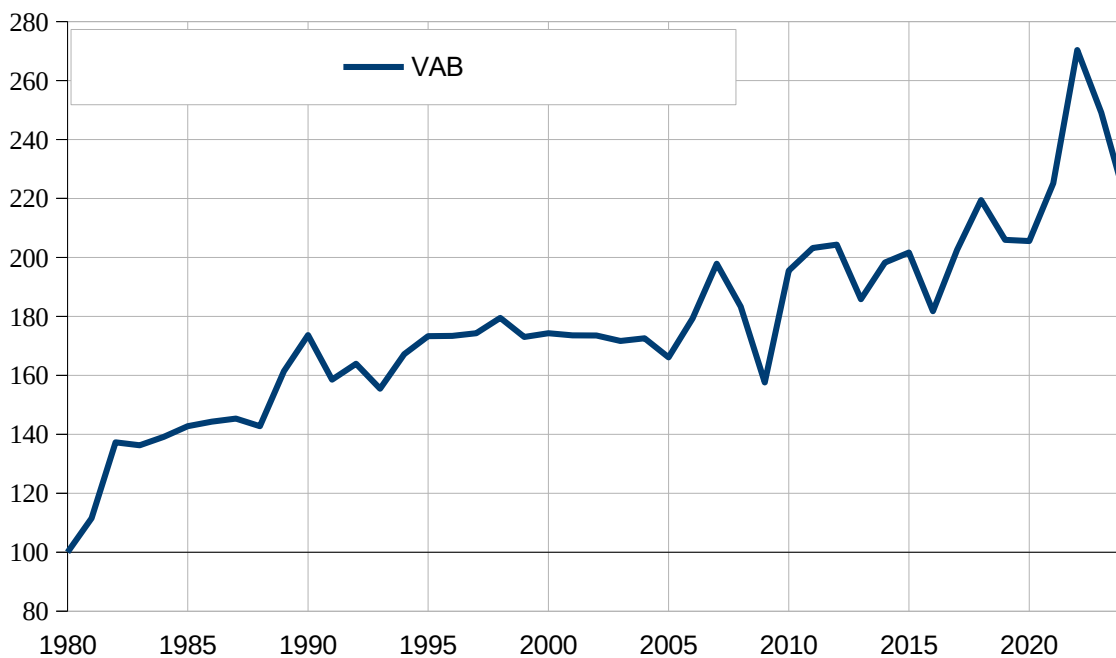
Graphique 2 : Prix de la production agricole (prix de base) et des consommations intermédiaires



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

Base 100 en 1980

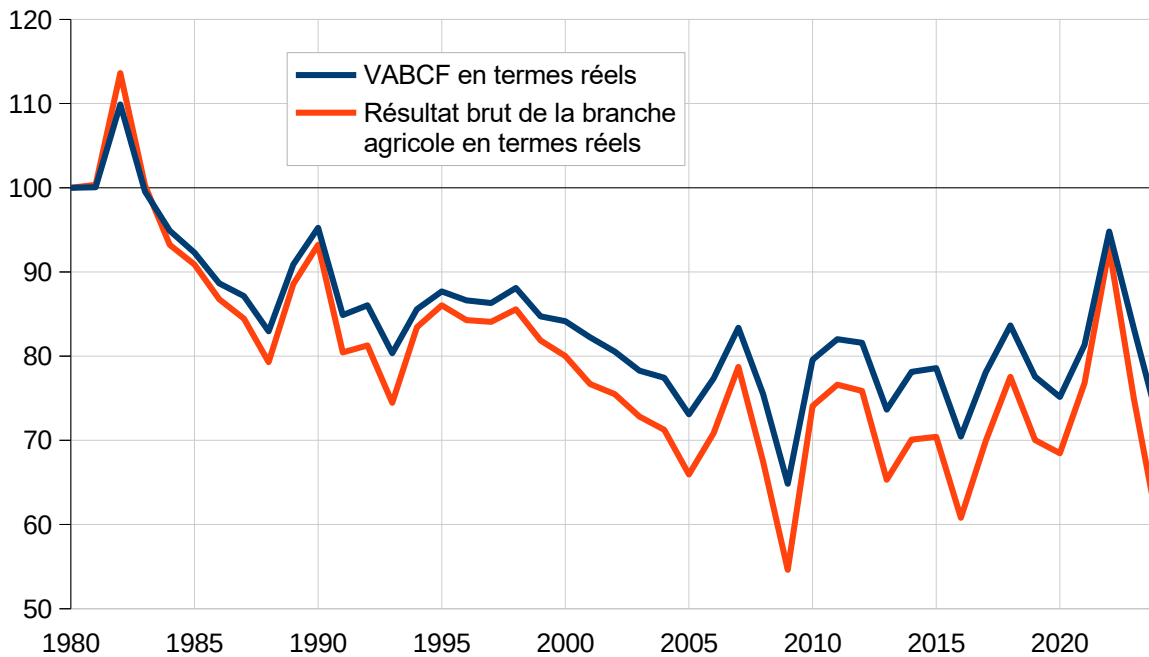
Graphique 3 : Partage volume-prix de la valeur ajoutée brute de la branche agricole



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

Base 100 en 1980

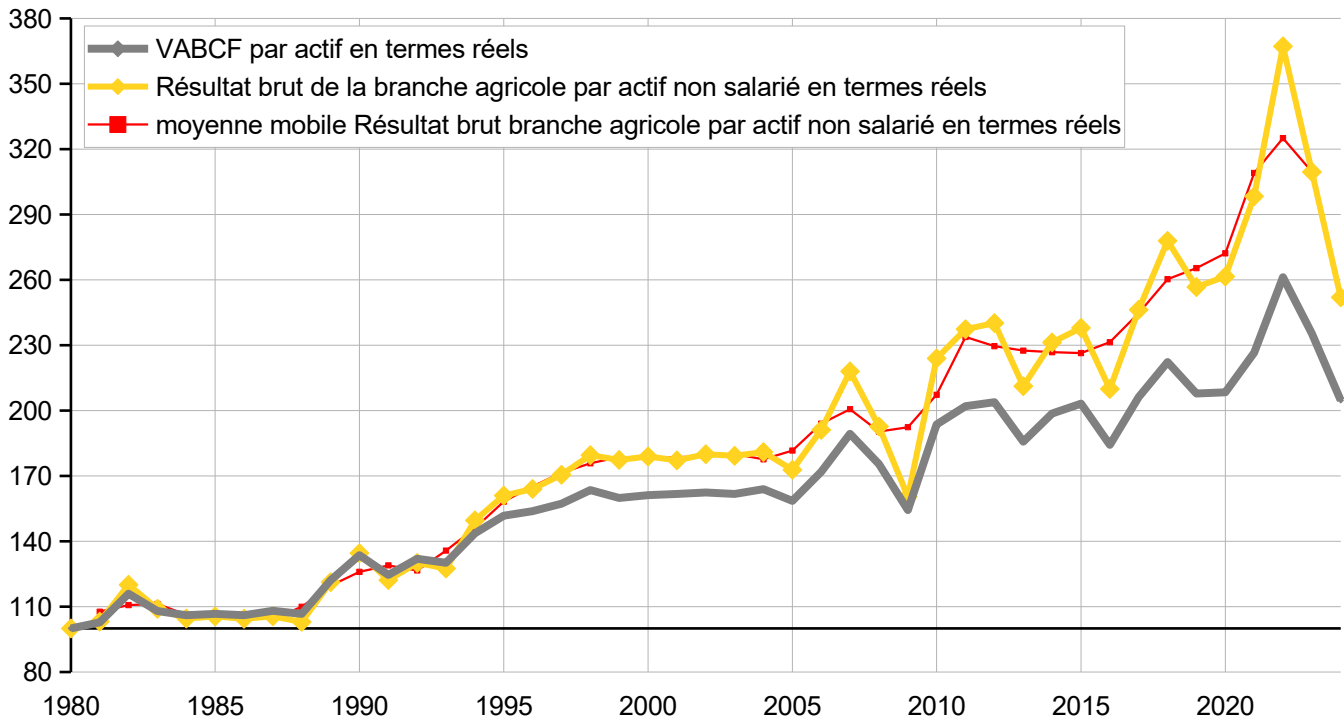
Graphique 4 : VABCF et résultat brut de la branche agricole en termes réels



Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

Base 100 en 1980

**Graphique 5 : VABCF par unité de travail agricole et résultat brut de la branche agricole par unité de travail agricole non salarié**

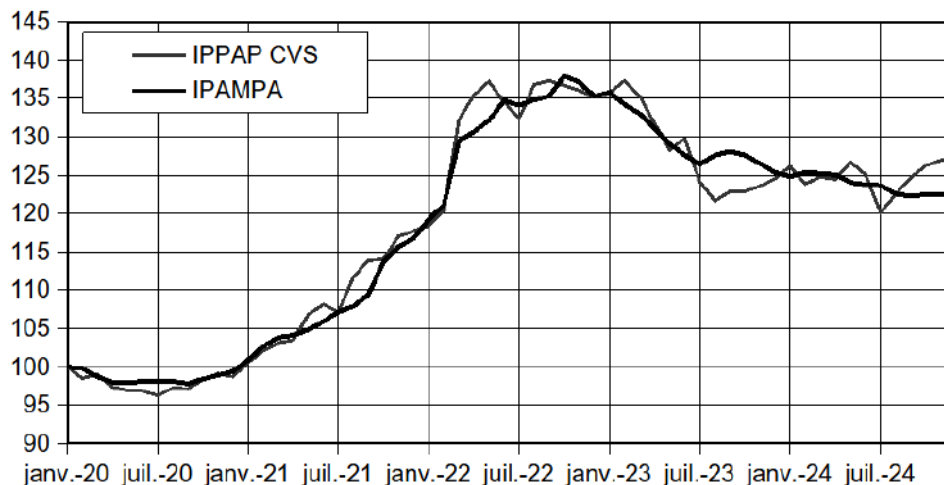


Source : Insee, compte provisoire de l'agriculture, estimations au 16 juin 2025

Base 100 en 1980

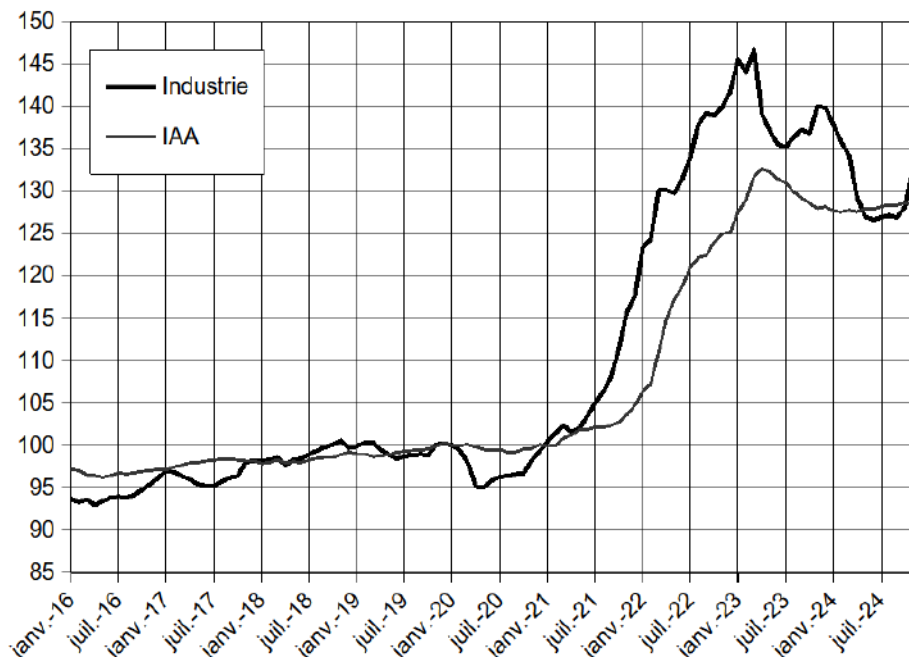
## Graphiques conjoncturels

**Graphique C.1 – Indice des prix des produits agricoles à la production (IPPAP) et indice des prix d'achat des moyens de production agricoles (IPAMPA)**  
(indices mensuels – janvier 2020 = 100)



Source : Insee

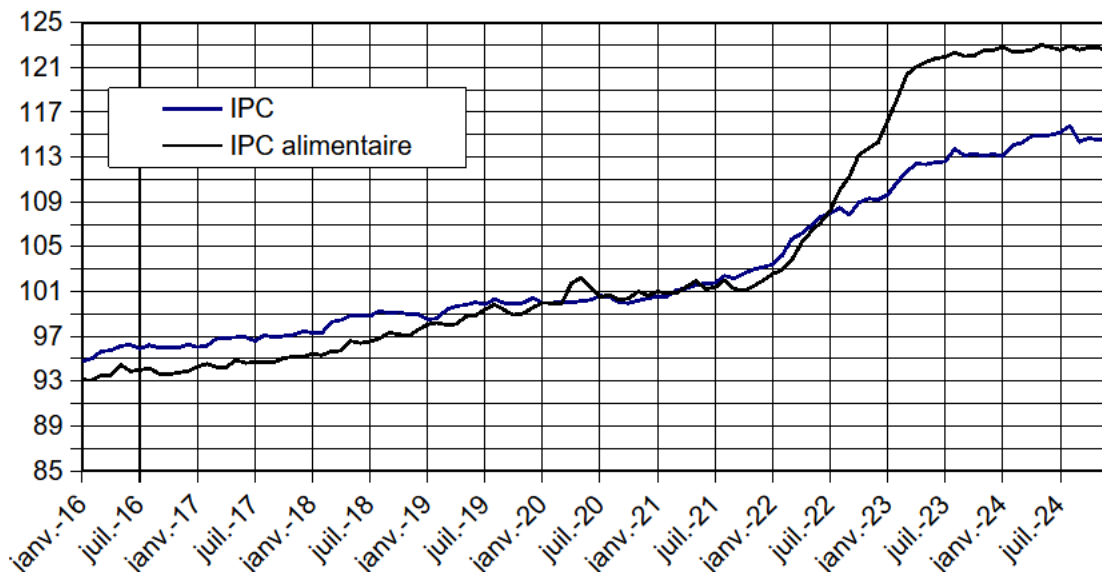
**Graphique C.2 – Indice des prix de production de l'industrie française**  
Ensemble de l'industrie et IAA – marché français  
(indices mensuels – janvier 2020 = 100)



Source : Insee

### Graphique C.3 – Indice des prix à la consommation

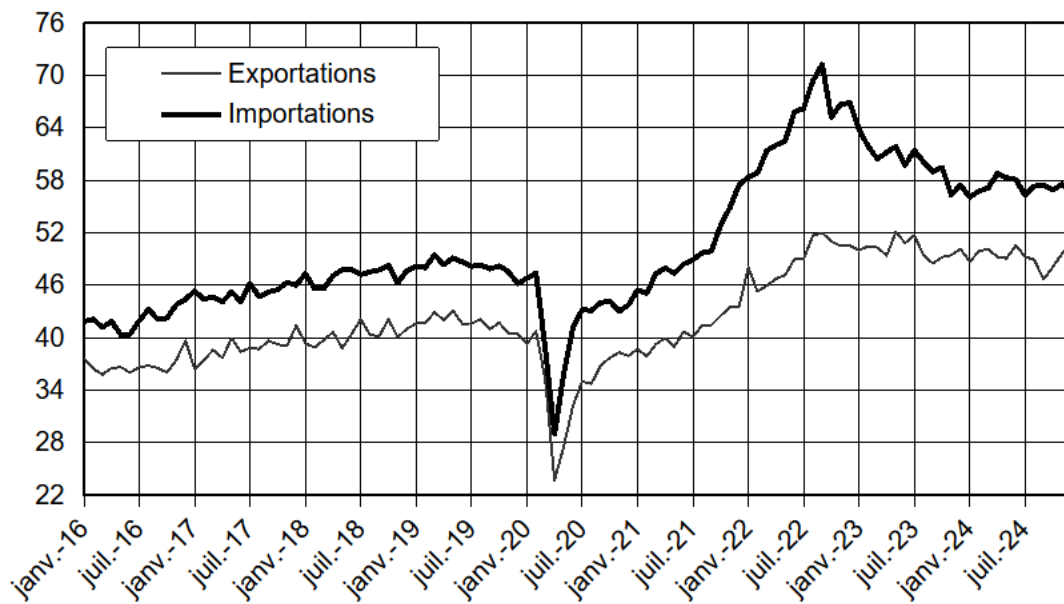
Ensemble des ménages. Tous produits et produits alimentaires hors boissons et tabac  
(indices mensuels – janvier 2020 = 100)



Source : Insee

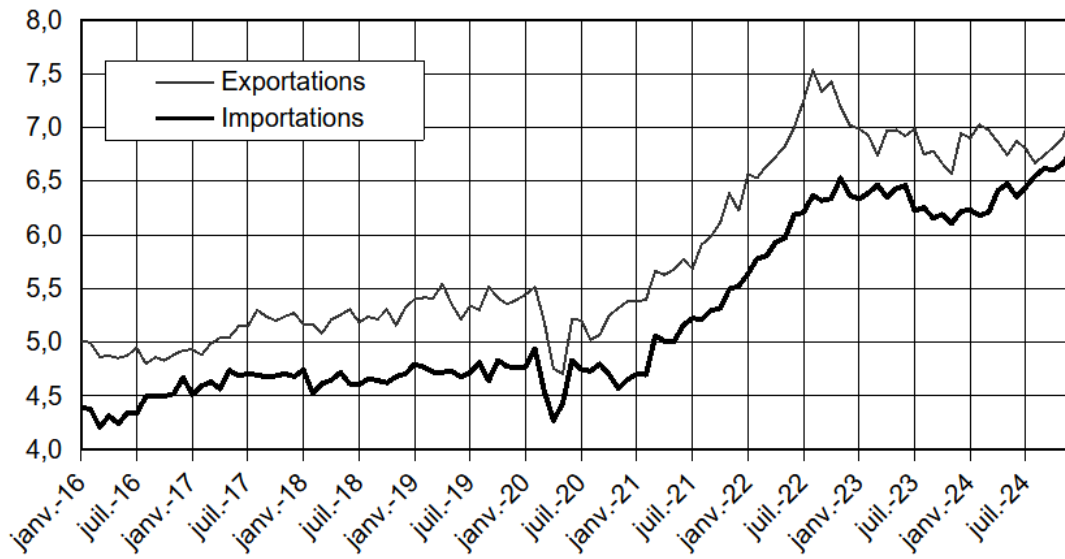
### Graphique C.4

Commerce extérieur – Ensemble (hors matériel militaire)  
Importations CAF – Exportations FAB  
(en milliards d'euros CVS – CJO)



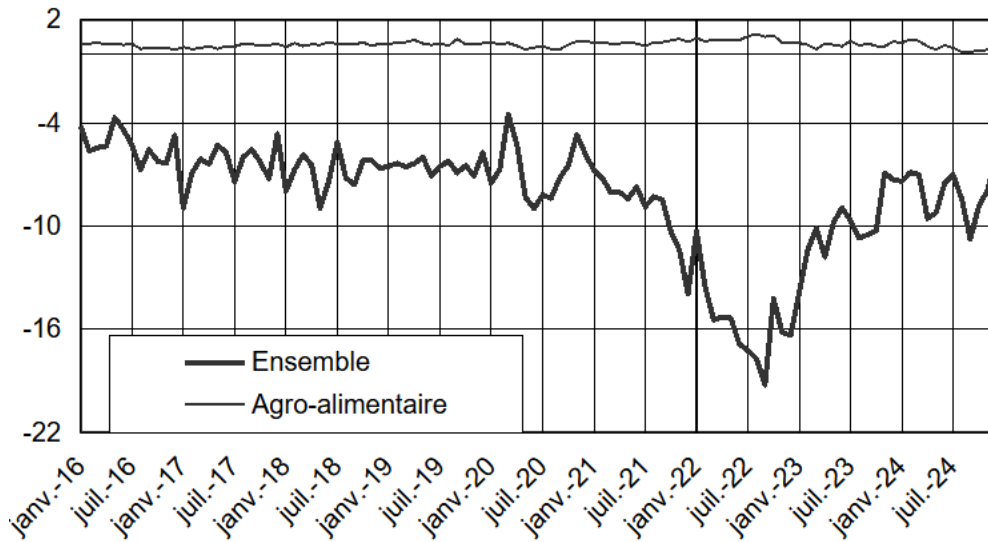
Source : Douanes

**Graphique C.5**  
**Commerce extérieur – Produits agroalimentaires**  
Importations CAF– Exportations FAB  
(en milliards d'euros CVS– CJO)



Source : Douanes

**Graphique C.6**  
**Solde CAF– FAB du commerce extérieur**  
Ensemble (hors matériel militaire) et produits agroalimentaires  
(en milliards d'euros CVS– CJO)



Source : Douanes

## Méthodologie et définitions du compte spécifique de la branche agricole

Le compte spécifique de la branche agricole, présenté à la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (CCAN) est établi selon les normes comptables européennes générales (Système européen des comptes ou SEC 2020) et selon la méthodologie spécifique des comptes de l'agriculture harmonisée au niveau européen.

- La **branche agricole** est le regroupement de toutes les unités d'activité économique qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon. La production agricole des ménages non-agriculteurs est désormais prise en compte dans la branche agricole au sens du compte spécifique comme elle l'était dans le cadre central. La branche agricole **exclut la sylviculture et la pêche**.
- La **production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. **Le prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, **plus les subventions sur les produits** qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.
- Les subventions à la branche agriculture sont scindées en subventions sur les produits et subventions d'exploitation : les premières ne comprennent plus guère que la prime à la vache allaitante. Les subventions d'exploitation regroupent notamment les aides agri- environnementales, les aides pour calamités agricoles.
- Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles comprennent, entre autres, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim), qui représentent les services bancaires non facturés imputés à la branche agriculture. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent indirectement en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les prêts qu'ils leur accordent.
- La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.
- La **consommation de capital fixe** mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement, et non au coût historique utilisé en comptabilité privée. Les durées de vie des actifs sont des durées de vie économique et non fiscale. La consommation de capital fixe est évaluée pour l'ensemble des biens de capital fixe de la branche agricole (plantations, matériels et bâtiments). **L'estimation de ce poste est délicate**, elle résulte d'une modélisation et se trouve de ce fait moins robuste que les données observées. *Selon que cette estimation est prise en compte ou pas les agrégats sont qualifiés de **nets** ou **bruts***
- La **valeur ajoutée au coût des facteurs** prend en compte impôts sur la production et subventions d'exploitation. La valeur ajoutée **nette** au coût des facteurs est aussi appelée revenu des facteurs de la branche agricole (RFBA), au sens où il vient rémunérer le travail et le capital mobilisés par cette activité économique. **Il ne constitue pas une mesure du revenu disponible des ménages dont la personne de référence est agriculteur**. L'évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalents temps plein). Cet indicateur est aussi présenté en termes réels.
- Le **résultat de la branche agricole** est calculé comme la valeur ajoutée – salaires – cotisations sociales sur les salaires – intérêts versés + intérêts reçus et autres revenus de placements + flux nets d'assurances – charges locatives. Il peut être rapporté au nombre d'unités de travail annuel des non- salariés (ou équivalents temps plein). Ce ratio est aussi appelé **revenu net de la branche agricole par actif non salarié** (RNBA/UTANS). Il est aussi présenté en termes réels.
- Les évolutions **en termes réels** correspondent aux évolutions corrigées de l'inflation, mesurée ici par l'indice de prix du produit intérieur brut.

## Comptes de la branche agricole

### Compte de production

Emplois	Ressources
Consommations intermédiaires (y c. SIFIM)	<b>Production au prix de base<sup>1</sup></b>
<b>Valeur ajoutée (brute/nette)<sup>2</sup></b>	
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

### Compte d'exploitation

Emplois	Ressources
Autres impôts sur la production - Impôts fonciers - Autres	<b>Valeur ajoutée (brute/nette)</b> Subventions d'exploitation (y c. bonifications d'intérêts)
<b>Valeur ajoutée (brute/nette) au coût des facteurs (1)</b>	
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

Emplois	Ressources
Rémunération des salariés - Salaires bruts - Cotisations sociales à la charge des employeurs	<b>Valeur ajoutée (brute/nette) au coût des facteurs</b>
<b>Excédent (brut/net) d'exploitation / Revenu mixte (brut/ net)</b>	
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

### Compte de revenu d'entreprise

Emplois	Ressources
Charges locatives nettes (hors impôts fonciers sur les terres en fermage) Intérêts versés (y c. bonifications) hors SIFIM Prime nettes d'assurances	<b>Excédent (brut/net) d'exploitation / Revenu mixte (brut/net)</b> Intérêts reçus et autres revenus de placements Indemnités d'assurances
<b>Résultat (brut/net) de la branche agricole (2)</b>	
<i>Total emplois</i>	<i>Total ressources</i>

<i>Évolution du nombre d'UTA<sup>3</sup> totales</i>	(3)
<i>Évolution du nombre d'UTA<sup>3</sup> non salariées</i>	(4)
<i>Évolution du prix du PIB</i>	(5)

### Indicateurs de résultat bruts (évolution en %)

	En valeur	En termes réels <sup>4</sup>
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>	(1)	(1) / (5)
par actif	(1) / (3)	(1) / (3) / (5)
<b>Résultat de la branche agricole</b>	(2)	(2) / (5)
par actif non salarié	(2) / (4)	(2) / (4) / (5)

### Indicateurs de résultat nets (évolution en %)

	En valeur	En termes réels <sup>4</sup>
<b>Valeur ajoutée au coût des facteurs</b>		
par actif		(A)
<b>Résultat de la branche agricole</b>		(C)
(C) par actif non salarié		(B)

La méthodologie est commune aux comptes français et européens. Pour les besoins des comparaisons internationales, Eurostat ne définit que des indicateurs de résultat **net en termes réels** : Index of the real income of factors in agriculture per annual work unit (« revenu des facteurs de la branche agricole par actif ») (indicateur A), Index of real net agricultural entrepreneurial income, per unpaid annual work unit (« revenu net de la branche agricole par actif non salarié ») (indicateur B), Net entrepreneurial income of agriculture (« revenu net de la branche agricole ») (indicateur C).

1 Le prix de base correspond au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qui lui sont attribuées, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

2 Les agrégats nets sont calculés en soustrayant la consommation de capital fixe aux agrégats bruts.

3 UTA : unité de travail annuel (équivalent temps complet de l'agriculture). 4 Déflatés par l'indice de prix du PIB.

## Liens vers Internet

Le contexte européen

<https://ec.europa.eu/eurostat/web/agriculture/database>

Compte national de l'Agriculture

<https://www.insee.fr/fr/recherche?idprec=3678723&q=compte+ agriculture&debut=0>

Méthodologie des comptes nationaux en base 2020

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s2144/presentation>

Espace thématique des comptes nationaux

[Comptes nationaux | Insee](#)



## CHAPITRE 2

# Les comptes régionaux de l'agriculture : résultats provisoires de 2024

3 juillet 2025

Les comptes régionaux macro-économiques.....	69
Résumé.....	70
La valeur de la production en baisse en 2024 dans onze régions métropolitaines sur treize.....	71
Production végétale : des baisses de volume dans toutes les régions, liées aux mauvaises conditions climatiques, auxquelles s'ajoutent des diminutions de prix.....	72
Une relative stabilité pour les productions animales.....	74
Consommations intermédiaires : baisse des prix et augmentation des volumes.....	76
Des subventions globalement en hausse dans neuf régions sur treize...	78
Indicateurs de résultat : une valeur ajoutée brute en baisse dans la grande majorité des régions.....	80
Définitions.....	82
Annexes.....	84



## Les comptes régionaux macro-économiques

Les comptes régionaux macro-économiques de l'agriculture sont élaborés en cohérence avec le compte national : même champ (champ de la branche agricole), même cadre comptable, mêmes agrégats et indicateurs de résultat. Ces comptes sont établis au niveau régional par les services déconcentrés de la statistique agricole du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, et coordonnés par le Service de la statistique et de la prospective (SSP). Le SSP et l'Insee assurent conjointement la cohérence des comptes infra-nationaux et du compte national.

En 2024, à l'instar des comptes nationaux, les comptes régionaux de l'agriculture sont passés en base 2020. Cette nouvelle base intègre notamment les résultats du recensement agricole. À la date de la rédaction de ce rapport, les comptes régionaux ne sont pas encore réropolés, les séries des comptes régionaux commencent donc en 2020. Un exercice de réropolation est en cours, et permettra l'analyse de séries temporelles avec plus de recul historique ; ces séries devraient être diffusées sur le site Agreste à l'automne 2025.

Les comptes sont établis pour l'ensemble des régions françaises (métropole et territoires ultra-marins). Le total « France » comprend les départements et régions d'outre-mer (DROM). Dans leur version provisoire telle que présentée dans ce document pour l'année 2024, les comptes des DROM intègrent des informations partielles ne portant que sur les grandes productions. Les résultats de ces comptes pourront donc, beaucoup plus que ceux des régions métropolitaines, faire l'objet de révisions lors de l'établissement de leur version semi-définitive. Dans ce rapport, le commentaire par région ne porte que sur les régions de France métropolitaine.

Les résultats détaillés des comptes régionaux et départementaux (pour la production et les consommations intermédiaires) sont disponibles sur le site Agreste :

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/REAA-SeriesLongues/detail/>

Les résultats et les séries du compte national sont disponibles sur le site de l'Insee à l'adresse suivante :

<https://www.insee.fr/fr/recherche?idprec=3678723&q=compte+%20agriculture&debut=0>

## Résumé

En 2024, la production agricole en France recule nettement en valeur, prolongeant la baisse amorcée en 2023, après deux années de forte hausse en 2021 et 2022. Onze régions métropolitaines sur treize sont concernées par cette baisse. Elle s'explique à la fois par un repli généralisé des prix et par une diminution des volumes. Quelques régions, notamment celles du Sud-Est, voient néanmoins leur production augmenter en 2024.

La baisse de la production agricole en 2024 s'explique principalement par une baisse de la production végétale, avec une baisse conjuguée des volumes et des prix. Les conditions météorologiques défavorables de l'année 2024, caractérisées par un excès d'eau, ont fortement pénalisé les rendements en grandes cultures et en viticulture. Elles conduisent à de très fortes baisses en volume dans certaines régions spécialisées dans ces productions : Grand Est, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté ou encore Nouvelle-Aquitaine. Pour les céréales, ce recul en volume est amplifié par une baisse des prix. À l'inverse, certaines cultures comme la pomme de terre affichent une production en hausse grâce à l'augmentation des rendements et à une demande soutenue. La production animale baisse légèrement en valeur au niveau national, mais les évolutions sont contrastées selon les régions, en fonction des spécialisations régionales. La production porcine recule en valeur dans un contexte de détente des prix, tandis que la production de volailles augmente légèrement avec la reprise des volumes.

Les consommations intermédiaires reculent en valeur dans toutes les régions grâce à la baisse des prix, particulièrement marquée pour l'alimentation animale et les engrais, et bien que les volumes utilisés augmentent légèrement pour tous les postes. Les différences entre régions sont peu prononcées, reflétant une évolution assez homogène à l'échelle du territoire. Toutefois, ces résultats du compte provisoire sont à interpréter avec prudence et devront être confirmés dans les comptes semi-définitifs.

Les subventions d'exploitation progressent dans neuf régions sur treize en 2024, du fait notamment de dispositifs de soutien aux exploitations touchées par les intempéries (par exemple via les indemnités au titre des calamités agricoles et de la solidarité nationale, ou la mise en place d'un fonds d'urgence viticulture).

Au total, la valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF), calculée comme la somme de la valeur ajoutée brute (différence entre la production et les consommations intermédiaires) et des subventions d'exploitation, déduction faite des impôts à la production, diminue dans dix régions sur treize, avec des baisses généralement plus marquées pour les régions céréalières ou viticoles.

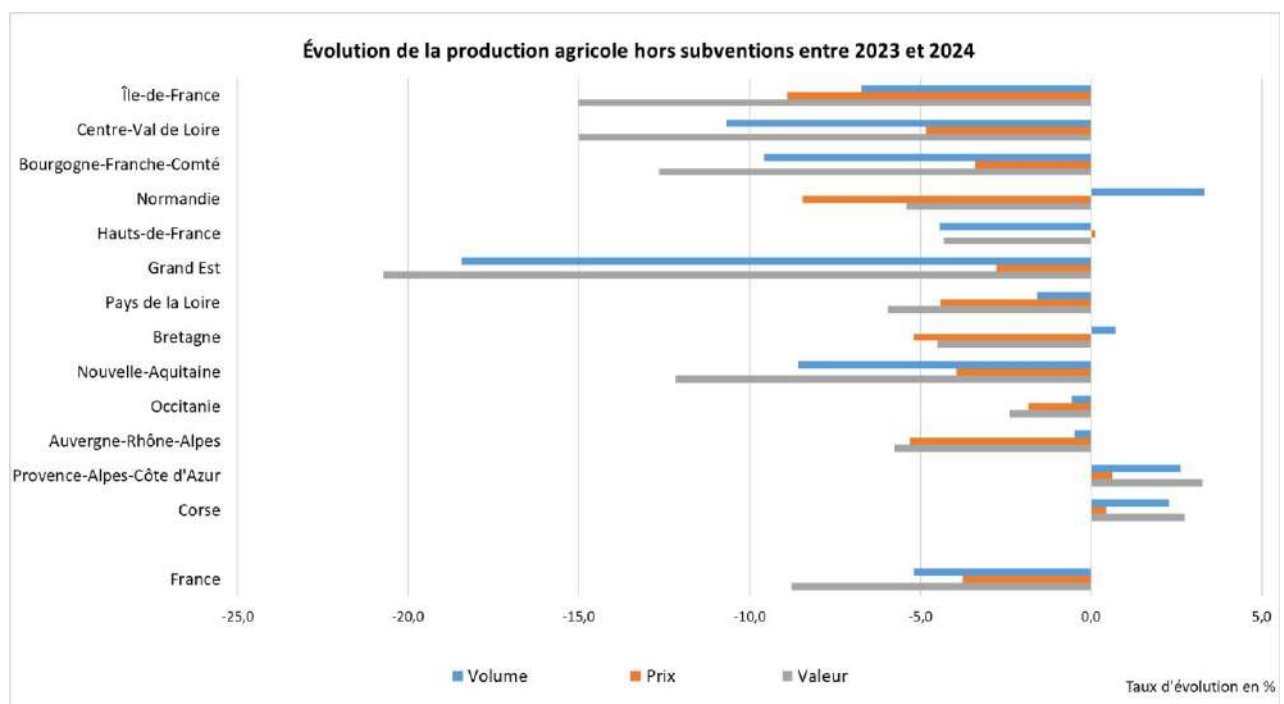
## La valeur de la production en baisse en 2024 dans onze régions métropolitaines sur treize

En 2024, la production agricole au niveau national se contracte en valeur (- 8,8 %), prolongeant la baisse amorcée en 2023, après deux années de forte hausse en 2021 et 2022. La valeur de la production végétale chute (- 15,7 %) tandis que celle de la production animale se replie légèrement (- 0,9 %). La valeur de la production de services augmente quant à elle de 2,4 %.

La valeur de la production diminue dans onze régions sur treize, de - 20,7 % en Grand Est à - 2,4 % en Occitanie. Ces baisses s’expliquent notamment par des baisses de prix, qui concernent l’ensemble de ces onze régions. Par ailleurs, cet effet prix est amplifié par une production en volume moindre qu’en 2023 dans la plupart des régions. La baisse de la production en volume est particulièrement marquée en Grand Est (- 18,4 %), Centre-Val-de-Loire (- 10,7 %), Bourgogne-Franche-Comté (- 9,6 %) et Nouvelle-Aquitaine (- 8,6 %). Quelques régions font exceptions comme la Normandie dont la production en volume augmente nettement (portée principalement par une très forte augmentation des récoltes de lin) sans pour autant compenser les baisses de prix.

À l’inverse, les régions Provence-Alpes-Côte d’Azur (PACA) et Corse enregistrent une hausse de leur production en valeur en 2024, sous l’effet de hausses de la production en volume.

Les régions Nouvelle-Aquitaine, Grand-Est et Bretagne sont dans l’ordre les trois premières régions en termes de valeur de la production agricole ; elles représentent, à elles trois, environ 40 % de la valeur totale de la production nationale.



Source : Agreste, comptes régionaux de l’agriculture 2024 provisoires.

## **Production végétale : des baisses de volume dans toutes les régions, liées aux mauvaises conditions climatiques, auxquelles s'ajoutent des diminutions de prix**

En 2024, la **production végétale** baisse fortement en valeur (- 15,7 %), après s'être déjà repliée en 2023 (- 4,7 %). En volume, celle-ci diminue dans neuf régions sur treize, les plus fortes évolutions s'observant en Grand Est (- 25,3 %), Centre-Val de Loire (- 14,0 %), Bourgogne-Franche-Comté (- 15,3 %), et Nouvelle Aquitaine (- 14,8 %). Les prix à la production diminuent dans onze régions sur treize, avec des baisses dépassant les - 10 % en Normandie (- 21,2 %), Auvergne-Rhône-Alpes (- 11,6 %), Pays de la Loire (- 10,5 %) et Ile-de-France (- 10,4 %). Sur le plan météorologique, la campagne 2024 a été marquée par un excès d'eau important, avec des pluies abondantes au printemps et à l'automne, ainsi que lors des semis à l'automne 2023. Cette météo a pesé lourdement sur les rendements en grandes cultures et en viticulture. Les régions où les baisses de production végétale en volume sont les plus fortes sont celles où ces productions représentent une part importante de la production régionale, même si toutes les régions ont été affectées par ces conditions défavorables.

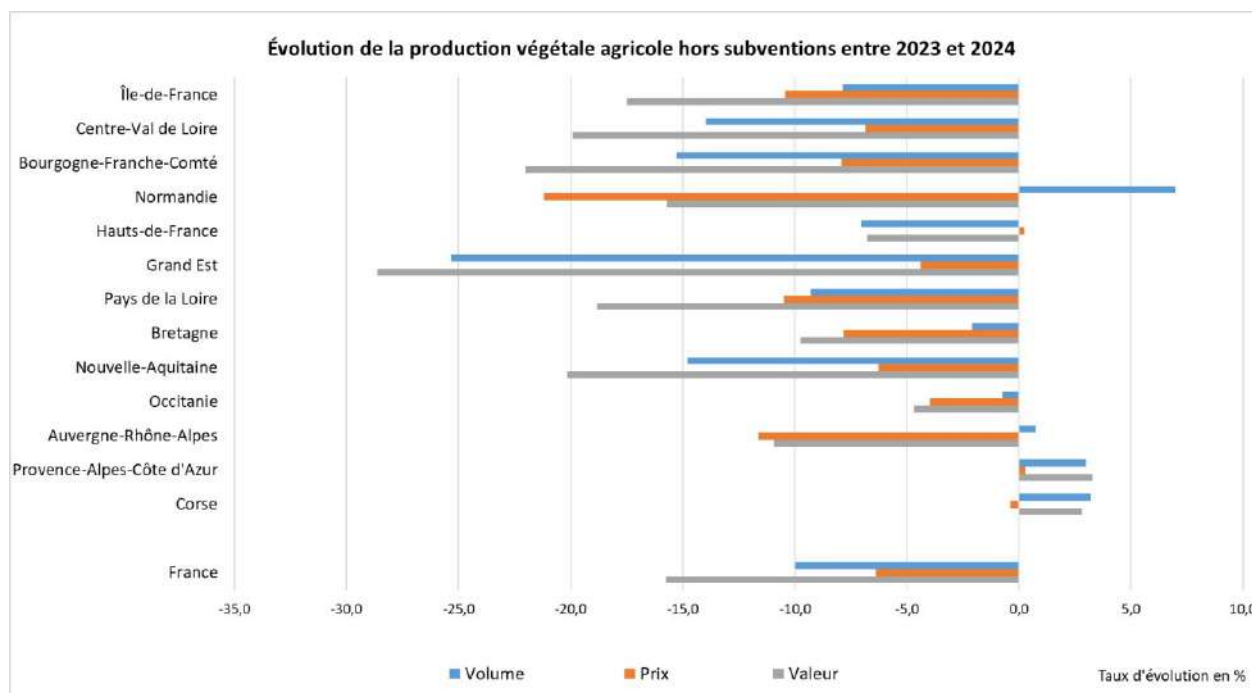
En particulier, la **production de céréales** en volume recule de 16,8 % en France en 2024, après avoir augmenté de 7,5 % l'année précédente. Cette baisse marquée s'explique principalement par des rendements historiquement bas, auxquels s'ajoute, notamment pour le blé tendre, une baisse des surfaces cultivées (liée aux conditions météo compliquées lors des semis d'hiver). La baisse de la production de céréales en volume concerne toutes les régions à l'exception de PACA et de la Corse (respectivement + 16,5 % et + 6,9 %). En plus des baisses de production en volume liées aux conditions météorologiques, les prix diminuent également en 2024 (- 11,5 %), après - 25,8 % en 2023. La baisse des prix concerne toutes les régions. Après deux années de forte hausse en 2021 et 2022, ce nouveau repli des prix s'inscrit dans un contexte mondial d'une offre élevée et d'une demande plus faible de la Chine.

Au total, baisses des volumes et des prix se conjuguent et la valeur de la production céréalière diminue nettement dans toutes les régions excepté PACA et Corse (- 26,3 % au niveau national).

La **production de pommes de terre** est une production concentrée géographiquement. Les cinq premières régions productrices (Hauts-de-France, Centre-Val de Loire, Normandie, Grand Est, Bretagne) concentrent environ 85 % de la valeur de la production. Les Hauts-de-France, première région productrice, représentent à eux seuls 65 % de la production. La production nationale de pommes de terre augmente à nouveau cette année en volume (+ 8,8 %). Dans les Hauts-de-France, celle-ci augmente de 9,4 % à la faveur de bons rendements. Les prix continuent d'être orientés à la hausse en 2024, soutenus par des besoins des transformateurs qui restent importants et de bonnes

perspectives à l'exportation. La valeur de la production augmente ainsi dans la plupart des régions. La hausse est de 25,9 % au niveau national.

La **production de betteraves** se situe en majeure partie dans deux régions, Hauts-de-France et Grand Est, qui représentent à elles deux 73 % de la production totale en valeur. Les volumes de production de betteraves augmentent dans les mêmes proportions en Hauts-de-France et Grand Est (+ 8,9 % et + 7,0 %). Les prix diminuent en revanche nettement dans toutes les régions productrices. Au niveau national, la production diminue en valeur de 13,5 %.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2024 provisoires.

Sur l'ensemble de la France, la **production d'oléagineux** recule nettement en volume (- 15,1 %) en 2024. Cette production regroupe notamment le colza, le tournesol et le soja, soumis à des conjonctures différentes. Ainsi, alors que les volumes de colza et de tournesol reculent, ceux du soja augmentent. Les évolutions en volume d'oléagineux parmi les principales régions productrices vont de - 29,2 % en Pays de la Loire à - 1,1 % en Grand Est. Les prix, quant à eux, augmentent dans quasiment toutes les régions. Au total, la valeur de la production d'oléagineux française diminue de 7,9 % par rapport à 2023.

Si les prix restent relativement stables dans l'ensemble des régions, la **production viticole en valeur** baisse fortement en 2024 (- 28,7 %) à cause d'une forte baisse des volumes (- 28,8 %). Cette baisse, qui s'explique par les mauvaises conditions météorologiques, concerne tous les types de vins ainsi que toutes les régions productrices, de manière encore plus marquée dans les régions septentrionales (de

– 38,1 % en Grand Est à – 27,9 % en Bourgogne-Franche-Comté) que dans les régions méridionales (de – 27,3 % en Nouvelle-Aquitaine à – 8,5 % en PACA).

La valeur de la **production de fruits** en France augmente de 2,3 % en 2024, malgré des volumes quasi stables (- 0,1 %). Selon le type de fruit, les productions régionales ont des évolutions contrastées. En PACA, 1<sup>ère</sup> région productrice, les volumes progressent de 6,3 %, en grande partie à la faveur d'une hausse de la production de pommes. En Occitanie, 2<sup>ème</sup> région productrice, la production fruitière est relativement stable (+ 1,3 % en volume et + 0,2 % en prix), malgré des évolutions contrastées en volume selon les espèces (baisse marquée pour les noix, les noisettes ou les abricots, hausses importantes pour les olives ou les pêches). Enfin, en Nouvelle-Aquitaine, 3<sup>ème</sup> région productrice, les volumes reculent (- 8,6 %) principalement en raison de la forte baisse pour les prunes (- 20,4 %) qui représentent 1/3 de la production fruitière régionale, mais cette baisse est plus que compensée par l'augmentation des prix.

La valeur de la **production légumière** augmente de 3,9 %, sous l'effet combiné d'une légère augmentation en volume (+ 1,0 %) et d'une hausse des prix (+ 2,8 %). Les évolutions varient selon les régions, en volume (de – 3,1 % en Auvergne-Rhône-Alpes à + 11,5 % en Pays de la Loire) comme en prix (de – 2,1 % en Normandie à + 7,4 % en Corse).

### Une relative stabilité pour les productions animales

En 2024, la **production animale** se replie de 0,9 % en valeur après trois années consécutives de hausse, la baisse des prix (- 1,7 %) faisant plus que compenser la légère hausse en volume (+ 0,7 %). Les évolutions des prix comme des volumes, bien que contenues, sont particulièrement hétérogènes entre les régions. Les prix baissent dans huit régions sur treize (jusqu'à - 5,6 % pour la Bretagne), mais augmentent dans certaines régions, en particulier en Corse (+ 3,7 %) et PACA (+ 4,0 %). Les volumes, quant à eux, baissent dans sept régions sur treize, avec des évolutions globalement peu marquées comprises entre - 2,0 % et + 2,7 %.

La production de **gros bovins** diminue en valeur de 2,4 %, tirée par une baisse des volumes de 3,0 % (douze régions en baisse, entre - 6,0 % et - 0,9 %) et une légère augmentation des prix (+ 0,6 % au niveau national, entre - 2,6 % en Bretagne et + 3,3 % en Centre-Val de Loire). Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire, les trois premières régions productrices comptant chacune pour environ 13 % de la production en valeur, suivent la tendance générale avec une baisse en volume comprise entre - 6,1 % et - 1,9 % et une faible hausse des prix (+ 0,1 % à + 1,4 %).

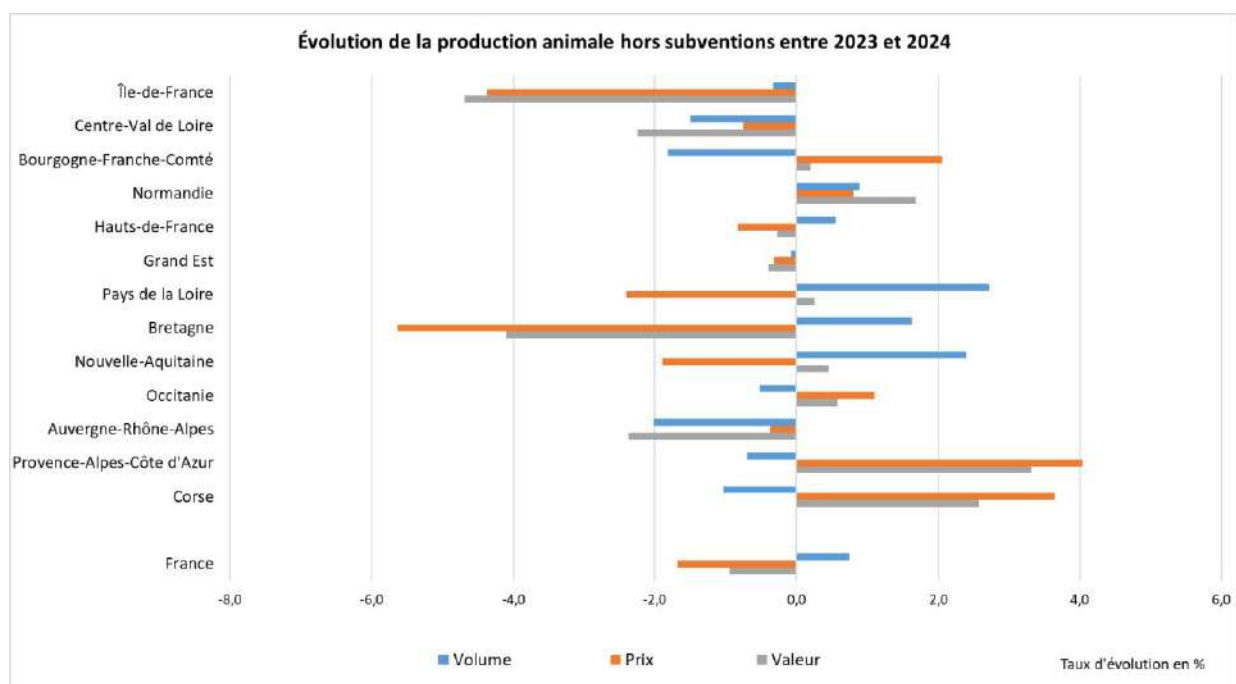
La **production porcine** baisse en valeur de manière un peu plus marquée avec - 7,1 %. Comme pour les autres productions animales, la diminution est portée par la baisse des prix (- 8,6 %), qui s'observe

dans toutes les régions hormis la Corse, tandis que les volumes augmentent légèrement (+ 1,6 %). En Bretagne, première région productrice avec plus de 50 % de la valeur de la production nationale, la baisse est de - 10,1 % en prix, avec une hausse de 1,2 % en volume.

La **production de volailles** rebondit légèrement en valeur pour la deuxième année consécutive après les fortes baisses liées aux épisodes d’influenza aviaire. La production augmente de + 1,7 % en raison d’une augmentation conséquente (+ 12,9 %) en volume, malgré la baisse des prix (- 9,9 %). En particulier, la Bretagne, les Pays de la Loire et la Nouvelle-Aquitaine, les trois principales régions productrices avec 2/3 de la production en valeur, connaissent respectivement une hausse de + 5,2 %, + 13,8 % et + 24,4 % en volume et une baisse de - 10,9 %, - 9,1 % et - 12,7 % pour les prix.

En 2024, la **production d’œufs** augmente de 1,8 % en volume et baisse de 7,7 % en prix, pour une baisse de la production de 6,0 % en valeur. Cette baisse des prix intervient après deux années de hausse, et en particulier une hausse très marquée en 2022. L’essentiel de l’augmentation des volumes est dû à la région Nouvelle-Aquitaine, qui voit sa production augmenter de + 20,6 % en volume.

Enfin, la **production laitière**, qui représente la plus grosse part des productions animales comptant pour 1/3 du total en valeur, reste relativement stable en 2024 avec + 0,6 % d’augmentation en volume et + 0,8 % pour les prix pour une production en valeur en légère hausse (+ 1,4 %). Les évolutions régionales sont relativement contenues (- 2,6 % à + 2,8 % en volume et - 2,6 % à + 3,9 % en prix). La Bretagne, 1<sup>ère</sup> région productrice avec 1/5 de la production nationale, voit sa production laitière augmenter de 2,8 % en volume, et diminuer de 0,3 % en prix, pour une évolution en valeur de + 2,5 %.



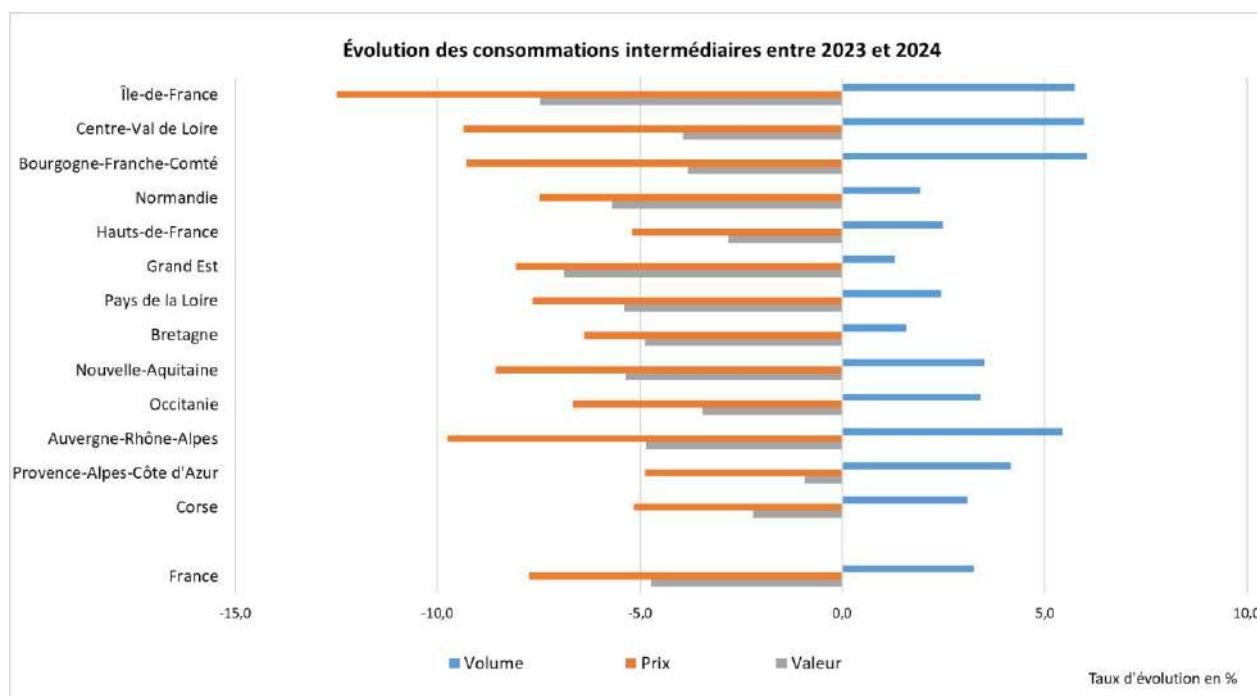
Source : Agreste, comptes régionaux de l’agriculture 2024 provisoires.

## Consommations intermédiaires : baisse des prix et augmentation des volumes

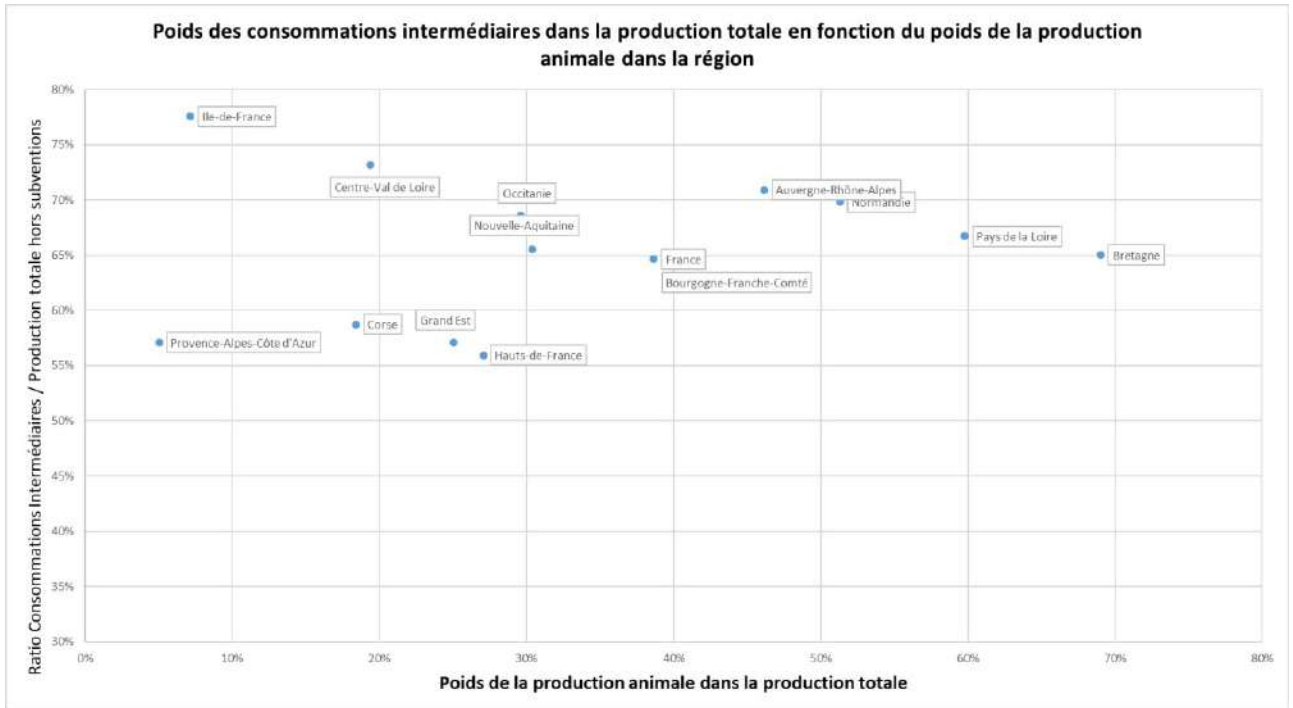
En 2024, les consommations intermédiaires baissent en valeur de 4,7 %, en conséquence d’une baisse des prix de 7,7 %, en partie contrebalancée par une hausse de 3,3 % en volume. L’essentiel de la baisse de prix est porté par les aliments pour animaux, comptant pour un tiers des consommations intermédiaires de la branche et dont les prix baissent de 15,5 %, ainsi que par les engrais et amendements, comptant pour presque 10 % des consommations intermédiaires et dont les prix baissent de 30,9 % (en année de campagne).

En ce qui concerne les volumes, tous les postes de dépenses sont en hausse. La hausse est principalement portée par les engrais et amendements (+ 11,0 %), les aliments pour animaux (+ 4,5 %) et les semences et plants (+ 6,7 %).

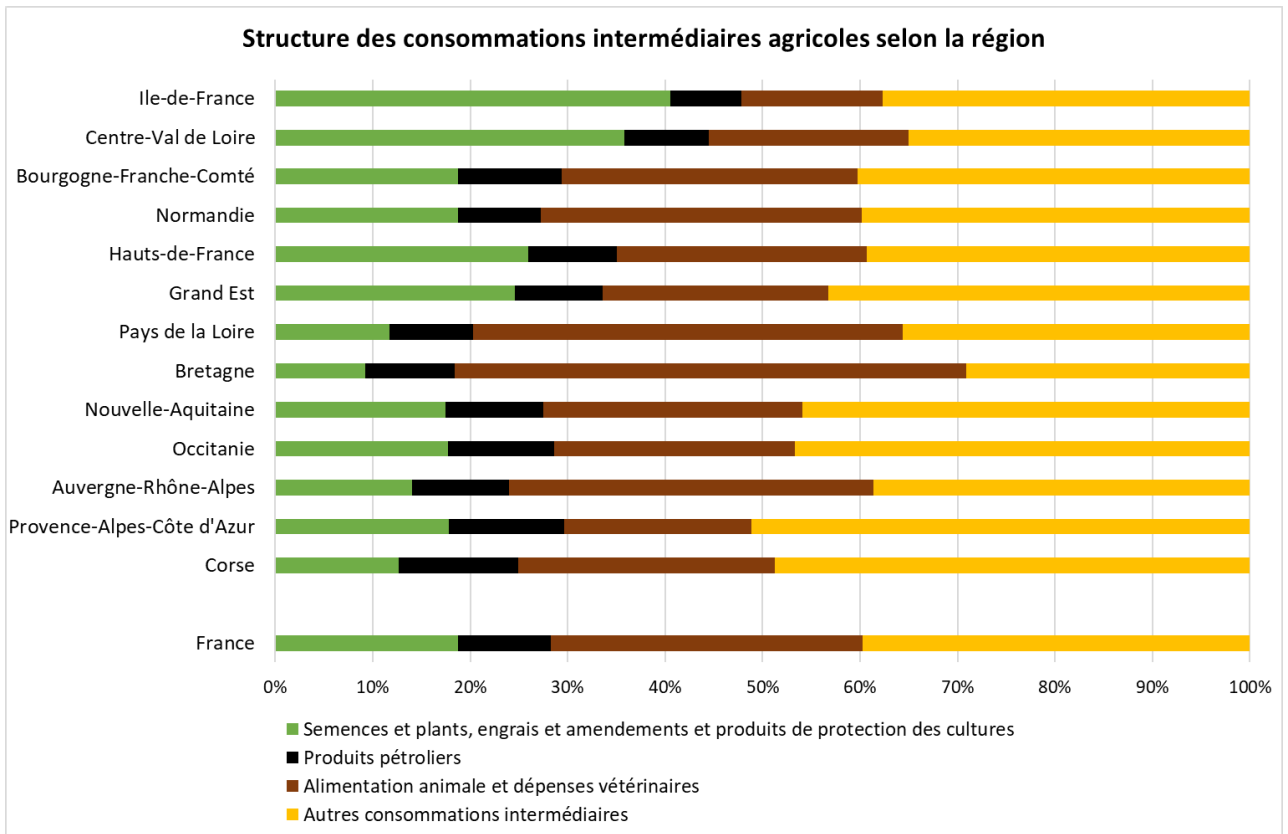
Sur les consommations intermédiaires, les résultats régionaux du compte provisoire sont cependant à interpréter avec prudence, les informations régionalisées n’étant connues qu’au moment de l’élaboration du compte semi-définitif. Les différences observées entre régions sont surtout liées à des différences dans la répartition de ces consommations par poste dépenses, même si cette année, cette différence structurelle est assez peu marquée du fait de l’évolution plutôt homogène des différents postes des consommations intermédiaires. Ainsi, les régions d’élevages ne se distinguent pas en 2024 des régions à dominante végétale et toutes suivent l’évolution nationale.



Source : Agreste, comptes régionaux de l’agriculture 2024 provisoires.

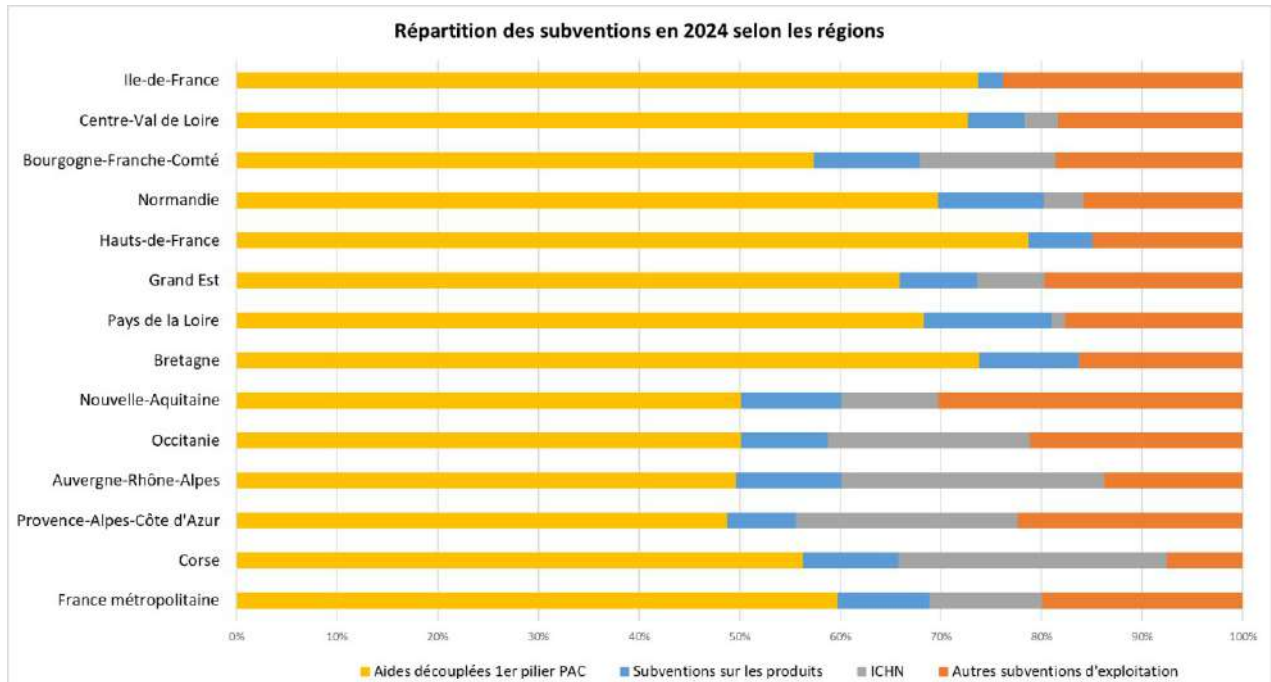


Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2024 provisoires.



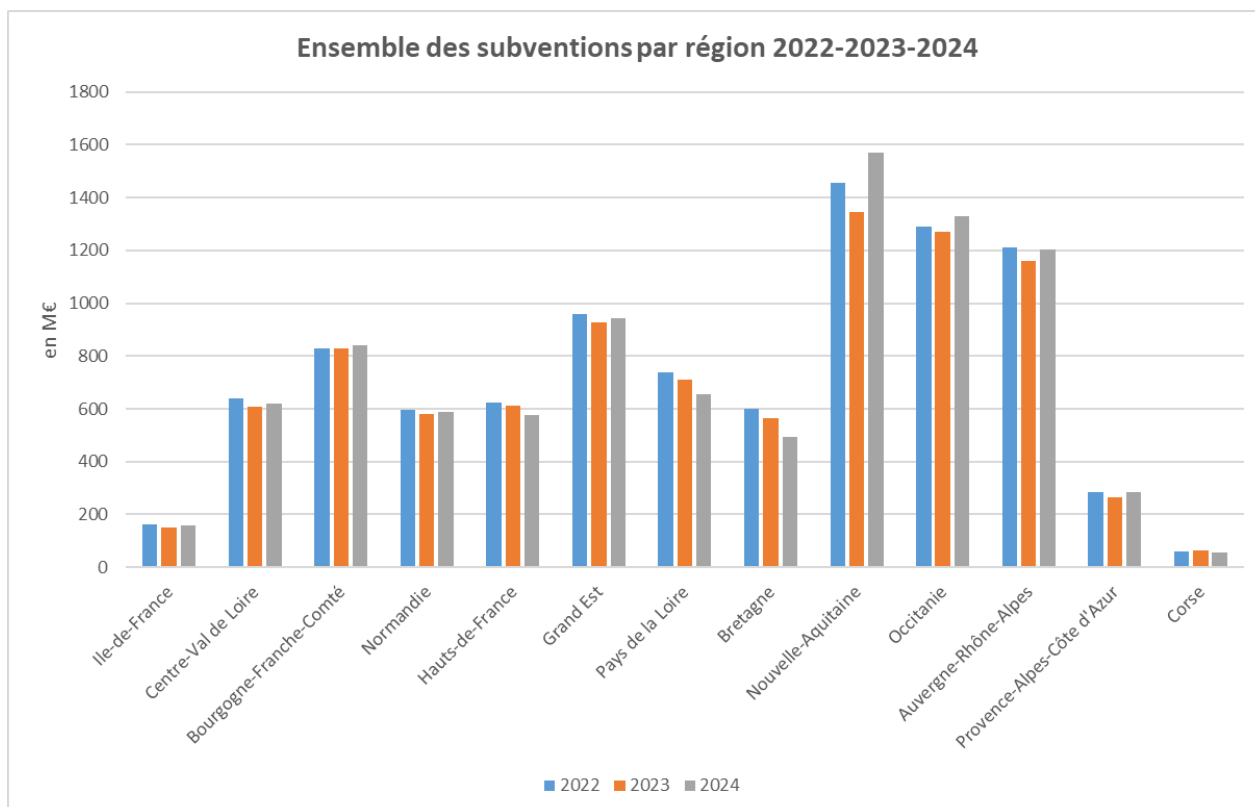
Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2024 provisoires.

## Des subventions globalement en hausse avec des augmentations dans neuf régions sur treize



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2024 provisoires.

En 2024, les subventions aux exploitations augmentent de 2,6 % (+ 233 millions d'euros) pour atteindre 9,317 milliards d'euros en France métropolitaine. Elles sont constituées pour environ 60 % des aides directes découplées de la politique agricole commune (PAC), des subventions sur les produits (aides couplées) (9 %) ou encore de l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) (11 %). Les 20 % restant correspondent notamment aux autres aides du second pilier de la PAC, aux indemnités au titre des calamités agricoles, ou encore à des aides de crise nationales. Cette répartition varie fortement en fonction des régions. L'ICHN est ainsi importante dans les régions montagneuses du sud de la France (entre 20 % et 30 % des subventions en Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie) mais peu représentée voire inexistante dans les régions du nord (Île-de-France, Bretagne et Hauts-de-France). Dans ces régions, l'ICHN représente moins de 10 % du total des subventions d'exploitation. La part des aides sur les produits reste limitée dans toutes les régions, mais est relativement plus élevée dans les régions d'élevage comme Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes.



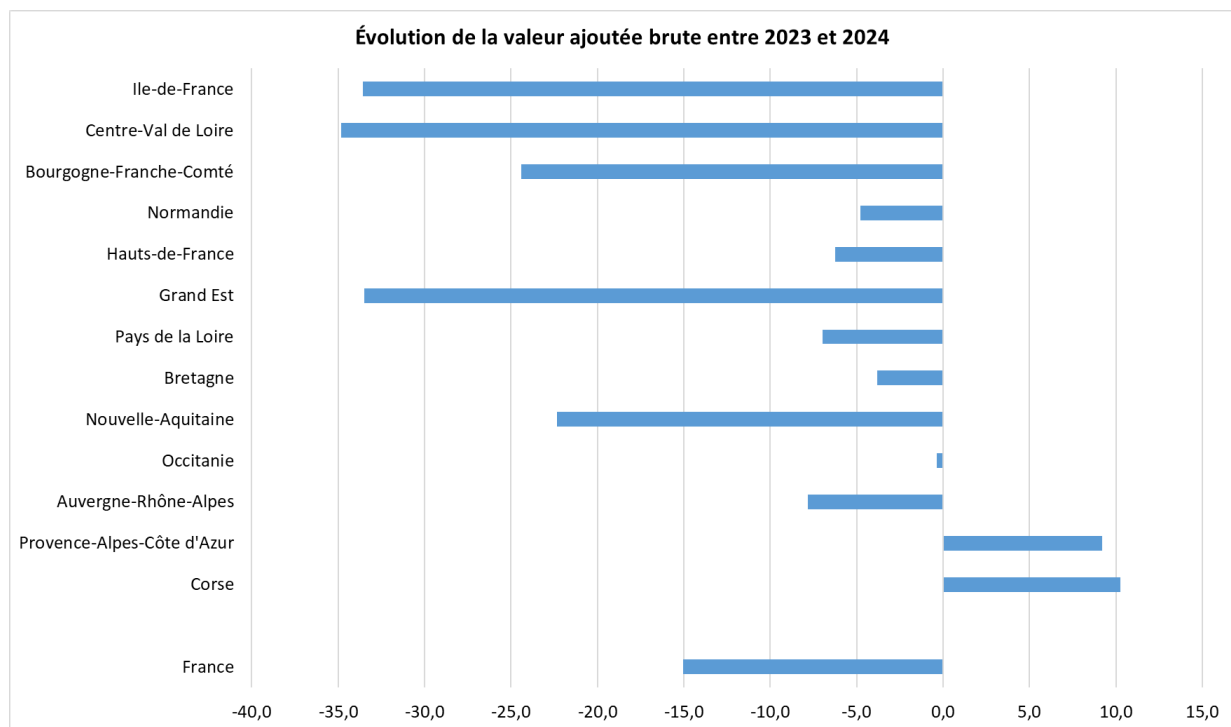
Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2024 provisoires.

Après avoir baissé ou stagné dans toutes les régions entre 2022 et 2023, les subventions totales aux exploitations augmentent dans neuf régions sur treize entre 2023 et 2024. La hausse est nette dans les régions du sud que sont la Nouvelle-Aquitaine (+ 16,8 %), PACA (+ 7,8 %), l'Occitanie (+ 4,7 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (+ 3,8 %), avec notamment davantage d'aides liées aux intempéries. Les subventions baissent dans quatre régions (- 12,7 % en Bretagne, - 10,5 % en Corse, - 7,9 % en Pays de la Loire et - 5,9 % en Hauts-de-France), notamment en raison de la diminution des aides accordées dans le contexte de l'épizootie d'influenza aviaire en 2023.

## Indicateurs de résultat : une valeur ajoutée brute en baisse dans la grande majorité des régions

En 2024, la valeur ajoutée brute (production au prix de base diminuée des consommations intermédiaires, voir *Définitions*) diminue de 15,0 % au niveau national, après - 8,1 % en 2023. Cette diminution est une conséquence de la baisse de la production au prix de base (- 8,7 %), qui n'est pas compensée par la baisse de la valeur des consommations intermédiaires (- 4,7 %).

Cette baisse de la valeur ajoutée brute s'observe dans onze régions métropolitaines sur treize, mais de manière contrastée selon les régions. Les régions spécialisées dans les céréales ou la viticulture sont, de manière générale, celles qui voient leur valeur ajoutée brute diminuer le plus fortement en 2024 du fait de la chute de ces productions. En particulier, les valeurs ajoutées brutes des régions Centre-Val de Loire et Grand Est diminuent respectivement de 34,8 % et de 33,5 %.

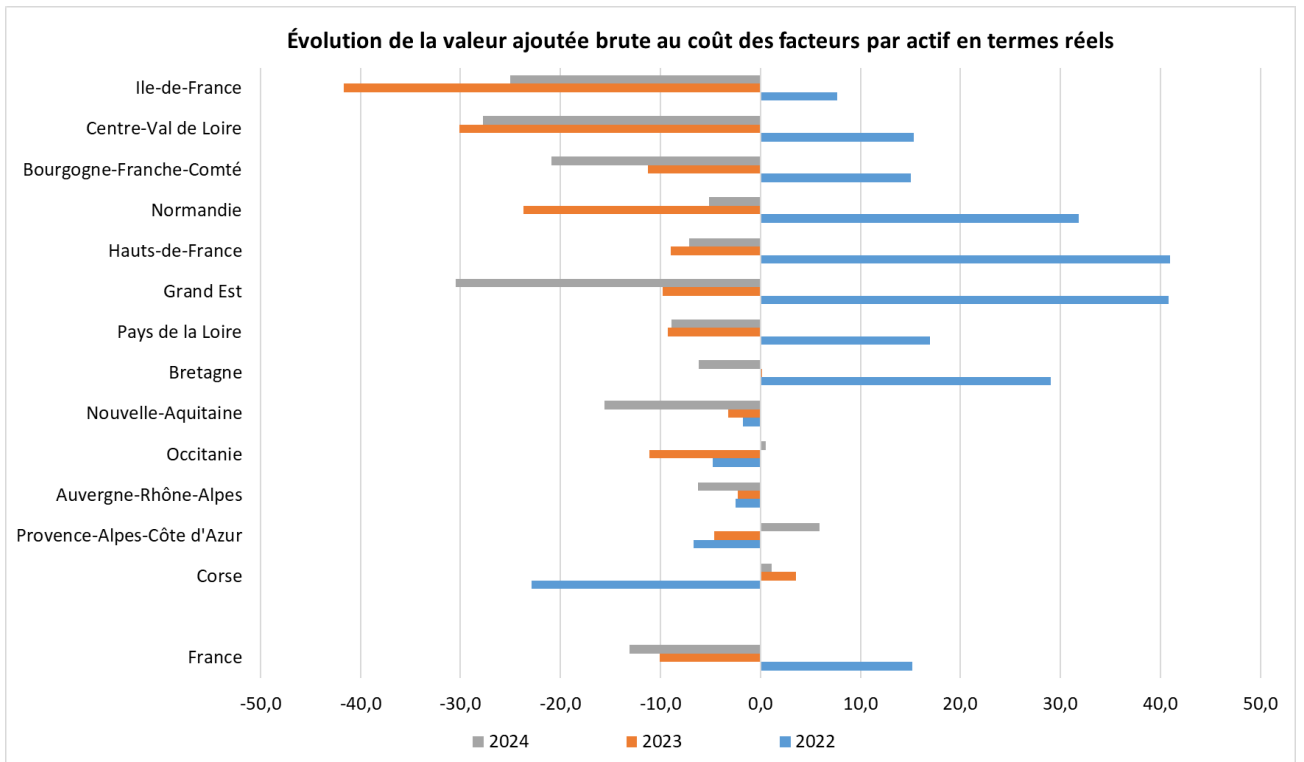


Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2024 provisoires.

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs (VABCF) se déduit de la valeur ajoutée brute en ajoutant les subventions d'exploitation et en retranchant les impôts à la production, qui pèsent peu relativement aux subventions (voir *Définitions*). Entre 2023 et 2024, les évolutions des deux indicateurs, VABCF et valeur ajoutée brute, dessinent globalement la même hiérarchie des régions. La VABCF augmente uniquement dans trois régions : Occitanie, PACA et la Corse.

La VABCF peut être rapportée à l'emploi total en équivalent temps plein (VABCF par actif). En termes réels (voir *Définitions*), la VABCF par actif diminue de 13,0 % au niveau national en 2024, après le

retournement de 2023 (-9,9 %) qui avait suivi les deux années de hausse 2021 et 2022. Elle est en baisse dans dix régions métropolitaines sur treize.



Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2024 provisoires.

## Définitions

Le compte spécifique de la branche agriculture, présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la nation (CCAN) est établi en conformité avec le Système européen des comptes (SEC) 2010 et selon la méthodologie harmonisée au niveau européen.

La **branche agricole** est le regroupement de toutes les unités d'activité économique<sup>1</sup> qui exercent les activités suivantes : culture de végétaux (y compris maraîchage et horticulture) ; élevage d'animaux ; activités de travaux agricoles à façon ; chasse et activités annexes. Outre les exploitations agricoles, les unités caractéristiques de la branche comprennent les groupements de producteurs (coopératives) produisant du vin et de l'huile d'olive<sup>2</sup> et les unités spécialisées qui fournissent des machines, du matériel et du personnel pour l'exécution de travaux agricoles à façon.

La **production** de la branche agriculture est valorisée au prix de base. Le **prix de base** est égal au prix de marché auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

Les subventions à la branche agriculture sont scindées **en subventions sur les produits et subventions d'exploitation** : les premières représentent environ 10 % du total des subventions et prennent surtout la forme d'aides couplées animales (aide aux bovins allaitants). Elles sont prises en compte pour le calcul de la production au prix de base. Les subventions d'exploitation regroupent notamment l'ensemble des aides directes découplées (paiement de base, paiement vert, paiement redistributif), les aides agri-environnementales, les aides pour calamités agricoles.

Les **consommations intermédiaires** de la branche agricole correspondent aux biens et services qui entrent dans le processus de production. Elles sont essentiellement composées des intrants (énergies, semences, engrais et produits phytosanitaires, alimentation animale...).

La **valeur ajoutée brute** se déduit de la production au prix de base en soustrayant les consommations intermédiaires.

La **consommation de capital fixe** mesure la dépréciation annuelle liée à l'usure et à l'obsolescence du capital, lequel est évalué à son coût de remplacement, et non au coût historique utilisé en comptabilité privée. De plus, les durées de vie des actifs sont des durées de vie économiques et non fiscales. La consommation de capital fixe est évaluée pour l'ensemble des biens de capital fixe de la branche agricole (plantations, matériels et bâtiments) à l'exception des animaux qui, eux, sont déclassés en fin de vie. *Selon que cette estimation est prise en compte ou pas, les agrégats sont qualifiés de **nets** ou **bruts**.*

La **valeur ajoutée au coût des facteurs** prend en compte les impôts sur la production et les subventions d'exploitation. La valeur ajoutée **nette** au coût des facteurs est aussi appelée revenu des

---

<sup>1</sup> L'activité des jardins familiaux des exploitants et des non exploitants agricoles fait également partie du champ des comptes de l'agriculture depuis la base 2020.

<sup>2</sup> Dans la pratique, on considère que la vinification est assurée totalement par la branche agriculture et non par les industries agro-alimentaires (IAA), et la production d'huile d'olive en totalité par les IAA (et non par l'agriculture).

facteurs de la branche agricole (RFBA). L'évolution de la valeur ajoutée au coût des facteurs peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalent temps plein). Lorsque la valeur ajoutée est nette de la consommation de capital fixe, ce ratio est aussi appelé revenu des facteurs de la branche par actif.

Les évolutions **en termes réels** correspondent aux évolutions corrigées de l'inflation, mesurées ici par l'indice de prix du produit intérieur brut. Une évolution positive des indicateurs de revenu signifie que les indicateurs de résultat augmentent plus rapidement que l'inflation générale ; une évolution négative indique une évolution moins rapide que l'inflation générale.

## Annexe n° 1 - Tableaux détaillés

### Évolution 2024/2023 (%)

	Production totale de la branche (hors subventions)	Consommations intermédiaires	Valeur ajoutée brute
<b>France</b>	<b>-8,8</b>	<b>-4,7</b>	<b>-15,0</b>
Ile-de-France	-15,0	-7,5	-33,6
Centre-Val-de-Loire	-15,0	-3,9	-34,8
Bourgogne-Franche-Comté	-12,7	-3,8	-24,4
Normandie	-5,4	-5,7	-4,8
Hauts-de-France	-4,3	-2,8	-6,2
Grand-Est	-20,7	-6,9	-33,5
Pays-de-la-Loire	-5,9	-5,4	-7,0
Bretagne	-4,5	-4,9	-3,8
Nouvelle-Aquitaine	-12,2	-5,3	-22,3
Occitanie	-2,4	-3,5	-0,4
Auvergne-Rhône-Alpes	-5,8	-4,8	-7,8
PACA	3,3	-0,9	9,2
Corse	2,8	-2,2	10,3

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2024 provisoires

### Évolution 2024/2023 (%)

	Produits végétaux			Produits animaux			Production totale (hors subventions)		
	valeur	volume	prix	valeur	volume	prix	valeur	volume	prix
<b>France</b>	<b>-15,7</b>	<b>-10,0</b>	<b>-6,4</b>	<b>-0,9</b>	<b>0,7</b>	<b>-1,7</b>	<b>-8,8</b>	<b>-5,2</b>	<b>-3,8</b>
Ile-de-France	-17,5	-7,9	-10,4	-4,7	-0,3	-4,4	-15,0	-6,7	-8,9
Centre-Val-de-Loire	-19,9	-14,0	-6,9	-2,2	-1,5	-0,8	-15,0	-10,7	-4,8
Bourgogne-Franche-Comté	-22,0	-15,3	-7,9	0,2	-1,8	2,1	-12,7	-9,6	-3,4
Normandie	-15,7	7,0	-21,2	1,7	0,9	0,8	-5,4	3,3	-8,5
Hauts-de-France	-6,8	-7,0	0,2	-0,3	0,6	-0,8	-4,3	-4,4	0,1
Grand-Est	-28,6	-25,3	-4,4	-0,4	-0,1	-0,3	-20,7	-18,4	-2,8
Pays-de-la-Loire	-18,8	-9,3	-10,5	0,3	2,7	-2,4	-5,9	-1,6	-4,4
Bretagne	-9,7	-2,1	-7,8	-4,1	1,6	-5,6	-4,5	0,7	-5,2
Nouvelle-Aquitaine	-20,1	-14,8	-6,3	0,5	2,4	-1,9	-12,2	-8,6	-3,9
Occitanie	-4,7	-0,7	-4,0	0,6	-0,5	1,1	-2,4	-0,6	-1,8
Auvergne-Rhône-Alpes	-10,9	0,8	-11,6	-2,4	-2,0	-0,4	-5,8	-0,5	-5,3
PACA	3,3	3,0	0,3	3,3	-0,7	4,0	3,3	2,6	0,6
Corse	2,8	3,2	-0,4	2,6	-1,0	3,7	2,8	2,3	0,5

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2024 provisoires

## Répartition des aides en 2024

	Subventions sur les produits	Subventions d'exploitations hors ICHN	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
Île-de-France	3,9	153,9	0,0
Centre-Val de Loire	34,3	565,8	21,0
Bourgogne-Franche-Comté	88,6	639,7	113,5
Normandie	61,3	501,5	23,6
Hauts-de-France	36,4	539,1	0,0
Grand Est	72,2	807,6	63,0
Pays de la Loire	83,0	561,4	9,0
Bretagne	48,5	443,2	0,2
Nouvelle-Aquitaine	156,3	1264,0	151,2
Occitanie	114,7	947,6	267,7
Auvergne-Rhône-Alpes	126,7	762,7	314,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19,6	202,8	62,8
Corse	5,4	36,0	15,0
<b>France métropolitaine</b>	<b>851,0</b>	<b>7425,4</b>	<b>1041,4</b>

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2024 provisoires

## Évolution de la valeur ajoutée brute au coût des facteurs par actif : évolution en termes réels

	2022/2021 (en %)	2023/2022 (en %)	2024/2023 (en %)
Île-de-France	7,7	-41,6	-25,0
Centre-Val de Loire	15,3	-30,1	-27,8
Bourgogne-Franche-Comté	15,1	-11,3	-20,9
Normandie	31,8	-23,7	-5,1
Hauts-de-France	41,0	-8,9	-7,1
Grand Est	40,8	-9,8	-30,4
Pays de la Loire	17,0	-9,3	-8,9
Bretagne	29,0	0,2	-6,2
Nouvelle-Aquitaine	-1,7	-3,2	-15,6
Occitanie	-4,8	-11,1	0,6
Auvergne-Rhône-Alpes	-2,5	-2,3	-6,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-6,7	-4,6	5,9
Corse	-22,9	3,5	1,1
<b>France</b>	<b>15,3</b>	<b>-9,9</b>	<b>-13,0</b>

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2024 provisoires

Évolution de la valeur ajoutée nette au coût des facteurs par actif :  
évolution en termes réels

	2022/2021 (en %)	2023/2022 (en %)	2024/2023 (en %)
Île-de-France	12,8	-53,7	-38,9
Centre-Val de Loire	22,0	-40,0	-39,4
Bourgogne-Franche-Comté	25,3	-16,3	-28,9
Normandie	50,8	-35,4	-7,4
Hauts-de-France	57,9	-15,6	-9,2
Grand Est	58,7	-13,5	-37,8
Pays de la Loire	31,0	-14,6	-12,7
Bretagne	51,0	-2,8	-8,3
Nouvelle-Aquitaine	-0,8	-6,2	-20,9
Occitanie	-5,8	-18,5	1,3
Auvergne-Rhône-Alpes	1,8	-6,2	-9,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-7,9	-7,3	9,0
Corse	-29,5	-0,4	2,9
<b>France</b>	<b>20,4</b>	<b>-15,5</b>	<b>-17,8</b>

Source : Agreste, comptes régionaux de l'agriculture 2024 provisoires

## Annexe n° 2 - Séries sur les cinq dernières années

Résultats des comptes régionaux provisoires pour l'année 2024, semi-définitifs pour l'année 2023, définitifs pour les années antérieures

### Production totale végétale hors subventions

Montants en M€	2020	2021	2022	2023	2024
Île-de-France	894,4	1 201,3	1 419,4	1 216,2	1 003,6
Centre-Val de Loire	3 071,6	4 053,6	5 095,7	4 413,8	3 535,8
Bourgogne-Franche-Comté	2 988,6	3 464,9	4 240,4	3 979,9	3 105,1
Normandie	2 221,6	2 576,9	3 337,4	2 982,9	2 514,1
Hauts-de-France	4 203,1	4 609,7	6 242,9	5 990,7	5 584,0
Grand Est	5 661,5	6 523,9	9 245,1	8 921,8	6 368,6
Pays de la Loire	2 424,6	2 974,8	3 339,5	3 176,9	2 579,2
Bretagne	2 077,8	2 288,1	2 593,7	2 291,7	2 068,4
Nouvelle-Aquitaine	7 354,3	7 837,0	8 468,8	8 568,7	6 843,6
Occitanie	4 207,3	4 530,2	4 870,1	4 676,5	4 457,7
Auvergne-Rhône-Alpes	3 019,8	3 406,2	3 765,3	3 739,9	3 330,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 651,5	2 528,1	2 805,9	2 798,7	2 890,6
Corse	248,8	237,9	274,9	282,0	289,8
France Métropolitaine	41 024,9	46 232,6	55 699,1	53 039,7	44 571,4

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

### Production totale animale hors subventions

Montants en M€	2020	2021	2022	2023	2024
Île-de-France	59,5	62,7	86,5	90,9	86,7
Centre-Val de Loire	779,3	792,5	971,4	993,8	971,5
Bourgogne-Franche-Comté	1 887,3	1 902,5	2 281,1	2 385,7	2 390,5
Normandie	2 596,7	2 691,1	3 380,1	3 441,8	3 499,8
Hauts-de-France	1 714,5	1 726,0	2 216,0	2 369,6	2 363,0
Grand Est	1 781,0	1 821,8	2 293,7	2 441,9	2 432,5
Pays de la Loire	4 043,5	4 156,3	5 043,1	5 277,1	5 290,9
Bretagne	5 670,8	5 816,8	7 296,1	7 795,6	7 475,7
Nouvelle-Aquitaine	3 039,1	3 017,8	3 411,4	3 633,0	3 649,5
Occitanie	1 812,0	1 874,6	2 138,7	2 201,9	2 214,5
Auvergne-Rhône-Alpes	2 855,9	2 949,8	3 457,7	3 642,5	3 556,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	129,1	136,9	156,7	160,4	165,7
Corse	55,5	61,4	63,3	67,4	69,1
France Métropolitaine	26 424,2	27 010,2	32 795,8	34 501,6	34 165,4

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

## Subventions produits

Montants en M€	2020	2021	2022	2023	2024
Île-de-France	4,5	4,5	5,0	4,6	3,9
Centre-Val de Loire	41,3	40,9	41,1	37,1	34,3
Bourgogne-Franche-Comté	98,4	98,3	99,5	93,7	88,6
Normandie	54,2	53,9	54,9	64,8	61,3
Hauts-de-France	37,7	37,6	40,8	39,0	36,4
Grand Est	73,1	74,3	74,7	76,9	72,2
Pays de la Loire	84,6	83,8	84,1	88,1	83,0
Bretagne	41,1	40,6	40,8	52,1	48,5
Nouvelle-Aquitaine	189,2	189,2	190,2	168,5	156,3
Occitanie	137,5	138,9	140,2	123,3	114,7
Auvergne-Rhône-Alpes	145,3	146,8	150,4	133,2	126,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19,8	20,2	24,1	20,8	19,6
Corse	6,2	5,7	5,3	5,5	5,4
France Métropolitaine	932,9	934,7	950,9	907,7	851,0

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

## Subventions produits végétaux

Montants en M€	2020	2021	2022	2023	2024
Île-de-France	3,6	3,5	3,9	3,5	3,0
Centre-Val de Loire	8,3	7,7	7,4	7,1	6,3
Bourgogne-Franche-Comté	7,8	7,0	6,7	7,7	7,7
Normandie	3,5	3,3	3,9	3,1	3,0
Hauts-de-France	6,0	5,9	8,9	5,2	4,6
Grand Est	17,1	18,2	17,9	14,6	13,2
Pays de la Loire	3,9	3,9	4,3	4,7	4,5
Bretagne	1,4	1,4	1,8	2,4	2,3
Nouvelle-Aquitaine	21,4	21,3	21,7	24,4	22,8
Occitanie	12,9	13,6	13,7	18,1	16,9
Auvergne-Rhône-Alpes	2,2	2,0	3,6	5,0	5,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,0	4,2	7,8	5,1	5,2
Corse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
France Métropolitaine	92,2	92,0	101,7	100,9	94,7

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

## Subventions produits animaux

Montants en M€	2020	2021	2022	2023	2024
Île-de-France	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9
Centre-Val de Loire	33,0	33,3	33,7	30,0	28,0
Bourgogne-Franche-Comté	90,6	91,3	92,8	86,1	80,9
Normandie	50,7	50,6	50,9	61,8	58,3
Hauts-de-France	31,7	31,7	31,9	33,8	31,8
Grand Est	56,0	56,0	56,8	62,3	59,0
Pays de la Loire	80,7	79,9	79,8	83,4	78,6
Bretagne	39,7	39,2	39,0	49,8	46,2
Nouvelle-Aquitaine	167,8	168,0	168,5	144,1	133,5
Occitanie	124,6	125,4	126,4	105,2	97,7
Auvergne-Rhône-Alpes	143,0	144,7	146,8	128,2	121,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	15,8	16,0	16,3	15,7	14,4
Corse	6,2	5,7	5,3	5,4	5,3
France Métropolitaine	840,8	842,7	849,2	806,7	756,3

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

## Consommations intermédiaires

Montants en M€	2020	2021	2022	2023	2024
Île-de-France	715,3	731,7	852,2	1 014,3	938,6
Centre-Val de Loire	2 618,6	2 834,0	3 456,2	3 823,6	3 672,8
Bourgogne-Franche-Comté	2 900,3	3 301,7	3 786,0	3 957,3	3 806,3
Normandie	3 593,6	3 997,6	4 561,7	5 049,8	4 762,2
Hauts-de-France	3 985,3	4 188,2	4 876,1	5 022,9	4 881,1
Grand Est	4 313,4	4 825,6	5 545,7	5 957,5	5 548,7
Pays de la Loire	4 837,1	5 205,3	5 859,3	6 241,2	5 904,7
Bretagne	5 860,6	6 432,5	7 272,2	7 406,8	7 045,1
Nouvelle-Aquitaine	6 648,7	6 857,0	7 866,4	8 316,2	7 871,9
Occitanie	4 144,0	4 309,9	5 023,1	5 321,2	5 136,9
Auvergne-Rhône-Alpes	4 361,6	4 734,8	5 578,7	5 739,5	5 461,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 553,4	1 579,3	1 867,4	1 898,4	1 880,9
Corse	179,2	187,2	218,4	225,5	220,5
France Métropolitaine	45 711,1	49 184,9	56 763,5	59 974,1	57 131,4

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

## Valeur ajoutée brute

Montants en M€	2020	2021	2022	2023	2024
Île-de-France	333,0	632,9	764,8	414,0	275,2
Centre-Val de Loire	1 623,7	2 470,7	3 114,5	2 118,3	1 381,0
Bourgogne-Franche-Comté	2 402,3	2 510,6	3 216,7	2 918,9	2 206,7
Normandie	1 890,1	1 977,6	2 926,8	2 226,6	2 120,1
Hauts-de-France	2 519,3	2 772,0	4 313,1	4 133,9	3 879,3
Grand Est	3 900,4	4 331,2	6 879,5	6 370,0	4 237,0
Pays de la Loire	2 463,1	2 806,0	3 478,5	3 256,1	3 028,7
Bretagne	2 906,1	2 755,0	3 800,6	3 986,4	3 834,1
Nouvelle-Aquitaine	5 152,9	5 412,0	5 553,0	5 529,6	4 294,4
Occitanie	2 629,8	2 888,7	2 849,8	2 473,3	2 464,5
Auvergne-Rhône-Alpes	2 280,3	2 423,1	2 519,8	2 568,7	2 368,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 426,0	1 293,6	1 330,9	1 312,0	1 432,5
Corse	143,6	130,8	139,6	145,3	160,2
France Métropolitaine	29 670,7	32 404,1	40 887,5	37 453,2	31 681,8

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

## Subventions d'exploitation (total)

Montants en M€	2020	2021	2022	2023	2024
Île-de-France	152,7	169,3	157,0	147,4	153,9
Centre-Val de Loire	572,0	646,5	597,1	572,4	586,9
Bourgogne-Franche-Comté	744,3	765,2	727,2	735,3	753,2
Normandie	542,2	590,1	542,2	515,6	525,1
Hauts-de-France	572,7	631,8	584,5	572,3	539,1
Grand Est	873,1	948,7	884,5	848,5	870,6
Pays de la Loire	569,4	648,6	654,7	621,1	570,4
Bretagne	474,3	576,1	560,5	511,4	443,4
Nouvelle-Aquitaine	1 157,3	1 350,9	1 265,3	1 177,1	1 415,2
Occitanie	1 072,5	1 167,2	1 148,5	1 147,6	1 215,3
Auvergne-Rhône-Alpes	1 039,3	1 086,9	1 059,5	1 027,0	1 077,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	239,5	272,7	262,0	243,6	265,5
Corse	49,9	105,2	54,3	57,4	51,0
France Métropolitaine	8 059,0	8 959,1	8 497,3	8 176,9	8 466,8

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

### Valeur ajoutée brute au coût des facteurs

Montants en M€	2020	2021	2022	2023	2024
Île-de-France	463,4	772,1	890,9	528,1	402,4
Centre-Val de Loire	2 138,2	3 019,4	3 632,8	2 603,2	1 905,5
Bourgogne-Franche-Comté	3 083,2	3 187,0	3 865,5	3 560,8	2 876,4
Normandie	2 342,0	2 460,3	3 372,8	2 637,6	2 548,3
Hauts-de-France	3 015,9	3 298,9	4 812,1	4 578,5	4 345,3
Grand Est	4 683,7	5 159,6	7 661,0	7 105,6	5 015,0
Pays de la Loire	2 930,6	3 338,9	4 023,1	3 777,2	3 501,8
Bretagne	3 283,8	3 220,8	4 262,6	4 392,9	4 169,4
Nouvelle-Aquitaine	6 147,8	6 570,6	6 657,2	6 525,1	5 552,7
Occitanie	3 571,2	3 924,2	3 880,7	3 479,1	3 541,0
Auvergne-Rhône-Alpes	3 204,7	3 374,4	3 452,9	3 461,3	3 304,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 624,8	1 524,2	1 551,1	1 511,4	1 652,3
Corse	190,4	232,7	190,9	199,6	207,8
France Métropolitaine	36 679,7	40 083,0	48 253,6	44 360,4	39 022,3

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

### Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par UTAT

Montants en K€	2020	2021	2022	2023	2024
Île-de-France	55,4	94,1	104,4	64,1	49,1
Centre-Val de Loire	63,8	91,3	108,5	79,6	58,7
Bourgogne-Franche-Comté	69,3	72,6	86,0	80,2	64,7
Normandie	58,2	61,0	82,8	66,3	64,2
Hauts-de-France	74,1	80,9	117,5	112,3	106,5
Grand Est	70,7	79,7	115,6	109,5	77,7
Pays de la Loire	49,7	56,5	68,1	64,9	60,3
Bretagne	62,4	61,7	82,0	86,2	82,6
Nouvelle-Aquitaine	52,8	56,7	57,4	58,3	50,3
Occitanie	38,0	41,6	40,8	38,1	39,1
Auvergne-Rhône-Alpes	41,9	44,4	44,6	45,7	43,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	42,3	39,5	38,0	38,1	41,1
Corse	42,0	49,8	39,6	43,0	44,4
France Métropolitaine	54,3	59,7	70,9	66,9	59,1

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

### Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par UTAT, en termes réels

Indice base 100 N-1	2021	2022	2023	2024
Île-de-France	167,7	107,7	58,5	75,0
Centre-Val de Loire	141,4	115,3	69,9	72,2
Bourgogne-Franche-Comté	103,5	115,1	88,7	79,1
Normandie	103,4	131,8	76,3	94,9
Hauts-de-France	107,9	141,0	91,1	92,9
Grand Est	111,3	140,8	90,2	69,6
Pays de la Loire	112,4	117,0	90,8	91,1
Bretagne	97,6	129,0	100,2	93,8
Nouvelle-Aquitaine	106,1	98,3	96,8	84,4
Occitanie	108,0	95,2	88,9	100,6
Auvergne-Rhône-Alpes	104,6	97,5	97,7	93,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	92,4	93,3	95,4	105,9
Corse	117,1	77,1	103,6	101,1
France Métropolitaine	108,4	115,4	89,8	86,6

Source : Agreste-Comptes régionaux de l'agriculture

### Valeur ajoutée brute au coût des facteurs par UTAT, en termes réels

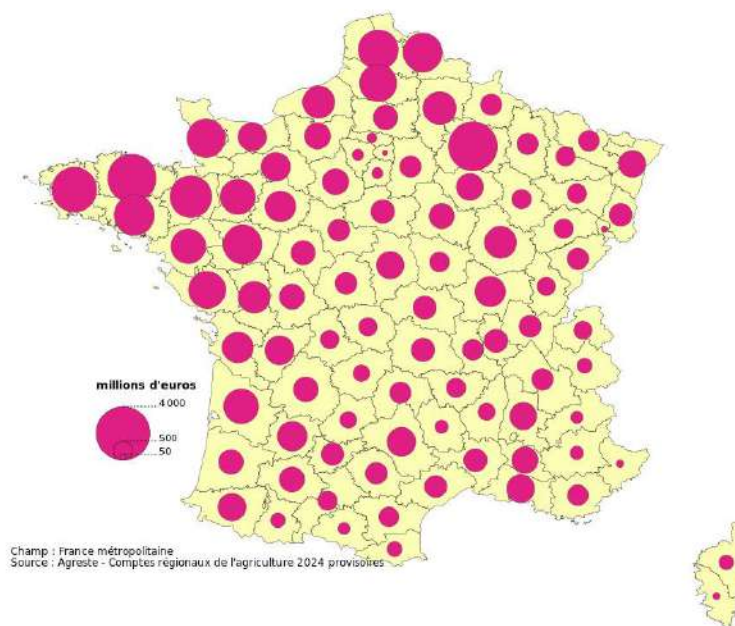
Indice base 100 2020	2020	2021	2022	2023	2024
Île-de-France	100	167,7	180,6	105,6	79,2
Centre-Val de Loire	100	141,4	163,1	114,0	82,4
Bourgogne-Franche-Comté	100	103,5	119,1	105,7	83,6
Normandie	100	103,4	136,3	104,0	98,7
Hauts-de-France	100	107,9	152,1	138,5	128,6
Grand Est	100	111,3	156,7	141,4	98,4
Pays de la Loire	100	112,4	131,4	119,3	108,6
Bretagne	100	97,6	126,0	126,2	118,4
Nouvelle-Aquitaine	100	106,1	104,3	100,9	85,2
Occitanie	100	108,0	102,9	91,5	92,0
Auvergne-Rhône-Alpes	100	104,6	102,0	99,7	93,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	100	92,4	86,2	82,3	87,1
Corse	100	117,1	90,3	93,5	94,5
France Métropolitaine	100	108,4	125,2	112,4	97,3

	2020	2021	2022	2023	2024
Indice d'évolution du prix du PIB (N/N-1)	102,98	101,22	103,02	104,99	102,09

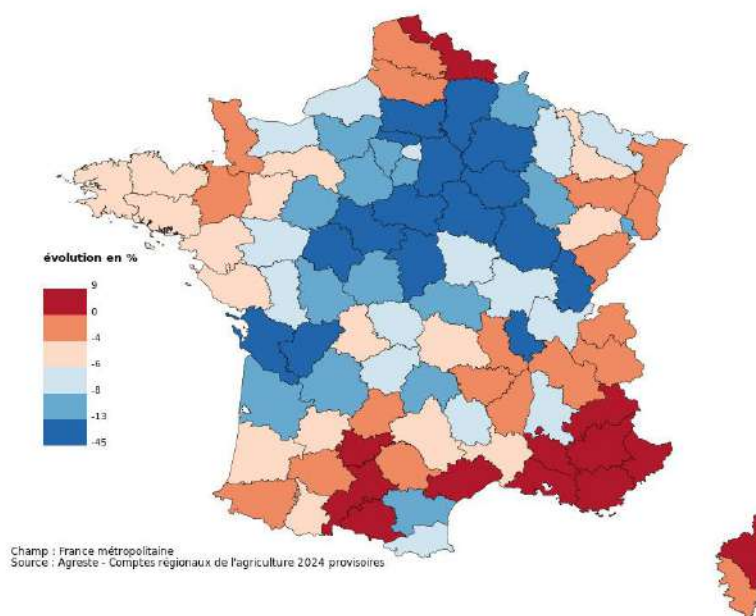
Source : INSEE

### Annexe n° 3 - Productions départementales 2024 et évolutions entre 2023 et 2024

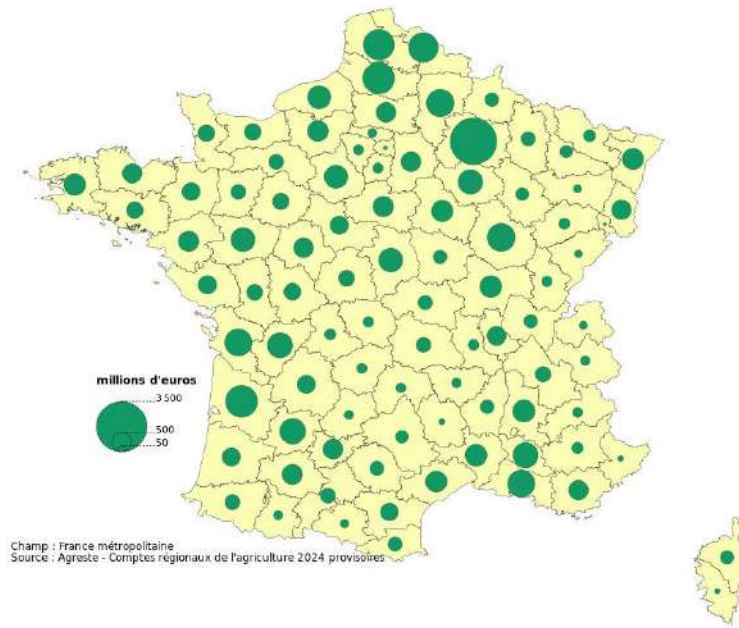
Carte 1 : Production agricole par département en 2024



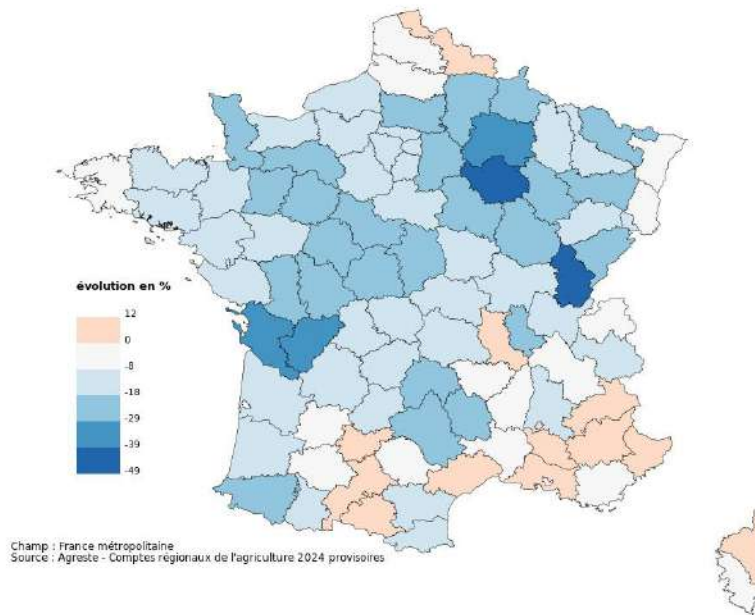
Carte 2 : Évolution de la production agricole par département entre 2023 et 2024



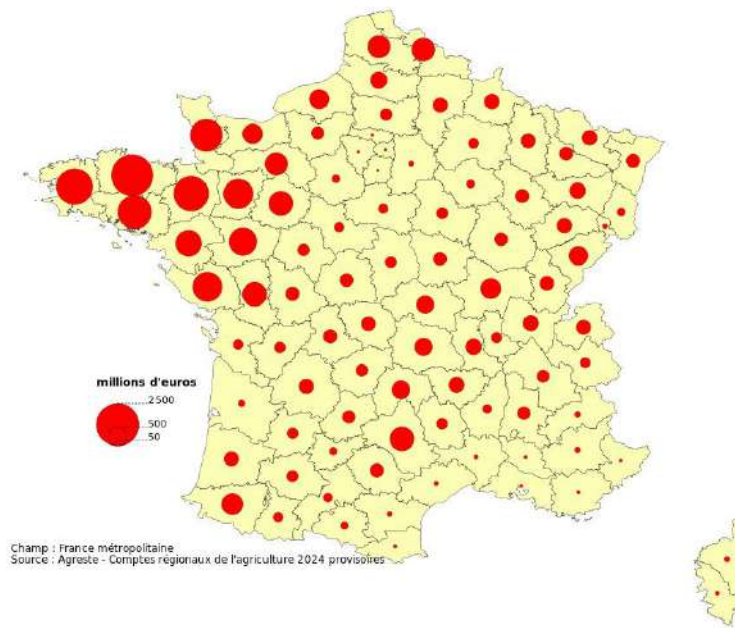
Carte 3 : Production végétale par département en 2024



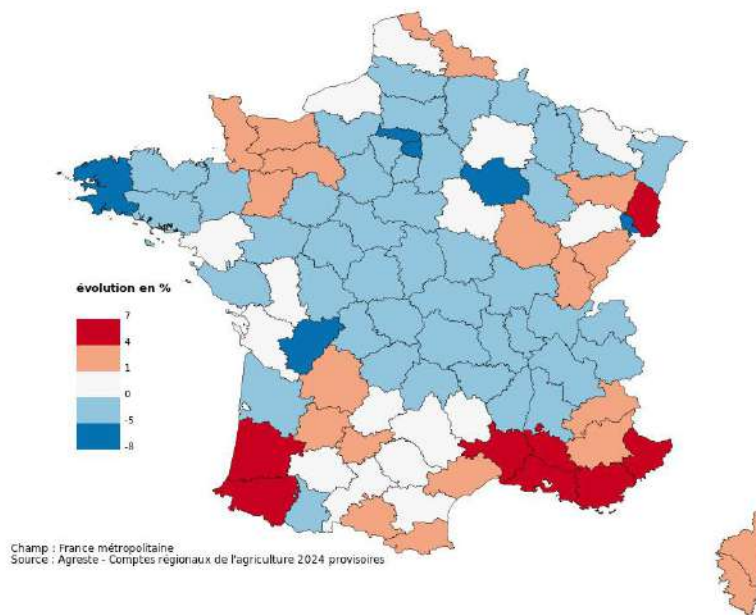
Carte 4 : Évolution de la production végétale par département entre 2023 et 2024



Carte 5 : Production animale par département en 2024



Carte 6 : Évolution de la production animale par département entre 2023 et 2024



## Annexe n° 4 - Comptes des départements d'Outre-mer

Résultats des comptes régionaux provisoires pour l'année 2024, semi-définitifs pour l'année 2023, définitifs pour les années antérieures

### 1 – Productions végétales et animales hors subventions

Guadeloupe					
<i>million d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Total produits végétaux</b>	<b>127,5</b>	<b>126,4</b>	<b>135,4</b>	<b>158,2</b>	<b>156,0</b>
Céréales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cultures industrielles	26,1	24,9	23,3	28,9	21,1
Légumes frais et tubercules	34,4	30,9	40,5	51,7	56,5
Fleurs et plantes y c. plantations	8,5	8,5	8,5	8,5	8,5
Fruits	58,1	61,6	62,5	68,5	69,4
Autres produits végétaux	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
<b>Total produits animaux</b>	<b>28,3</b>	<b>29,2</b>	<b>30,1</b>	<b>29,4</b>	<b>29,1</b>
Bovins	7,6	6,9	7,0	6,7	6,5
Porcins	3,1	3,7	4,0	3,5	3,3
Autres animaux	0,5	0,6	1,0	0,8	0,8
Produits avicoles	16,3	17,1	17,4	17,7	17,8
Lait et produits laitiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits animaux	0,9	0,9	0,7	0,7	0,7

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Martinique					
<i>million d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Total produits végétaux</b>	<b>112,0</b>	<b>115,6</b>	<b>129,9</b>	<b>133,3</b>	<b>132,0</b>
Céréales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cultures industrielles	28,2	28,6	25,7	33,1	33,4
Légumes frais et tubercules	14,2	14,8	14,6	11,4	9,7
Fleurs et plantes y c. plantations	2,6	2,6	2,1	1,3	1,3
Fruits	66,0	68,5	86,5	86,5	86,5
Autres produits végétaux	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
<b>Total produits animaux</b>	<b>38,4</b>	<b>40,4</b>	<b>41,7</b>	<b>44,0</b>	<b>44,3</b>
Bovins	8,5	7,4	7,6	7,2	6,8
Porcins	7,5	8,1	9,3	9,2	8,4
Autres animaux	0,7	0,6	0,7	0,6	0,6
Produits avicoles	21,0	23,4	23,3	26,1	27,7
Lait et produits laitiers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres produits animaux	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Guyane					
<i>million d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Total produits végétaux</b>	<b>166,9</b>	<b>169,2</b>	<b>179,2</b>	<b>177,3</b>	<b>187,2</b>
Céréales	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Cultures industrielles	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3
Légumes frais et tubercules	116,7	118,9	132,7	133,1	143,1
Fleurs et plantes y c. plantations	2,0	2,2	2,3	2,5	2,5
Fruits	47,0	46,9	43,0	40,5	40,5
Autres produits végétaux	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5
<b>Total produits animaux</b>	<b>14,2</b>	<b>14,6</b>	<b>14,4</b>	<b>14,1</b>	<b>13,1</b>
Bovins	3,5	3,7	4,0	4,0	4,0
Porcins	4,5	4,2	3,8	3,9	3,5
Autres animaux	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1
Produits avicoles	5,7	6,3	6,1	5,7	5,2
Lait et produits laitiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres produits animaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

La Réunion					
<i>million d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Total produits végétaux</b>	<b>242,6</b>	<b>245,2</b>	<b>260,5</b>	<b>253,1</b>	<b>235,5</b>
Céréales	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Cultures industrielles	89,0	86,1	86,7	86,1	68,5
Légumes frais et tubercules	76,5	78,8	87,9	85,3	88,1
Fleurs et plantes y c. plantations	22,8	22,8	23,9	21,4	20,2
Fruits	52,1	55,3	59,9	58,1	56,5
Autres produits végétaux	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
<b>Total produits animaux</b>	<b>128,5</b>	<b>134,0</b>	<b>142,5</b>	<b>157,9</b>	<b>165,7</b>
Bovins	9,6	9,4	9,2	9,2	8,7
Porcins	31,1	31,7	34,6	37,1	36,7
Autres animaux	1,5	1,6	1,6	1,8	1,8
Produits avicoles	74,5	78,7	84,9	95,8	104,4
Lait et produits laitiers	8,5	8,6	8,9	9,8	9,9
Autres produits animaux	3,2	4,1	3,2	4,3	4,1

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

Mayotte					
<i>million d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Total produits végétaux</b>	<b>91,5</b>	<b>89,8</b>	<b>92,8</b>	<b>106,7</b>	<b>106,7</b>
Céréales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cultures industrielles	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8
Légumes frais et tubercules	69,3	69,3	70,8	80,6	80,6
Fleurs et plantes y c. plantations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fruits	17,4	15,7	17,1	21,3	21,3
Autres produits végétaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total produits animaux</b>	<b>22,5</b>	<b>21,3</b>	<b>21,6</b>	<b>22,1</b>	<b>22,1</b>
Bovins	6,3	6,3	6,3	6,3	6,3
Porcins	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres animaux	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Produits avicoles	6,3	5,2	5,4	5,9	5,9
Lait et produits laitiers	8,8	8,8	8,9	8,9	8,9
Autres produits animaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture

## 2 – Valeur ajoutée nette au coût des facteurs

Guadeloupe					
<i>million d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024
Production végétale hors subventions	127,5	126,4	135,4	158,2	156,0
Production animale hors subventions	28,3	29,2	30,1	29,4	29,1
Services	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
Production des jardins familiaux	30,5	30,6	34,3	32,6	34,0
Subventions sur les produits agricoles	61,0	60,5	64,8	68,3	68,3
Production totale	253,1	252,3	270,3	294,2	293,1
Autres subventions *	2,7	2,7	3,4	4,4	4,4
Total des ressources ou emplois	255,7	255,0	273,7	298,5	297,5
Consommations intermédiaires	115,9	122,5	148,9	140,5	138,5
Impôts fonciers	6,6	6,6	6,6	7,3	7,7
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	3,9	3,9	3,9	3,9	3,9
Valeur ajoutée nette au coût des facteurs	129,3	122,0	114,3	146,8	147,4
* subventions d'exploitation					
<i>Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture</i>					

Martinique					
<i>million d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024
Production végétale hors subventions	112,0	115,6	129,9	133,3	132,0
Production animale hors subventions	38,4	40,4	41,7	44,0	44,3
Services	2,8	2,8	2,8	2,8	2,8
Production des jardins familiaux	16,7	16,8	17,0	17,9	18,7
Subventions sur les produits agricoles	105,8	106,0	110,9	110,9	110,5
Production totale	275,8	281,6	302,4	308,9	308,2
Autres subventions *	12,6	12,6	12,6	12,6	12,6
Total des ressources ou emplois	288,4	294,1	314,9	321,5	320,8
Consommations intermédiaires	96,2	96,2	112,9	113,1	108,2
Impôts fonciers	1,8	2,0	2,2	2,5	2,6
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Valeur ajoutée nette au coût des facteurs	187,0	192,6	196,4	202,5	206,6
* subventions d'exploitation					
<i>Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture</i>					

Guyane					
<i>million d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024
Production végétale hors subventions	166,9	169,2	179,2	177,3	187,2
Production animale hors subventions	14,2	14,6	14,4	14,1	13,1
Services	4,0	4,0	0,2	0,2	0,2
Production des jardins familiaux	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
Subventions sur les produits agricoles	7,7	7,7	7,7	6,9	6,9
Production totale	192,9	195,7	201,5	198,4	207,3
Autres subventions *	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des ressources ou emplois	193,2	195,9	201,7	198,7	207,6
Consommations intermédiaires	25,4	25,4	29,2	29,2	27,9
Impôts fonciers	1,2	1,2	1,2	1,3	1,4
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Valeur ajoutée nette au coût des facteurs	165,1	167,9	169,9	166,6	176,8
* subventions d'exploitation					
<i>Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture</i>					

La Réunion					
<i>million d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024
Production végétale hors subventions	242,6	245,2	260,5	253,1	235,5
Production animale hors subventions	128,5	134,0	142,5	157,9	165,7
Services	4,0	4,0	4,0	0,0	0,0
Production des jardins familiaux	10,8	10,8	12,1	11,5	12,0
Subventions sur les produits agricoles	75,7	76,5	88,0	89,0	86,1
Production totale	461,6	470,5	507,1	511,5	499,3
Autres subventions *	11,2	14,5	17,0	17,4	26,9
Total des ressources ou emplois	472,7	485,0	524,1	528,9	526,1
Consommations intermédiaires	178,1	189,2	214,2	227,2	221,9
Impôts fonciers	1,7	1,7	1,7	1,9	2,0
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	5,7	5,7	5,7	5,7	5,7
Valeur ajoutée nette au coût des facteurs	287,2	288,4	302,4	294,0	296,5
* subventions d'exploitation					
<i>Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture</i>					

Mayotte					
<i>million d'euros</i>	2020	2021	2022	2023	2024
Production végétale hors subventions	91,5	89,8	92,8	106,7	106,7
Production animale hors subventions	22,5	21,3	21,6	22,1	22,1
Services	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Production des jardins familiaux	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions sur les produits agricoles	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9
Production totale	115,1	112,1	115,4	129,8	129,8
Autres subventions *	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6
Total des ressources ou emplois	117,7	114,7	117,9	132,4	132,4
Consommations intermédiaires	6,1	6,1	7,0	7,0	6,6
Impôts fonciers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts sur la production	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation de capital fixe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeur ajoutée nette au coût des facteurs	111,7	108,6	111,0	125,5	125,9
* subventions d'exploitation					
<i>Source : Agreste - Comptes régionaux de l'agriculture</i>					



## CHAPITRE 3

**Les concours publics à l'agriculture en 2024**

3 juillet 2025

Introduction .....	103
1 - 13,34 milliards d'euros d'aides aux revenus et d'aides de marché.....	104
1-1 - Un rattrapage des paiements de la campagne 2023 conduisant à une hausse des aides du 1 <sup>er</sup> pilier payées en 2024.....	104
1-2 - Des aides de marché en nette baisse.....	105
1-3 - Plus de 600 millions d'euros d'aides liées aux aléas de production en 2024.....	105
1-4 - 4,77 Md€ d'allègements de charges fiscales et sociales.....	106
2 - Après plusieurs années de stabilité, les dépenses de développement rural ont augmenté en 2024, dans le contexte du changement de programmation de la PAC.....	107
2.1 - Les soutiens à l'installation et à la modernisation ont augmenté en 2023.....	108
2.2 - Hausse des montants d'ICHN versés en 2024 en raison du décalage début 2024 d'une petite partie des paiements de la campagne 2023.....	108
2.3 - Les aides bio et MAEC de la campagne 2023 n'ont pas intégralement été payées en 2024.....	108
2.4 - Hausse des investissements en faveur d'infrastructures agricoles....	109
3 - Des aides relatives à la gestion des maladies animales et végétales toujours à un niveau élevé, dans le contexte des différentes épizootie.....	109
4 - Les aides communautaires et nationales dans les DROM.....	110
Méthodologie des concours publics à l'agriculture .....	114
Nomenclature des concours publics à l'agriculture par domaines et ensembles d'actions.....	115



## Les concours publics à l'agriculture en 2024

16,1 Md€ de concours publics ont été payés en 2024 en soutien à la production agricole, après 15,1 Mds en 2023 et 16,6 Mds en 2022.

Avec 13,3 Md€ versés en 2024, les aides de marché et les aides aux revenus agricoles - 1<sup>er</sup> pilier de la politique agricole commune (PAC), allègements de charges fiscales et sociales, soutiens aux filières et aux marchés, gestion des aléas de production - constituent l'essentiel des concours publics à l'agriculture. Les dépenses liées à ces aides sont en hausse de 760 M€ (+6,1 %) par rapport à celles versées en 2023 :

- Les aides découplées et les aides liées aux produits (essentiellement constituées du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC) versées en 2024 s'élevaient à 7,2 Md€, en hausse par rapport à celles versées en 2023 (+630 M€, soit +9,6 %), en grande partie à cause du décalage sur le début 2024 de paiements d'aides de la campagne 2023, dans le contexte du changement de programmation de la PAC (passage de la programmation 2015-2022 à la programmation 2023-2027).
- Les allègements de charges dont ont bénéficié les exploitations ont également augmenté en 2024 (+220 M€, soit +4,8 %) et représentaient 4,8 Md€. Les allègements fiscaux ont augmenté par rapport à 2023 (+100 M€), sous l'effet d'une hausse des allègements d'impôt sur le revenu. Les allègements de charges sociales ont quant à eux progressé de 120 M€, principalement en raison de la progression des salaires.
- Les aides liées à la gestion des aléas de production versées en 2024 ont, elles aussi, été légèrement plus importantes en 2024 (640 M€) qu'en 2023 (600 M€). La hausse s'explique notamment par des dépenses plus importantes pour l'aide à l'assurance récolte, dans le contexte de la réforme de ce dispositif intervenue en 2023.
- À l'inverse, les aides de marchés (organisation des filières, dépenses de communication, modernisation des filières) payées en 2024 ont diminué par rapport à celles versées en 2023 (-130 M€), avec notamment le recul des aides vitivinicoles et la fin du plan de relance. Elles représentaient 720 M€ en 2024.

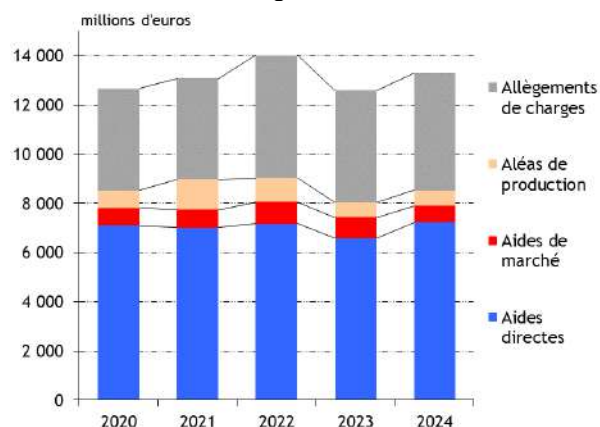
Les concours publics au développement rural en lien avec la production agricole ont également progressé entre 2023 et 2024 (+190 M€, soit +8,6 %) et atteignent 2,4 Md€ en 2024. La hausse s'explique en particulier par une hausse des dépenses liées aux aides à l'investissement et aux aides à l'installation. Le décalage d'une petite partie des paiements de l'ICHN de la campagne 2023 a aussi conduit à un rebond des paiements de l'ICHN en 2024, qui représentent 1,1 Md€.

Enfin les dépenses consacrées à la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux s'élevaient à 390,0 M€ en 2024. Le niveau de ces dépenses est élevé depuis 2022, en raison de l'épizootie d'influenza aviaire. S'y ajoutent en 2024 les dépenses de l'État visant à soutenir les campagnes de vaccination contre la Fièvre catarrhale ovine (FCO) et la Maladie hémorragique épizootique (MHE).

Sur un total de 16,1 Md€ de concours publics payés en 2024 en soutien à la production agricole, 0,8 Md€, soit environ 5 %, ont concerné l'agriculture ultramarine.

## 1- 13,34 milliards d'euros d'aides aux revenus et d'aides de marché

Graphique 1 : Répartition et évolution des aides de marché et des aides aux revenus agricoles



Source : MASA/SSP.

Les dépenses exécutées en 2024 pour les aides de marché et les aides aux revenus agricoles (1<sup>er</sup> pilier de la PAC, allègements de charges fiscales et sociales, soutiens aux filières et aux marchés) ont été de 13,34 Md€, soit une hausse de 6,1 % par rapport à 2023. Cette hausse s'explique en premier lieu par le rebond des aides du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC, après le point bas de 2023 lié à des décalages de paiement dans le contexte du passage de la programmation 2015-2022 de la PAC à la programmation 2023-2027. Elle s'explique aussi par une hausse des allègements de charges fiscales et sociales.

### 1.1- Un rattrapage des paiements de la campagne 2023 conduisant à une hausse des aides du 1<sup>er</sup> pilier payées en 2024

Les aides directes (aides découplées du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC, aides liées aux produits) ont représenté 7,21 Md€ en 2024, soit plus de la moitié de l'ensemble des aides de marché et aux revenus agricoles.

#### Aides découplées

Parmi ces dispositifs, les aides découplées (aide de base, aides redistributive et jeunes agriculteurs complémentaires, écorégime) versées en 2024 étaient de 5,93 Md€ en 2024, soit 10,1 % de plus que les montants payés en 2023. Cette hausse s'explique par un décalage des paiements en 2023 : jusqu'à 2022, les paiements effectués une année N correspondaient globalement aux montants alloués au titre de la campagne N. En 2023, si la majorité des paiements a eu lieu avant le 31 décembre 2023, une partie a été décalée à 2024. Le calendrier de paiement est revenu à la normale pour les aides

de la campagne 2024, qui ont été payées en quasi-totalité au cours de l'année 2024. Au total, le report à 2024 des paiements d'une partie des aides de la campagne 2023 conduit à observer une hausse des montants entre 2023 et 2024 lorsqu'on s'intéresse à l'année civile de paiement, alors que l'enveloppe totale des aides découplées est restée stable entre les campagnes 2023 et 2024.

Le décalage du calendrier de paiement n'a pas affecté toutes les aides découplées de la campagne 2023 de la même manière : la quasi-totalité des montants de l'aide de base et de l'aide redistributive ont été payés en 2023 ; à l'inverse, une part non négligeable des paiements de l'éco-régime et de l'aide aux jeunes agriculteurs a été décalée à 2024.

Au total, le montant payé en 2024 était de 3,18 Md€ pour l'aide de base et 690 M€ pour l'aide redistributive, en hausse respectivement de +4,9 % et +9,7 % par rapport à 2023. Les hausses sont plus marquées pour l'écorégime, qui représente 1,92 Md€ en 2024, soit +27,0 % par rapport aux montants payés en 2023 (au titre de l'écorégime et de reliquats du paiement vert des campagnes précédentes), et pour l'aide aux jeunes agriculteurs (140 M€ en 2023, soit +28,3 %).

Enfin, contrairement aux années précédentes, il n'y a pas eu en 2024 de remboursement de la discipline financière prélevée sur les aides de la campagne 2022. La réserve de crise est désormais reportée d'année en année et ne nécessite donc plus de prélèvement annuel de discipline financière ni de remboursement systématique.

#### Aides liées aux produits

Les aides liées aux produits, essentiellement constituées des aides couplées du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC, ont également augmenté, avec 1,28 Md€ payés en 2024 (soit +7,2 % par rapport aux montants payés en 2023).

Les **aides couplées végétales** payées une année N correspondent globalement aux montants alloués au titre de la campagne N-1.

Parmi elles, une première partie est constituée des aides du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC soutenant la production de protéines végétales. Les paiements en 2024 de ces aides correspondent aux aides de la première année de la programmation 2023-2027. Elles s'élevaient à 160 M€ en 2024, contre 130 M€ en 2023. Cette augmentation s'explique par une hausse, dans la nouvelle programmation, de l'enveloppe dédiée à ces aides aux protéines végétales, dont la part dans les aides couplées a

augmenté. En parallèle, les aides couplées aux protéagineux, au soja et aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation ont été remplacées par une unique aide couplée<sup>1</sup>.

Les autres aides végétales (hors aides aux protéines végétales), représentaient 260 M€ en 2024, soit un montant relativement proche de celui de 2023 (250 M€). Plus de 80 % de ces aides sont constituées d'aides spécifiques aux DROM (aides du POSEI d'une part, et aides nationales notamment pour le soutien de la production de canne à sucre d'autre part). Les aides couplées végétales contiennent également la nouvelle aide couplée au maraîchage de la programmation 2023-2027 de la PAC (qui représente moins de 10 M€ dans les paiements de 2024).

Les **aides couplées animales** sont en majorité constituées des aides bovines, qui ont été modifiées à l'occasion du passage à la programmation 2023-2027 de la PAC, les anciennes aides aux bovins allaitants (ABA) et aux bovins laitiers (ABL) étant remplacées par une aide unique fonction du nombre d'unité gros bovin (UGB) de l'exploitation. Pour les aides couplées animales, les paiements effectués une année N sont en majorité des paiements dus au titre de la campagne N, mais ils concernent aussi la campagne N-1. De plus, la part des paiements de la campagne 2023 décalée à 2024 a été plus importante que celle des paiements 2024 décalée à 2025. Aussi observe-t-on une hausse du montant d'aides couplées animales versé en 2024 (860 M€) par rapport à 2023 (810 M€). La part des aides animales dans les aides couplées a néanmoins légèrement diminué depuis le changement de programmation de la PAC. Au sein des paiements réalisés en 2023 ou 2024, les aides couplées animales représentent 67 % des aides couplées, contre 70 % en 2022.

## 1.2- Des aides de marché en nette baisse

Les aides de marché - qui comprennent l'organisation des filières, les dépenses de communication ou encore la modernisation des filières - ont diminué de manière marquée entre 2023 et 2024, passant de 850 M€ à 720 M€.

Les **interventions sur les marchés** ont nettement diminué (-80 M€), après avoir fortement augmenté en 2023 (+80 M€ entre 2022 et 2023) et reviennent en 2024 à un niveau similaire à 2022 (30 M€). Le pic de 2023 s'expliquait par les montants importants versés au titre de la distillation de crise en raison des perturbations du marché du vin liées à l'inflation et au conflit russo-ukrainien.

Les aides liées à **l'adaptation et la modernisation des exploitations dans le cadre des filières** ont aussi diminué en 2024 (-20 M€, soit -8,7 %), après une première baisse en 2023 (-180 M€, soit -41,0 %) qui faisait suite à deux années consécutives de forte hausse (+190 M€ entre 2021 et 2022 et +90 M€ entre 2020 et 2021). Ces aides représentaient 230 M€ en 2024. Elles comprenaient jusqu'à 2020 principalement des soutiens européens inscrits dans le cadre du programme national d'aides quinquennal de l'OCM (Organisation Commune de Marché) vitivinicole, notamment le financement des investissements vitivinicoles et le financement des dépenses de restructuration et de reconversion du vignoble. Sont venues s'y ajouter en 2021 plusieurs aides dans le cadre du plan de relance, pour un montant total de 60 M€ en 2021 et 220 M€ en 2022. Le montant de ces aides liées au plan de relance a nettement diminué en 2023 (-160 M€), puis en 2024 (-30 M€). En particulier, l'aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agroécologique - qui vise, au travers de l'investissement technologique, à réduire l'usage des intrants (produits phytosanitaires, effluents, fertilisants) - est passée de 110 M€ en 2022 à moins de 10 M€ en 2024.

Les aides à **l'organisation des filières** contribuent également à la baisse des aides de marché (-20 M€), et ont atteint 340 M€ en 2024. La baisse a été essentiellement portée par les aides aux organisations de producteurs et aux filières (hors filière sucre), notamment dans les DROM, qui représentaient 230 M€ en 2023, contre 200 M€ en 2024. Les aides à la filière sucre représentaient 140 M€ en 2024 (+10 M€ par rapport à 2023).

Le soutien aux filières pour les démarches **d'expérimentation et d'innovation, pour l'appui technique ou l'amélioration génétique**, s'élevait en 2024 à 30 M€, en hausse par rapport à 2023. Ce montant comprend notamment les aides à l'apiculture qui visent à améliorer les conditions de production et de commercialisation des produits.

Enfin, le financement **des actions de promotion et de qualité des produits** a diminué de 20 M€ en 2024, et représentait 90 M€. Une part importante de ces montants est consacrée aux soutiens à la promotion du vin sur les marchés étrangers.

## 1.3- Plus de 600 millions d'euros d'aides liées aux aléas de production en 2024

Plusieurs types de subventions sont regroupées dans les aides liées à la **gestion des aléas de production**. Cette catégorie contient d'abord les soutiens en cas d'événement climatique (gels,

<sup>1</sup> Aide aux légumineuses à graines, légumineuses fourragères déshydratées ou destinées à la production de semences.

sécheresses...) ou sanitaire (influenza aviaire<sup>2</sup>, jaunisse de la betterave...) affectant les productions agricoles. Elle contient également les aides aux exploitations en réaction aux autres crises affectant le revenu agricole (crise du Covid-19, guerre en Ukraine...). Sont en revanche exclus les allègements de cotisations sociales exceptionnels en cas d'aléas climatiques ou internationaux, comptabilisés dans la catégorie des « allègements de charges » (partie 1.4).

Le montant des aides liées à la gestion des aléas de production était de 640 M€ en 2024, en hausse par rapport à 2023 (+40 M€, soit +6,6 %). Ces soutiens publics avaient atteint un niveau record en 2021 (1,2 Md€) sous l'effet des différents dispositifs d'urgence liés aux conditions climatiques (notamment le gel du printemps 2021) et à la crise sanitaire du Covid-19 ; ils ont diminué de moitié entre 2021 et 2023.

La hausse de ces aides en 2024 s'explique par l'augmentation des montants dépensés pour l'aide à l'assurance récolte. Les paiements réalisés en 2024 correspondent aux subventions de la campagne 2023, première année après la réforme du dispositif intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ils étaient de 340 M€ en 2024, contre 200 M€ en 2023. La réforme inclut en effet plusieurs changements (hausse du taux de subvention des primes d'assurance, élargissement du périmètre des garanties subventionnables) visant à inciter plus d'exploitations à souscrire des contrats d'assurance multirisques climatiques éligibles à la subvention.

Les indemnités versées au titre des calamités agricoles ou de l'indemnisation de solidarité nationale (ISN) ont à l'inverse diminué entre 2023 et 2024 (-40 M€). 110 M€ ont été versés en 2024, à la fois pour des sinistres survenus en 2023 et pour des sinistres survenus en 2024. L'année 2023 a globalement été une année de faible sinistralité.

Les soutiens directs aux exploitants en réaction aux crises affectant l'agriculture ont eux aussi diminué entre 2023 et 2024 (-70 M€, soit -26,4 %). La baisse la plus importante dans cette catégorie d'aides est celle des montants liés à l'épizootie d'influenza aviaire, qui passent de 230 M€ en 2023 à 90 M€ en 2024. Elle est en partie compensée par les 80 M€ du « fonds d'urgence » visant à soutenir les exploitations viticoles en difficulté, lancé en février 2024.

<sup>2</sup> Sont comptabilisées ici les aides de crise compensant les conséquences économiques des mesures sanitaires (dépeuplement, vide sanitaire...) prises à la suite de l'épizootie d'influenza aviaire. L'indemnisation des opérations

## 1.4- 4,77 Md€ d'allègements de charges fiscales et sociales

Depuis la révision du périmètre des concours publics (voir encadré), les allègements de charges fiscales, sociales et financières sont désormais retracés de manière exhaustive. Ils sont pris en charge intégralement par l'État, et en particulier par d'autres ministères que le ministère en charge de l'agriculture. Ces allègements représentent 4,77 Md€ en 2024, un montant en hausse de 4,8 % (+220 M€) par rapport à 2023. La hausse est à la fois portée par les allègements fiscaux et par les allègements sociaux.

### Allègements fiscaux

Les allègements de nature fiscale, estimés à 2,15 Md€ en 2024, ont augmenté de 4,8 % par rapport à 2023 (+100 M€).

La partie la plus importante de ces allègements fiscaux est constituée d'allègements concernant la TICPE ou la TICGN (taxes intérieures de consommation sur les produits énergétiques et sur le gaz naturel). Ceux-ci représentaient 1,14 Md€ et ont été quasi stables par rapport à 2023. Au sein de ces allègements, le taux réduit de TICPE sur le gazole non routier s'est traduit par un allègement fiscal de l'ordre de 790 M€ en 2024, auxquels s'ajoutent 350 M€ de remboursement partiel de la TICPE sur le gazole non routier pour les exploitations qui en ont fait la demande.

Les dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour perte de récolte s'élevaient à 140 M€ en 2022. En l'absence de données sur leur montant en 2023 et 2024 à la date de rédaction de ce rapport, on estime que ce montant est stable. L'exonération de la part communale et intercommunale en faveur des terres agricoles représentait 100 M€ en 2024, un montant stable depuis 2018. Les autres dispositifs d'exonération (terres agricoles en Corse, dans les DROM) ainsi que le dégrèvement d'office pour les jeunes agriculteurs ont également été stables entre 2022 et 2023 (10 M€).

Les agriculteurs bénéficient également d'allègements fiscaux sur l'impôt sur le revenu ou les bénéfices agricoles. Ces derniers ont augmenté de 110 M€ en 2024 (+17,6 %), dans la continuité d'une tendance à la hausse observée depuis 2020, et s'établissent à 710 M€ :

- L'augmentation entre 2023 et 2024 s'explique notamment par l'introduction dans la loi de finances 2024, pour atténuer les effets de l'inflation sur la revalorisation des stocks de

d'abattages, de décontamination ou de vaccination relève en revanche de la catégorie « Lutte contre les maladies des végétaux et animaux » (partie 3).

bovins, d'une déduction fiscale qui permet de déduire jusqu'à 150 € par vache laitière ou allaitante, dans la limite de 15 000 €, sous certaines conditions. Cette déduction fiscale représente une dépense de 90 M€ en 2024.

#### Les concours fiscaux et sociaux

L'ensemble des allègements de charges fiscales et sociales en direction des exploitations agricoles sont pris en compte dans les concours publics.

Les **aides fiscales** comprennent :

- le remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE et TICGN) ;
- le taux réduit de la taxe intérieure de consommation sur le gazole non routier ;
- les exonérations partielles ou totales de la taxe sur le foncier non bâti (jeunes agriculteurs, pertes de récolte ou de bétail, Corse, DROM, Natura 2000...)
- les déductions, crédits d'impôt ou reports d'impôts sur le revenu ou sur les sociétés (compétitivité des entreprises, agriculture biologique, jeunes agriculteurs, aléas, remplacement, investissements ...)
- les réductions de taux de TVA (intrants en agriculture biologique ...).

Les allègements de **charges sociales et financières** couvrent :

- l'ensemble des dispositifs d'allègement de cotisations sociales, qu'ils soient généraux ou spécifiques à l'agriculture, au bénéfice des exploitations en tant qu'employeurs ou à titre individuel ;
- diverses mesures introduites au titre du pacte de responsabilité ou pour accompagner les exploitants impactés par les crises économiques.

- Le crédit d'impôt en faveur des exploitations n'utilisant pas de glyphosate représente 175 M€ en 2024, et celui en faveur des exploitations certifiées à haute valeur environnementale (HVE) 18 M€. La somme des dépenses associées à ces deux dispositifs augmente de 20 M€ entre 2023 et 2024.
- Instaurée par la loi de finances pour 2019, la déduction pour épargne de précaution permet chaque année aux exploitants et sociétés agricoles relevant de l'impôt sur le revenu de déduire de leur bénéfice imposable une somme proportionnelle au bénéfice agricole (BA) et de l'utiliser dans les 10 ans. Son coût, de 170 M€ en 2024, a diminué par rapport à 2023, mais reste supérieur aux années antérieures à 2023.
- Les jeunes agriculteurs bénéficient d'un abattement sur les bénéfices (70 M€ en 2024, stable par rapport à 2023).
- Les exploitants agricoles dont la présence permanente est indispensable au fonctionnement de l'exploitation peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt sur les dépenses

engagées pour assurer leur remplacement temporaire pendant leurs congés. Il a représenté 30 M€ en 2024, contre 20 M€ en 2023.

- Le crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles utilisant le mode de production biologique est estimé à 140 M€ en 2024, en hausse régulière depuis plusieurs années (60 M€ en 2020, 70 M€ en 2021, 90 M€ en 2022, 110 M€ en 2023)

#### Allègements de charges sociales

Les **allègements de cotisations sociales** représentent l'autre composante importante des allègements de charges. Ils s'élevaient à 2,61 Md€ en 2024 contre 2,49 Md€ en 2023, soit +4,9 % (+120 M€).

Les allègements de cotisations patronales s'établissaient à 2,29 Md€ en 2024, en hausse de 130 M€ par rapport à 2023. Cette augmentation est liée à la progression des salaires, notamment sous l'effet de la revalorisation du SMIC en 2024.

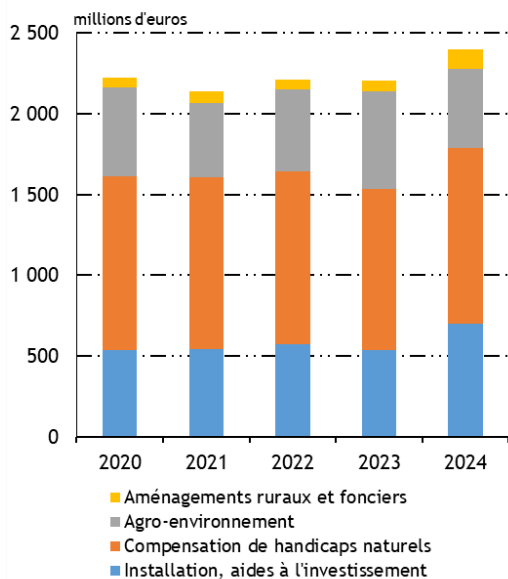
Les allègements de cotisations individuelles des exploitants étaient en baisse de près de 10 M€ en 2024. Cette diminution correspond aux dispositifs de prises en charge de cotisations, mis en œuvre en 2021 et 2022, pour venir en aide aux exploitants les plus affectés par différentes crises. Ces mesures d'aide se sont élevées à 10 M€ en 2024 contre 20 M€ en 2023. En faisant abstraction de ces dispositifs, les allègements de cotisations individuelles sont stables entre 2023 et 2024.

Les **allègements de charges financières** via les fonds d'allègement des charges (FAC), mis en place à la suite de la crise de l'élevage de 2015 et reconduits dans le contexte de crise céréalière de 2016, avaient été particulièrement élevés en 2016 (230 M€). Leur montant a fortement baissé ensuite et est inférieur au million d'euros depuis 2019.

#### 2- Après plusieurs années de stabilité, les dépenses de développement rural ont augmenté en 2024, dans le contexte du changement de programmation de la PAC

Les concours publics au développement rural en lien avec la production agricole se sont élevés à 2,40 Md€ en 2024, soit une hausse de 190 M€ par rapport à 2023 (+8,6 %). Cette hausse intervient après une période de relative stabilité de ces dépenses entre 2020 et 2023.

Graphique 2 : Principaux soutiens au titre du développement rural



Source : MASA/SSP.

## 2.1- Les soutiens à l'installation et à la modernisation ont augmenté en 2023

Les aides à l'installation, à la cessation, à la modernisation des exploitations et à la maîtrise des pollutions ont représenté 700 M€ en 2024, en nette hausse par rapport à 2023 (+160 M€). En particulier :

- Les aides à l'investissement du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) constituent l'essentiel de ce poste. Elles s'élevaient à 410 M€ en 2024 (+15,9 %, soit +60 M€, par rapport à 2023). Elles correspondent encore principalement à des aides relevant de la fin de la programmation 2015-2022 de la PAC. Elles incluent également les premiers paiements de la campagne 2023-2027. La gestion de ces aides a été confiée aux régions dans la nouvelle programmation.
- Une nouvelle aide de la programmation 2023-2027 de la PAC vise par ailleurs à aider à la protection des exploitations et des troupeaux contre la prédation par le loup et l'ours. Les premiers paiements ont eu lieu en 2024, à hauteur de 30 M€.
- Les bonifications d'intérêts pour les prêts à l'installation des exploitations, aux jeunes agriculteurs ou à la modernisation, étaient de 10 M€ en 2024, un montant en baisse continue depuis plusieurs années et très en retrait par rapport aux 260 M€ payés exceptionnellement en 2015 pour solder les prêts antérieurs à 2014 et payer par anticipation les bonifications de 2015 afin de mobiliser les crédits FEADER disponibles jusqu'au 31/12/2015.
- Les aides à l'installation en agriculture et au démarrage d'entreprises pour les jeunes

agriculteurs étaient de 180 M€ en 2024, en nette hausse par rapport à 2023 (+50 M€). Cette hausse s'explique notamment par l'apparition de deux nouveaux dispositifs en 2023 : l'Aide à l'Installation en Agriculture (AIA), et l'Aide à l'Installation du Nouvel Agriculteur (AINA).

- Le budget finançant les retraites anticipées a continué sa baisse tendancielle et a été quasi nul en 2023.

## 2.2- Hausse des montants d'ICHN versés en 2024 en raison du décalage début 2024 d'une petite partie des paiements de la campagne 2023

La réforme 2019 du zonage de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) a consisté à faire entrer de nouvelles zones éligibles, tandis que certaines zones éligibles jusqu'alors ne l'ont plus été. Un dispositif d'accompagnement temporaire des sortants a été mis en place : les exploitants qui percevaient l'ICHN en 2018 dans une zone qui n'est plus éligible à partir de 2019 ont pu bénéficier en 2019 et 2020 d'un montant d'aide correspondant respectivement à 80 % puis 40 % du montant d'aide perçu en 2018. Le montant d'ICHN a donc diminué entre 2019 et 2020.

De 2020 à 2022, les montants versés au titre de l'ICHN ont été quasi stables. En 2023, ils étaient de 1,00 Md€, en baisse par rapport à 2022 (-6,7 %). Cette baisse s'explique par le fait qu'une petite part des paiements de l'ICHN 2023 a été payée en 2024, alors que l'intégralité des paiements d'une campagne N étaient réalisés l'année N les années précédentes. Le retour progressif à la normale du calendrier de paiement en 2024 donne lieu à un rebond des paiements : 1,09 Md€ d'ICHN ont été versés en 2024, soit un montant légèrement supérieur à ceux observés entre 2020 et 2022 (1,07 Md€ en moyenne chaque année sur la période) et nettement supérieur aux montants versés avant la réforme (890 M€ en 2017).

## 2.3- Les aides bio et MAEC de la campagne 2023 n'ont pas intégralement été payées en 2024

Les paiements des aides à l'agriculture biologique et agro-environnementales ont diminué en 2024 (-110 M€) et s'établissent à 490 M€.

Cette catégorie de soutiens publics est essentiellement constituée des aides à la conversion ou au maintien dans l'agriculture biologique et des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) du 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC.

Pour ces deux dispositifs du 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC, le temps d’instruction des demandes a conduit jusqu’à 2019 à des retards de paiements. Un rattrapage du calendrier a eu lieu en 2019, avec le versement partiel des aides relatives à trois campagnes différentes (2016, 2017 et 2018) ; en conséquence, le montant versé cette année-là a été élevé (800 M€). Depuis 2020, les montants versés correspondent davantage aux montants dus au titre d’une campagne. En 2023, les sommes versées étaient, comme en 2022, de 500 M€, dont la quasi-totalité versée au titre de l’année 2022. Les paiements de 2024 correspondent à des aides versées au titre de l’année 2023. Ils sont plus faibles que les paiements de 2023. Cette baisse s’explique en partie par la sous-utilisation de l’enveloppe annuelle prévue pour les aides bio dans la nouvelle programmation, mais surtout par le fait que, si la plupart des paiements au titre de la campagne 2023 a eu lieu en 2024, une partie d’entre eux (pour les MAEC) a été décalée à 2025.

Par ailleurs, s’ajoute à ces dispositifs depuis 2023 un soutien exceptionnel visant à compenser les pertes économiques des exploitations agricoles spécialisées dans la production biologique (dans un contexte de hausse des charges et de baisse de la demande). Les montants versés au titre de ce dispositif ont été de 100 M€ en 2024 (+10 M€ par rapport à 2023).

#### 2.4- Hausse des investissements en faveur d’infrastructures agricoles

Les dépenses liées aux aménagements ruraux (hydraulique, foncier) et à l’emploi rural sont

essentiellement composées des investissements en faveur des infrastructures en agriculture et foresterie. Elles ont augmenté de 50 M€ en 2024 et atteignent 120 M€, un montant assez nettement supérieur à la moyenne observée entre 2020 et 2023 (70 M€ en moyenne chaque année).

#### 3- Des aides relatives à la gestion des maladies animales et végétales toujours à un niveau élevé, dans le contexte des différentes épizooties

Les soutiens publics au titre de la **lutte contre les maladies des végétaux et des animaux** se sont établis à 390 M€ en 2024, retrouvant un niveau comparable à 2022 (380 M€) après une baisse en 2023 (330 M€). Ce niveau élevé s’explique par le retour de l’épizootie d’influenza en 2021 et les différentes vagues ayant touché les élevages de volailles français depuis 2021. S’ajoutent en 2024 les dépenses de l’État visant à soutenir les campagnes de vaccination contre la Fièvre catarrhale ovine (FCO) et la Maladie hémorragique épizootique (MHE).

La subvention de l’État pour couvrir le besoin au titre du **Service Public de l’Équarrissage** dans les DROM et des cas relevant de l’intérêt général en métropole représentait en 2024, comme les années précédentes, quelques millions d’euros. La taxe d’abattage qui finançait ce service jusqu’en octobre 2013 a été remplacée par des cotisations volontaires obligatoires (CVO), qui ne sont pas retracées ici.

## 4- Les aides communautaires et nationales dans les DROM

Les départements et régions d'outre-mer (DROM) de la France, qui comprennent la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion et Mayotte, bénéficient d'aides spécifiques à l'agriculture souvent très différentes de celles disponibles dans l'hexagone. Ces aides sont essentielles pour soutenir et développer les activités agricoles dans ces territoires, qui présentent des enjeux particuliers en raison de leur éloignement géographique, de leurs conditions climatiques, des produits présents et des structures d'exploitations.

**Les aides aux marchés et aux revenus agricoles à hauteur de 688,7 M€**

Le premier pilier de la PAC se décline pour les DROM dans un programme spécifique, appelé Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité (POSEI) qui est hors du cadre du Plan stratégique national (PSN). Cette politique a pour objectif de pérenniser et développer les cultures dites de diversification (productions végétales et animales), de renforcer la compétitivité des cultures d'exportation (canne à sucre et banane), et de garantir l'approvisionnement de ces territoires. Deux éléments caractérisent le POSEI :

- Les subventions aux exploitations des aides européennes du premier pilier de la PAC dans les DROM sont essentiellement des aides couplées aux productions locales.
- Le POSEI vise au développement de la structuration et de la professionnalisation des filières ultra-marines.

Les aides du POSEI sont variées et s'adaptent aux situations des territoires, elles se déclinent dans des aides végétales, animales, d'aide à l'organisation des filières, d'interventions sur les marchés et d'actions de promotions.

Le montant total des aides POSEI versées sur fonds national et européen lors de l'année 2024 s'est élevé à 324,9 M€.

**Des aides nationales spécifiques** financées sur les crédits du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, ainsi que du ministère des Outre-mer contribuent aux aides aux revenus et aux marchés des DROM.

Les aides aux marchés et aux revenus agricoles sont très orientées dans les DROM vers les aides liées aux produits. 274,2 M€ ont été versés dans le cadre d'aides couplées en 2024. Le POSEI contribue à hauteur de 204,9 M€ à ces aides couplées aux productions végétales et animales. L'importance de l'aide à l'organisation des filières est la deuxième spécificité des DROM avec

184,7 M€ payés au global pour l'ensemble des filières, en progression par rapport à 2023. Du fait de son importance ancienne et actuelle dans l'économie agricole des DROM, 75 % de ces aides sont consacrés à la filière canne à sucre, sucre et rhum.

Le contexte des DROM a également nécessité la mise en place d'un Fonds de solidarité Outre-mer (FSOM) afin d'indemniser les sinistrés ultramarins suite à des événements climatiques d'intensité exceptionnelle alors que les fonds des dispositifs de calamités agricoles ou d'appui assurantiel aux productions ne s'y appliquent pas. Le FSOM a été mobilisé pour 15,6 M€ d'indemnités versées en 2024, montant qui a presque doublé par rapport aux paiements versés en 2023, notamment en lien avec le paiement de l'aide exceptionnelle sécheresse qui a été accordée en 2023 et versée en 2024.

**Les concours publics au développement rural s'élèvent à 97,7 M€.**

Il est à noter que l'ensemble du territoire des DROM est classé comme zone éligible à l'indemnité compensatoire de handicaps naturels. Au titre de l'ICHN, 11,0 M€ ont été distribués en 2024, montants stables par rapport à ceux versés en 2023.

**Les aides relatives à la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux se sont établies à 3,1 M€.**

Le service public de l'équarrissage constitue un coût important pour les pouvoirs publics dans les DROM. Le contexte insulaire empêche la possibilité d'avoir des synergies interdépartementales pour amortir les coûts des infrastructures.

**Au global, l'agriculture ultramarine a été soutenue par les crédits européens et nationaux à hauteur de 789,4 M€ en 2024, soit environ 5 % des concours publics à l'agriculture française.**

Tableau 1 : Évolution des concours publics à l'agriculture sur budget national et européen<sup>(1)</sup>

CONCOURS PUBLICS (en millions d'euros courants)	2020 exécuté	2021 exécuté	2022 exécuté	2023 exécuté	2024 exécuté	Évolution 2023-2024 (en %)
<b>Agriculture et développement rural</b>	<b>15 019,2</b>	<b>15 404,8</b>	<b>16 605,2</b>	<b>15 112,5</b>	<b>16 129,2</b>	<b>+6,7</b>
<b>Marchés et revenus agricoles</b>	<b>12 640,5</b>	<b>13 061,9</b>	<b>14 009,2</b>	<b>12 572,7</b>	<b>13 335,5</b>	<b>+6,1</b>
<b>Aides directes</b>	<b>7 090,4</b>	<b>7 008,1</b>	<b>7 158,3</b>	<b>6 585,3</b>	<b>7 214,6</b>	<b>+9,6</b>
Régime de base et majorations	5 853,3	5 739,4	5 885,4	5 390,1	5 933,8	+10,1
Aides liées aux produits	1 237,0	1 268,7	1 272,9	1 195,2	1 280,8	+7,2
<b>Aides de marché</b>	<b>717,9</b>	<b>728,1</b>	<b>889,7</b>	<b>850,4</b>	<b>720,8</b>	<b>-15,2</b>
Interventions sur les marchés	159,3	79,5	34,3	112,5	33,1	-70,6
Organisation des filières	308,1	306,2	300,6	353,2	337,5	-4,5
Adaptation et modernisation des filières	160,1	246,4	432,7	255,4	233,2	-8,7
Appui technique, génétique ...	20,7	28,4	31,7	23,2	26,4	+13,7
Promotion communication qualité	69,7	67,6	90,4	106,0	90,6	-14,5
<b>Irrégularités, apurements, litiges</b>	<b>-11,6</b>	<b>-15,4</b>	<b>-12,1</b>	<b>-7,5</b>	<b>-3,0</b>	<b>-60,3</b>
<b>Gestion des aléas de production</b>	<b>710,9</b>	<b>1 227,3</b>	<b>980,3</b>	<b>597,2</b>	<b>636,6</b>	<b>+6,6</b>
Calamités	180,0	388,8	212,0	153,5	110,1	-28,3
Assurance récolte	137,3	152,8	161,0	195,4	343,8	+75,9
Aides de crise (covid, gel, influenza aviaire, Ukraine)	393,6	685,6	607,3	248,3	182,7	-26,4
<b>Allègements de charges</b>	<b>4 132,9</b>	<b>4 113,8</b>	<b>4 993,0</b>	<b>4 547,3</b>	<b>4 766,4</b>	<b>+4,8</b>
Fiscales	2 015,4	1 950,2	2 405,1	2 054,2	2 152,6	+4,8
Sociales	2 117,0	2 163,0	2 587,0	2 492,0	2 613,0	+4,9
Financières (FAC, restructuration de dette, trésorerie...)	0,5	0,6	0,9	1,2	0,8	-31,3
<b>Développement rural et environnement</b>	<b>2 228,1</b>	<b>2 144,7</b>	<b>2 212,8</b>	<b>2 208,9</b>	<b>2 399,9</b>	<b>+8,6</b>
Installation, Cessation, Aides à l'investissement	538,7	539,4	570,3	535,0	698,9	+30,6
Compensation de handicaps naturels (ICHN)	1 072,0	1 064,6	1 073,1	1 000,9	1 089,9	+8,9
Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	554,1	464,0	507,7	601,3	491,4	-18,3
Aménagements ruraux (hydraulique, foncier), emploi rural	59,0	72,5	57,6	68,2	116,3	+70,6
Activités hippiques	4,3	4,2	4,1	3,4	3,3	-4,7
<b>Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>	<b>150,5</b>	<b>198,2</b>	<b>383,1</b>	<b>330,9</b>	<b>393,8</b>	<b>+19,0</b>
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	147,0	195,1	379,3	327,1	390,0	+19,2
Service public de l'équarrissage	3,5	3,1	3,8	3,8	3,8	+0,0

Note : les données 2019-2022 ont été légèrement révisées par rapport à la version publiée le 6 juillet 2023.

n.d. : données non disponibles.

Sources : MASA/SSP et ODEADOM.

**Tableau 2 : Concours publics à l'agriculture détaillés sur budget national et européen<sup>(1)</sup>**

Concours publics (en millions d'euros courants)	2020 exécuté	2021 exécuté	2022 exécuté	2023 exécuté	2024 exécuté	Évolution 2023-2024 (en %)
<b>Marchés et revenus agricoles</b>	<b>12 640,5</b>	<b>13 061,9</b>	<b>14 009,2</b>	<b>12 572,7</b>	<b>13 335,5</b>	<b>6,1</b>
<b>Paiements de base et majorations</b>	<b>5 853,3</b>	<b>5 739,4</b>	<b>5 885,4</b>	<b>5 390,1</b>	<b>5 933,8</b>	<b>10,1</b>
<i>Paiement de base / aide de base en 2023</i>	2 912,0	2 905,0	2 953,0	3 030,6	3 178,3	4,9
<i>Paiement vert / écorégime en 2023</i>	680,0	666,7	2 026,1	1 510,0	1 917,7	27,0
<i>Paiement redistributif / aide redistributive en 2023</i>	2 089,7	2 001,3	677,3	632,7	694,0	9,7
<i>Paiement jeunes agriculteurs / aide jeunes agriculteurs en 2023</i>	80,2	75,8	76,6	112,0	143,7	28,3
<i>Remboursement de la discipline financière</i>	91,5	90,7	152,2	104,8	0,0	-100,0
<b>Aides liées aux produits</b>	<b>1 237,0</b>	<b>1 268,7</b>	<b>1 272,9</b>	<b>1 195,2</b>	<b>1 280,8</b>	<b>7,2</b>
<i>Aides végétales</i>	228,8	243,6	250,3	254,8	260,5	2,2
<i>Aides protéines végétales</i>	134,1	133,5	133,4	134,3	157,7	17,4
<i>Aides animales</i>	874,1	891,7	889,3	806,0	862,6	7,0
<b>Interventions sur les marchés</b>	<b>159,3</b>	<b>79,5</b>	<b>34,3</b>	<b>112,5</b>	<b>33,1</b>	<b>-70,6</b>
<i>Distillation sous-produits</i>	158,9	27,5	31,5	112,2	32,7	-70,8
<i>Stockage</i>	0,4	51,9	2,8	0,3	0,4	38,8
<b>Organisations des filières</b>	<b>308,1</b>	<b>306,2</b>	<b>300,6</b>	<b>353,2</b>	<b>337,5</b>	<b>-4,5</b>
<i>POSEI filière canne à sucre</i>	126,5	132,8	129,3	126,4	136,6	8,1
<i>Filières (OP, Approvisionnement)</i>	181,6	173,4	171,2	226,8	200,8	-11,4
<b>Adaptation et modernisation des filières (aides individuelles)</b>	<b>160,1</b>	<b>246,4</b>	<b>432,7</b>	<b>255,4</b>	<b>233,2</b>	<b>-8,7</b>
<b>Expérimentation, appui technique, génétique</b>	<b>20,7</b>	<b>28,4</b>	<b>31,7</b>	<b>23,2</b>	<b>26,4</b>	<b>13,7</b>
<b>Actions de promotion et qualité des produits</b>	<b>69,7</b>	<b>67,6</b>	<b>90,4</b>	<b>106,0</b>	<b>90,6</b>	<b>-14,5</b>
<b>Irrégularités, apurements, litiges...</b>	<b>-11,6</b>	<b>-15,4</b>	<b>-12,1</b>	<b>-7,5</b>	<b>-3,0</b>	<b>-60,3</b>
<b>Gestion des aléas de production</b>	<b>710,9</b>	<b>1 227,3</b>	<b>980,3</b>	<b>597,2</b>	<b>636,6</b>	<b>6,6</b>
<i>Indemnités calamités agricoles</i>	180,0	388,8	212,0	153,5	110,1	-28,3
<i>Aides à l'assurance récolte</i>	137,3	152,8	161,0	195,4	343,8	75,9
<i>Aides de crise (covid, gel, influenza aviaire, Ukraine)</i>	393,6	685,6	607,3	248,3	182,7	-26,4
<b>Allègements de charges</b>	<b>4 132,9</b>	<b>4 113,8</b>	<b>4 993,0</b>	<b>4 547,3</b>	<b>4 766,4</b>	<b>4,8</b>
Fiscales	2 015,4	1 950,2	2 405,1	2 054,2	2 152,6	4,8
<i>TICPE et TICGN, taux réduit ...</i>	1 423,9	1 358,7	1 731,6	1 138,1	1 139,5	0,1
<i>Taxe foncière / propriétés non bâties</i>	304,0	258,0	265,0	265,0	253,0	-4,5
<i>Impôt sur le revenu/les bénéficiaires (CICE, CI Bio...)</i> (2)	234,5	278,5	355,5	601,5	707,5	17,6
<i>Autres mesures fiscales (dont réduction tx TVA ...)</i>	53,0	55,0	53,0	49,6	52,6	6,0
Sociales	2 117,0	2 163,0	2 587,0	2 492,0	2 613,0	4,9
<i>Cotisations sociales employeurs</i>	1 805,0	1 837,0	2 064,0	2 159,0	2 293,0	6,2
<i>Cotisations sociales des exploitants</i>	312,0	326,0	523,0	333,0	320,0	-3,9
Financières (FAC, restructuration dettes, trésorerie, Agridiff...)	0,5	0,6	0,9	1,2	0,8	-31,3
<b>Développement rural et Environnement</b>	<b>2 228,1</b>	<b>2 144,7</b>	<b>2 212,8</b>	<b>2 208,9</b>	<b>2 399,9</b>	<b>8,6</b>
<i>Installation, Cessation, Aides à l'investissement (modernisation, prêts bonifiés, environnement)</i>	538,7	539,4	570,3	535,0	698,9	30,6
<i>Compensation de handicaps naturels (ICHN)</i>	1 072,0	1 064,6	1 073,1	1 000,9	1 089,9	8,9
<i>Agriculture biologique et mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)</i>	554,1	464,0	507,7	601,3	491,4	-18,3
<i>Aménagements ruraux (hydraulique, foncier), emploi rural</i>	59,0	72,5	57,6	68,2	116,3	70,6
<i>Activités hippiques</i>	4,3	4,2	4,1	3,4	3,3	-4,7
<b>Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>	<b>150,5</b>	<b>198,2</b>	<b>383,1</b>	<b>330,9</b>	<b>393,8</b>	<b>19,0</b>
<i>Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux</i>	147,0	195,1	379,3	327,1	390,0	19,2
<i>Service public de l'équarrissage</i>	3,5	3,1	3,8	3,8	3,8	0,0
<b>Agriculture et développement rural</b>	<b>15 019,2</b>	<b>15 404,8</b>	<b>16 605,2</b>	<b>15 112,5</b>	<b>16 129,2</b>	<b>6,7</b>
<b>dont DROM</b>	<b>745,2</b>	<b>792,9</b>	<b>782,5</b>	<b>798,6</b>	<b>789,4</b>	<b>-1,1</b>

Note : les données 2020-2023 ont été légèrement révisées par rapport à la version publiée le 3 juillet 2024.

n.d. : données non disponibles.

<sup>(2)</sup>y compris déductions pour investissements, déductions pour aléas et abattements spécifiques pour les jeunes agriculteurs.

Sources : MASA/SSP et ODEADOM.

**Tableau 3 : Concours publics à l'agriculture des DROM détaillés sur budget national et européen**

Concours publics dans les DROM (en euros courants)	2020 exécuté	2021 exécuté	2022 exécuté	2023 exécuté	2024 exécuté	Évolution 2023-2024 (en %)
<b>Agriculture et développement rural</b>	<b>745,2</b>	<b>792,9</b>	<b>782,5</b>	<b>798,6</b>	<b>789,4</b>	<b>-1,1</b>
<b>Marchés et revenus agricoles</b>	<b>631,0</b>	<b>655,9</b>	<b>679,7</b>	<b>679,7</b>	<b>688,7</b>	<b>+1,3</b>
Paiements de base et majorations	2,4	2,4	2,2	2,7	2,5	-8,3
<i>Paiement de base Mayotte</i>	2,4	2,4	2,2	2,7	2,5	-8,3
Aides liées aux produits	239,7	267,8	280,1	290,5	274,2	-5,6
<i>Aides végétales</i>	205,0	219,6	226,6	230,9	230,9	+0,0
<i>Aides animales</i>	34,7	48,1	53,6	59,6	43,2	-27,5
Interventions sur les marchés	0,1	0,1	0,0	0,2	0,4	+54,5
<i>Stockage</i>	0,1	0,1	0,0	0,2	0,4	+54,5
Organisations des filières	184,9	174,2	170,7	168,3	184,7	+9,8
<i>POSEI filière canne à sucre</i>	126,5	132,8	129,3	126,4	136,6	+8,1
<i>Filières (OP, Approvisionnement)</i>	58,4	41,4	41,4	41,8	48,1	+14,9
Expérimentation, appui technique, génétique	3,2	3,3	6,7	6,1	6,0	-1,3
Actions de promotion et qualité des produits	2,1	1,7	1,9	1,8	5,2	+196,2
Gestion des aléas de production	0,8	3,3	15,8	9,6	18,4	+91,2
<i>Indemnités calamités agricoles</i>	0,8	3,3	6,1	8,0	15,6	+94,0
<i>Aides de crise (covid, gel, influenza aviaire, Ukraine)</i>	0,0	0,0	9,7	1,6	2,8	+77,3
Allègements de charges	197,9	203,2	202,2	200,5	197,3	-1,6
<i>Fiscales</i>	185,6	190,7	189,2	186,7	182,9	-2,0
<i>Sociales</i>	12,3	12,5	13,0	13,9	14,5	+4,2
<b>Développement rural et Environnement</b>	<b>110,7</b>	<b>133,6</b>	<b>99,5</b>	<b>114,9</b>	<b>97,7</b>	<b>-14,9</b>
Installation, Cessation, Aides à l'investissement (modernisation, prêts bonifiés, environnement)	42,2	58,5	41,5	45,0	43,0	-4,5
Compensation de handicaps naturels (ICHN)	11,2	11,4	7,6	11,0	11,0	+0,5
Agriculture biologique et mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)	8,8	6,8	7,3	1,2	8,0	+537,1
Aménagements ruraux (hydraulique, foncier), emploi rural	48,6	56,8	43,1	57,6	35,7	-38,1
<b>Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux</b>	<b>3,5</b>	<b>3,4</b>	<b>3,3</b>	<b>4,1</b>	<b>3,1</b>	<b>-23,8</b>
Service public de l'équarrissage	2,4	2,3	2,2	2,9	2,3	-19,3
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	1,1	1,1	1,1	1,2	0,8	-35,0

Sources : MASA/SSP et ODEADOM.

## Méthodologie des concours publics à l'agriculture

Les concours publics à l'agriculture présentent une consolidation des dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole. À **compter des dépenses relatives à l'année 2015**, le périmètre retenu est celui relatif au **secteur agricole** au sens strict. Ne sont ainsi plus prises en compte les dépenses spécifiques à la forêt, aux industries agroalimentaires, à l'enseignement agricole (technique ou supérieur), à la recherche ni au fonctionnement des services. L'aide alimentaire ne relève plus de la thématique étudiée. Le financement de la pêche et de l'aquaculture n'appartenait déjà pas au champ étudié les années antérieures. Sont en revanche retenus les financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le ministère en charge de l'agriculture (MASA), les dépenses des budgets **d'autres ministères** et des **collectivités territoriales** ou **agences** pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du ministère chargé de l'agriculture, les dépenses du budget de **l'Union européenne** dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC), l'effort collectif en termes de fiscalité, de cotisations sociales ou de frais financiers. Ainsi les aides et les avantages fiscaux (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) et les aides sociales sont retracées dans les concours publics à l'agriculture, selon toutefois la disponibilité des informations.

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des opérateurs en charge des paiements. En conséquence, les flux internes entre le ministère et ces opérateurs sont éliminés.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de trois domaines, eux-mêmes subdivisés en ensembles et sous-ensembles d'actions concourant à une même politique. La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire en programmes et actions selon les principes de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale (de janvier à décembre).

Les dépenses du budget de l'État sont celles exécutées ou programmées au cours de l'année ; elles sont issues de Chorus. On ne retient cependant pas les dotations budgétaires aux organismes payeurs. Depuis 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) finance les aides du premier pilier et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) les soutiens au développement rural.

Les concours transitant par les organismes payeurs sont collectés en trois volets : le ministère et les autres financeurs pour la partie nationale et un volet européen. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du FEAGA et du FEADER, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours est déduit de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les États membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles européennes. Chaque année, au moment du rapport définitif, le montant de ce refus d'apurement communautaire est comptabilisé sur le budget du ministère et constitue donc un concours public national supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants européens, mesurés à partir des sommes payées par les opérateurs et présentées à l'agence de services et de paiement (ASP), sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par les fonds européens. Les refus d'apurement n'ont donc pas d'impact sur le niveau des concours publics mais affectent la répartition du financement entre budget national et budget européen.

Les dépenses financées par le compte d'affectation spéciale pour le développement agricole et rural (CASDAR), qui est alimenté par la taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles, n'ont jamais été comptabilisées dans les concours publics à l'agriculture.

## Nomenclature des concours publics à l'agriculture par domaines et ensembles d'actions

### 1. Marchés et revenus agricoles

#### 1.1. Aides directes

Paievements de base et majorations

Aides liées aux produits

#### 1.2. Aides de marchés

Interventions sur les marchés et maîtrise de l'offre

Organisation collective des filières

Modernisation des exploitations engagées dans les filières

Appui technique, expérimentation, génétique ....

Promotion et qualité des produits

#### 1.3 Irrégularités, apurements, litiges ...

#### 1.4. Gestion des aléas de production

#### 1.5. Allègements de charges

### 2. Développement rural et Environnement

2.1. Installation, cessation, aides à l'investissement (modernisation, prêts bonifiés, environnement)

2.2. Compensation des handicaps naturels

2.3. Mesures et animation agro-environnementales

2.4. Aménagements ruraux (hydrauliques, fonciers), emploi rural

2.5. Activités hippiques

### 3. Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux

3.1. Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux

3.2. Service public de l'équarrissage



## Annexe 1

# INDICE DES FERMAGES POUR L'ANNÉE 2025

L'indice national des fermages est utilisé pour l'actualisation annuelle du prix des fermages pour le loyer des terres nues et des bâtiments d'exploitation. Conformément au décret n° 2010-1126 du 27 septembre 2010 déterminant les modalités de calcul de l'indice national des fermages et de ses composantes, l'indice repose sur deux facteurs :

- l'inflation (mesurée à partir de l'indice de prix du produit intérieur brut - PIB) pour garantir la valeur réelle des fermages aux propriétaires ;
- l'évolution des résultats économiques des exploitations pour tenir compte de la situation des fermiers.

L'indice des fermages pour 2025 correspond à la moyenne pondérée (40 % - 60 %) des indices des prix du PIB et de l'indice des résultats économiques des exploitations estimés pour 2025 en appliquant les évolutions de ces 2 facteurs entre 2023 et 2024.

L'évolution des résultats économiques est appréhendée par l'évolution de revenu **brut** d'entreprise agricole (RBEA), estimé à partir du revenu courant avant impôts (RCAI) et des dotations aux amortissements.

Il est calculé par hectare de surface agricole utile (SAU) pour chaque année et en moyenne sur 5 ans.

L'évolution entre 2023 et 2024 est égale à l'évolution de la moyenne sur la période 2020-2024 par rapport à la moyenne sur la période 2019-2023.

Les données mobilisées pour effectuer ce calcul sont issues du Réseau d'information comptable agricole pour l'année 2023 et les années antérieures. Pour la dernière année (2024), le chiffre est estimé à partir de l'évolution du résultat net de la branche selon le compte provisoire de la branche agriculture en 2024 (- 32,4 %, source Insee) et d'une évolution tendancielle des dotations aux amortissements.

### Éléments de calcul du RBEA par hectare pour l'indexation des fermages 2025

Source : SSP - RICA et Insee - Comptes de la nation, comptes provisoires 2024.

Champ : France métropolitaine, exploitations dont la production brute standard est supérieure à 25 000 €.

	Moyennes par exploitation				RBEA par hectare (euros)		
	Résultat courant avant impôts (RCAI) en milliers d'euros	Dotations aux amortissements en milliers d'euros	Revenu brut d'entreprise agricole (RBEA) en millier d'euros	Surface agricole utilisée (SAU) en ha	Moyenne annuelle	Moyenne mobile sur 5 ans	Évolution annuelle (en %)
	(1)	(2)	(3)=(1)+(2)	(4)	(5)=(3)/(4)		
2015	38,53	33,38	71,91	90,20	797,23	841,1	
2016	27,12	32,02	59,14	88,40	669,00	791,6	
2017	38,37	32,16	70,53	89,61	787,08	759,8	
2018	42,01	31,85	73,86	89,63	824,05	770,2	
2019	41,84	32,70	74,54	90,71	821,74	779,8	
2020	36,95	32,97	69,92	92,11	759,09	772,2	
2021	56,35	33,66	90,01	92,47	973,40	833,1	
2022	77,92	37,05	114,97	94,73	1 213,66	918,4	
2023	49,81	39,45	89,26	96,00	929,79	939,5	
2024 prov.	33,67	42,01	75,68	96,00	788,30	932,8	-0,71

Le chiffre retenu pour l'évolution du RBEA entre 2023 et 2024, entrant dans le calcul de l'indice des fermages pour 2025, est de -0,71 %.

## Calcul de l'indice des fermages pour 2025

Éléments de base des calculs : RICA (RBEA = RCAI + amortissements par hectare) et prix du PIB

Données France métropolitaine pour le RBEA, France entière pour le prix du PIB.

Source :

- SSP - RICA et Insee - Comptes de la nation, comptes provisoires 2024 pour le RBEA ;
- Insee, comptes nationaux annuels, tableau 1.103 (Indices de prix du produit intérieur brut et de ses composantes) pour le prix du PIB.

	Évolution du RBEA par ha en % (2)		Prix du PIB		Indice national des fermages arrêté (pondération 60 % indice du RBEA et 40 % indice de prix PIB) (1)	
	Lissé sur 5 ans	Base 100 en 2009	Evolution annuelle (en %)	Base 100 en 2009	Base 100 en 2009	Évolution annuelle (en %)
2019	0,07	102,45	1,227	108,22	104,76	1,66
2020	0,07	102,52	2,520	109,55	105,33	0,55
2021	5,16	102,59	1,333	112,31	106,48	1,09
2022	7,51	107,89	2,947	113,81	110,26	3,55
2023	5,18	115,99	5,303	117,16	116,46	5,63
2024	-0,71	122,00	2,087	123,38	122,55	5,23
2025		121,13		125,95	123,06	0,42

(1) Pour 2019 : arrêté du 12 juillet 2019, JO n°0165 du 18 juillet 2019

(1) Pour 2020 : arrêté du 16 juillet 2020, JO n°0176 du 19 juillet 2020

(1) Pour 2021 : arrêté du 12 juillet 2021, JO n°0166 du 20 juillet 2021

(1) Pour 2022 : arrêté du 13 juillet 2022, JO n°0163 du 16 juillet 2022

(1) Pour 2023 : arrêté du 18 juillet 2023, JO n°0167 du 21 juillet 2023

(1) Pour 2024 : arrêté du 17 juillet 2024, JO n°0180 du 30 juillet 2024

(1) Pour 2025 : arrêté à paraître.

(2) Les évolutions du RBEA/ha et l'indice correspondant sont les chiffres arrêtés lors du calcul annuel de l'indice des fermages. Ils ne sont pas révisés l'année suivante à la suite de la publication du RBEA définitif. Il en est de même pour l'évolution du prix du PIB.

Compte-tenu de l'inflation entre 2023 et 2024 (+ 2,09 % pour l'indice du prix du PIB), **l'indice des fermages pour 2025 est de +0,42 %.**



**[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)**

---

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire  
Secrétariat général  
Service de la statistique et de la prospective  
3 rue Barbet de Jouy  
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus  
Composition : Desk ([www.desk53.com.fr](http://www.desk53.com.fr))  
Dépot légal : À parution  
ISSN : 1760-8341 (en ligne)  
© Agreste 2025

[agreste.agriculture.gouv.fr](http://agreste.agriculture.gouv.fr)

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR

